

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DECENTRALISATION

+ = + = + = + = + = + = +

SECRETARIAT GENERAL

+ = + = + = + = + = + = +

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE  
DU SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE  
(CPS/SATFPSI)

REPUBLIQUE DU MALI  
Un-Peuple - Un But - Une Foi



**RAPPORT DE LA 14<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE**  
**SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,**  
**FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE**

Avril 2025

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
INTRODUCTION.....	7
CONTEXTE : .....	9
I : ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 13 <sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE.....	11
II. BILAN.....	12
<b>2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES.....</b>	<b>12</b>
<b>2.2. PRESENTATION DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME.....</b>	<b>13</b>
<b>2.2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT : .....</b>	<b>13</b>
<b>2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT.....</b>	<b>24</b>
<b>2.3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME.....</b>	<b>34</b>
<b>2.3.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT.....</b>	<b>34</b>
<b>2.3.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT.....</b>	<b>57</b>
<b>2.4. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES POLITIQUES/ STRATEGIES ET DES PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME.....</b>	<b>69</b>
<b>2.4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT : .....</b>	<b>69</b>
<b>2.4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME.....</b>	<b>71</b>
<b>2.5. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS/PROGRAMMES DU SECTEUR .....</b>	<b>74</b>
<b>2.5.1. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU DEMARRAGE AU 31 DECEMBRE 2024 .....</b>	<b>74</b>
<b>2.5.2. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR MINISTERE.....</b>	<b>75</b>
<b>2.5.3. SITUATION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION .....</b>	<b>87</b>
<b>2.5.4. REPARTITION DES P/P EN EXECUTION PAR SOURCE DE FINANCEMENT ...</b>	<b>89</b>
<b>2.5.5. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2024 .....</b>	<b>91</b>
<b>2.6. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL : ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS</b>	<b>100</b>
<b>2.6.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT: .....</b>	<b>100</b>
III. EVOLUTION DES INDICATEURS .....	103
<b>3.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT.....</b>	<b>103</b>
<b>3.1.1. LES INDICATEURS DU MRE.....</b>	<b>103</b>

3.1.2. LES INDICATEURS DU MATD .....	106
3.1.3. LES INDICATEURS DU MSPC .....	114
3.1.4. LES INDICATEURS DU MRPCN .....	116
3.1.5. LES INDICATEURS DU MTFPDS .....	118
3.1.6. LES INDICATEURS DU MARCC .....	122
IV. DIFFICULTES/CONTRAINTE ET PERSPECTIVES .....	125
4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT .....	125
4.1.1. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MRE : .....	125
4.1.2. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MATD : .....	126
4.1.3. STRATEGIE DU MSPC : .....	129
4.1.4. POLITIQUE ET STRATEGIE DU MRPCN : .....	130
4.1.5. POLITIQUE DU MTFPDS : .....	131
4.1.6. POLITIQUE DU MARCC : .....	132
4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT .....	133
4.2.1. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MRE : .....	133
4.2.2. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MATD : .....	134
4.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC : .....	137
4.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN : .....	139
4.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS : .....	139
4.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC .....	141
V. RECOMMANDATIONS : .....	144
5.1. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2025 .....	144

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat d'exécution des recommandations de la 13 <sup>ème</sup> revue sectorielle.....	11
Tableau 2 : compilation des cas d'interventions de 2024.....	49
Tableau 3 : impacts inhérents aux catastrophes pendant l'hivernage 2024.....	50
Tableau 4 : Exécution des dépenses par programme de 2022 à 2024 (en milliers de francs CFA) du MRE.....	71
Tableau 5 : Exécution des dépenses par programme de 2022 à 2024 (en milliers de francs CFA) du MATD .....	72
Tableau 6 : Exécution des dépenses par programme en 2024 (en milliers de francs CFA) du MSPC.....	72
Tableau 7 : Exécution des dépenses par programme en 2024 (en milliers de francs CFA) du MRPCN .....	72
Tableau 8 : Exécution des dépenses par programme en 2024 (en milliers de francs CFA) du MTFPDS.....	73
Tableau 9 : Exécution des dépenses par programme de 2022 à 2024 (en milliers de francs CFA) du MARCC.....	73
Tableau 10: Exécution financière des P/P du Secteur .....	75
Tableau 11 : Etat d'exécution financière du Programme du MRE.....	77
Tableau 12 : Etat d'exécution financière des P/P du MATD .....	78
Tableau 13 : les P/P du MATD en préparation .....	82
Tableau 14 : Etat d'exécution financière du Projet du MSPC.....	83
Tableau 15 : Etat d'exécution financière des P/P du MRPCN :.....	84
Tableau 16 : les P/P du MRPCN en préparation .....	84
Tableau 17: Etat d'exécution financière des P/P du MTFPDS .....	85
Tableau 18 : Etat d'exécution financière du Projet du MARCC.....	86
Tableau 19: Répartition des P/P par secteurs de planification .....	87
Tableau 20: Etat d'exécution financière des P/P .....	88
Tableau 21: Etat d'exécution financière des P/P au titre du BSI 2024.....	92
Tableau 22: Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2024.....	93
Tableau 23 : Etat d'exécution financière du BSI 2024 du MATD .....	94
Tableau 24 : Etat d'exécution financière des P/P du MSPC au titre du BSI 2024.....	97
Tableau 25: Etat d'exécution financière des P/P du MRPCN au titre du BSI 2024.....	98
Tableau 26: Etat d'exécution des P/P du MTFPDS au titre du BSI 2024 .....	99
Tableau 27: Etat d'exécution financière des P/P du MARCC au titre du BSI 2024 .....	99
Tableau 28 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRE .....	103
Tableau 29 : Présentation des objectifs et indicateurs du MATD .....	106
Tableau 30 : Présentation des objectifs et indicateurs du MSPC .....	114
Tableau 31 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRPCN.....	116
Tableau 32 : Présentation des objectifs et indicateurs du MTFPDS .....	118
Tableau 33 : Présentation des objectifs et indicateurs du MARCC.....	122
Tableau 34: Recommandation de la 14 <sup>ème</sup> revue sectorielle.....	144

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Evolution du poids des financements intérieur et extérieur dans le financement total acquis et le montant total décaissé entre 2023 et 2024.....	75
Graphique 2: Poids des Ministères dans le cumul du financement acquis et dans le cumul du montant décaissé à la date du 31/12/2024 .....	76
Graphique 3 : Répartition des projets/programmes par secteur .....	87
Graphique 4: Poids des Secteurs dans le coût, le financement acquis et les montants décaissés des projets/programmes .....	88
Graphique 5: Poids des sources de financement dans la répartition des projets/programmes ...	89
Graphique 6: Poids des Ministères dans la répartition des projets/programmes selon la source de financement.....	90
Graphique 7 : Poids des Ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2024 à la date du 31/12/2024 .....	91

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ADR</b>	: Agence de Développement Régional
<b>AGRV</b>	: Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des crises au Mali
<b>ANICT</b>	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BSI</b>	: Budget Spécial d'Investissement
<b>CADD</b>	: Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration
<b>CDI</b>	: Commissariat au Développement Institutionnel
<b>CFCT</b>	: Centre de Formation des Collectivités Territoriales
<b>CINSERE-ANR</b>	: Comité Indépendant de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre des Recommandations des Assises Nationales de la Refondation
<b>CNCFP</b>	: Centre National des Concours de la Fonction Publique
<b>CNCR</b>	: Commission nationale Chargée des Réfugiés
<b>CPER</b>	: Contrat Plan Etat-Région
<b>CPER/D</b>	: Contrat Plan Etat Région/District
<b>CPS</b>	: Cellule de Planification et de Statistique
<b>CPS/SATFPSI</b>	: Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
<b>CREDD</b>	: Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
<b>CT</b>	: Collectivités Territoriales
<b>CTDEC</b>	: Centre de Traitement des Données de l'état Civil
<b>CVJR</b>	: Commission, Vérité, Justice et Réconciliation
<b>DCPND</b>	: Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
<b>DFM</b>	: Direction des Finances et du Matériel
<b>DGAT</b>	: Direction Générale De L'administration Du Territoire
<b>DGCT</b>	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
<b>DGGN</b>	: Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
<b>DGPC</b>	: Direction Générale de la Protection Civile
<b>DGPN</b>	: Direction Générale de la Police Nationale
<b>DNCF</b>	: Direction Nationale du Contrôle Financier
<b>DNEC</b>	: Direction Nationale de l'Etat Civil
<b>DNF</b>	: Direction Nationale des Frontières
<b>DNFPCT</b>	: Direction nationale de la Fonction Publique Des Collectivités Territoriales
<b>DNFPP</b>	: Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
<b>DNPD</b>	: Direction Nationale de la Planification du Développement
<b>DNPD</b>	: Direction Nationale de la Planification du Développement
<b>DNT</b>	: Direction Nationale du Travail
<b>DPPD-PAP</b>	: Document de Programmation Pluriannuelle et Projet Annuel de Performance
<b>DRH</b>	: Direction des Ressources Humaines
<b>DRH-MSPC</b>	: Direction Des Ressources Humaines du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
<b>DRPC</b>	: Direction Régionale de la Protection Civile
<b>DRPN</b>	: Direction Régionale de la Police Nationale
<b>Ext.</b>	: Extérieur
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FNACT</b>	: Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
<b>GAR</b>	: Gestion Axée sur les Résultats
<b>GIZ</b>	: Coopération Technique Allemande
<b>GIZ/ PFUA</b>	: Coopération Technique Allemande/ Programme Frontière de l'union Africaine
<b>GLCT</b>	: Groupement Local de Coopération Transfrontalière
<b>GRH</b>	: Gestion des Ressources Humaines
<b>Int.</b>	: Intérieur
<b>MARCC</b>	: Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes
<b>MATD</b>	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

<b>MRE</b>	: Ministère de la Refondation de l'Etat
<b>MRPCN</b>	: Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale
<b>MSPC</b>	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
<b>MTFPDS</b>	: Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue Social
<b>NC</b>	: Non Codifié
<b>ND</b>	: Non Disponible
<b>OCS</b>	: Office Central des Stupéfiants
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OISE</b>	: Outil Informatise de Suivi Evaluation
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>P/P</b>	: Projets/Programmes
<b>PANETEM</b>	: Plan D'action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali
<b>PDESC</b>	: Programmes de développement économique, Social et Culturel
<b>PDI</b>	: Programme de Développement Institutionnel
<b>PNEV</b>	: Programme national d'Education aux Valeurs
<b>PNF</b>	: Politique Nationale des Frontières
<b>PNLEVT</b>	: Politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre L'Extrémisme Violent et Le Terrorisme
<b>PNT</b>	: Politique Nationale du Travail
<b>PN-T</b>	: Politique Nationale de Transparence
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PO</b>	: Plan Opérationnel
<b>PP</b>	: Projet/Programme
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTG</b>	: Programme de Travail Gouvernemental
<b>RAP</b>	: Rapport Annuel de Performance
<b>RH</b>	: Ressources Humaines
<b>RNP</b>	: Répertoire National des Projets
<b>RRC</b>	: Réduction des Risques de Catastrophes
<b>SA</b>	: Société Anonyme
<b>SATFPSI</b>	: Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
<b>SG</b>	: Secrétariat General
<b>SGG</b>	: Secrétariat General du Gouvernement
<b>SKBO</b>	: Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso
<b>SNAT</b>	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
<b>SNEC</b>	: Stratégie Nationale de l'Etat Civil
<b>SNEDD</b>	: Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable
<b>SNLCC</b>	: Stratégie Nationale De Lutte Contre La Corruption
<b>SNRRC</b>	: Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes
<b>TDR</b>	: Termes de Reference
<b>UEMOA</b>	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
<b>UGP</b>	: Unité de gestion du projet
<b>UNDAF</b>	: Plan-Cadre Intégré des Nations Unies pour l'aide au Développement au Mali
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## INTRODUCTION

---

Depuis la rectification de la trajectoire de la transition le 24 mai 2021, une nouvelle dynamique a été imprimée dans la conduite de l'action publique. L'année 2024 s'inscrit dans ce contexte est marquée par la finalisation du processus d'élaboration des documents de « Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma » et de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD) 2024-2033 qui ont été examinés par le Conseil des ministres du 27 décembre 2024.

La SNEDD qui constitue la première stratégie décennale de mise en œuvre de la Vision Mali 2063 est cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du pays. Elle vise à consolider et amplifier les acquis du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) arrivé à terme en décembre 2023.

La Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) est bâtie autour de cinq (5) Axes stratégiques, 13 Objectifs globaux et 38 Objectifs spécifiques dont la mise en œuvre permettra d'atteindre son objectif général « la Refondation de l'Etat et la transformation structurelle de l'économie ». Ces axes sont :

- Axe Stratégique 1 : Renforcement de la souveraineté et Consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Axe Stratégique 2 : Refondation de la gouvernance ;
- Axe Stratégique 3 : Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Axe Stratégique 4 : Renforcement du capital humain et développement de territoires résilients ;
- Axe stratégique 5 : Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résiliences

A l'absence de mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation de la SNEDD, le Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD régité, conformément au Calendrier Harmonisé des Revues, la tenue et l'organisation des revues au titre de l'année 2024.

Ce dispositif s'articule autour des revues sectorielles au niveau national et revues régionales au niveau régional.

Cette 14<sup>ème</sup> revue sectorielle a pour objectif de faire le point de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur au 31 décembre 2024 ; d'identifier les principales contraintes et d'étudier les perspectives 2025-2027. Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'État et les Collectivités territoriales, les organisations professionnelles, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

Conformément au Décret n°2023-0393/PM-RM du 19 juillet 2023, la CPS-SATFPSI couvre les Départements ministériels ci-après :

1. Ministère de la Refondation de l'Etat ;
2. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;

3. Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ;
5. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social ;
6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.

Le rapport sectoriel est en cohérence avec trois (03) axes stratégiques de la SNEDD 2024-2033. Il s'agit de :

- Axe Stratégique 1 : Renforcement de la souveraineté et Consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Axe Stratégique 2 : Refondation de la gouvernance ;
- Axe stratégique 5 : Gestion durable de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et résiliences

De façon méthodologique, la présente revue s'articule autour de quatre (04) activités majeures :

1. la collecte des données auprès des structures du secteur;
2. le traitement des données collectées/réceptionnées : ces données ont été traitées par la CPS/SATFPSI et consolidées sous la supervision des points focaux du secteur ;
3. l'élaboration et la validation du rapport provisoire de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle par les acteurs du secteur ;
4. la finalisation du rapport après l'atelier de validation et la transmission du rapport final au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le rapport est structuré comme suit :

- Introduction ;
- Contexte ;
- Etat de mise en œuvre des recommandations de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle ;
- Bilan ;
- Evolution des indicateurs ;
- Difficultés/contraintes et perspectives ;
- Recommandations.

## CONTEXTE :

---

L'organisation de la 14<sup>ème</sup> revue sectorielle se fait conformément au Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD qui prévoit chaque année l'organisation et la tenue des Revues des Budgets-programmes, des Revues des Projets-programmes, des Revues sectorielles, des Revues régionales, de la Revue CREDD et des ODD et de la Revue Budgétaire conjointe pour l'année 2025 conformément au Calendrier Harmonisé des Revues (CHR).

La revue sectorielle s'inscrit dans cette dynamique et permet de faire l'état de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement au titre de l'année 2024. La SNEDD constitue la première stratégie décennale de mise en œuvre de la Vision Mali 2063. Elle est le cadre unique de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel pour la période 2024-2033.

L'année 2024 constitue la première année de mise en œuvre de la SNEDD 2024-2033. A cet effet, cette 14<sup>ème</sup> revue sectorielle permettra de faire le bilan du secteur, à la fois sur le plan budgétaire, opérationnel et stratégique pour l'année 2024. Les différentes revues sectorielles constitueront des intrants qui vont alimenter le rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNEDD 2024-2033 pour l'année 2024.

La revue sectorielle comme instrument institutionnel permet à tous les acteurs de participer au processus et d'être informés du niveau de mise en œuvre des politiques et des stratégies, afin de pouvoir vérifier si les stratégies adoptées sont efficaces et permettent de réduire la pauvreté. Elle se veut ainsi un cadre pour mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs par rapports aux cibles des politiques et stratégies de développement du secteur d'une part. D'autre part, elle s'intéresse à l'exécution budgétaire et financière tout en identifiant les contraintes et difficultés rencontrées lors du processus.

Le pilotage de la revue repose sur un suivi sectoriel assuré par la CPS, qui s'appuie sur les services centraux, régionaux et subrégionaux des Départements ministériels du Secteur. Ainsi, les données collectées sur l'état d'exécution annuelle des différentes politiques et des stratégies font l'objet de validation par les acteurs du Secteur (ateliers de consolidation et atelier de validation du rapport provisoire).

La revue sectorielle étant considérée comme l'une des activités régaliennes de la CPS, la 14<sup>ème</sup> revue s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme d'activités 2025 de la CPS.

Elle se tient dans un contexte marqué par :

- la poursuite de la mise en œuvre des recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR) ;
- la signature du Pacte de stabilité et de croissance
- la tenue du dialogue inter malien (DIM) ;
- la promulgation de la Constitution par le Président de la Transition le 22 juillet 2023 ;

- l'amélioration de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire notamment avec la reprise de la ville de Kidal par l'Armée malienne le 14 novembre 2023 et la dénonciation de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale issu du processus d'Alger le 25 janvier 2024.

Elle constitue également une des étapes du suivi de la mise en œuvre des différentes politiques/stratégies et Programmes du Budget Programme du Secteur, à savoir :

■ **Politiques et stratégies :**

1. Politique Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) ;
2. Politique Nationale de Transparence (PN-T) ;
3. Politique Nationale de Décentralisation ;
4. Politique Nationale des Frontières ;
5. Politique Nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 ;
6. Politique Nationale du Travail (PNT);
7. Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) ;
8. Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC) ;
9. Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes ;
10. Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la cohésion sociale ;
11. Stratégie Nationale de lutte Contre la Corruption.

■ **Programme :**

1. Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI 2) ;
2. Programme national d'Education aux Valeurs (PNEV).

■ **Programmes du Budget Programme :**

1. Programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat ;
2. Programmes du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
3. Programmes du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
4. Programmes du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale;
5. Programmes du Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social;
6. Programmes du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.

## I : ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 13<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE

A l'issue de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle, tenue les 20 et 21 mai 2024, deux (02) recommandations ont été retenues. Il s'agit de :

- mettre à la disposition de la CPS à temps les rapports d'activités 2024 des structures et les Rapports Annuels de Performance (RAP) 2024 des départements ;
- renforcer les capacités des points focaux du secteur.

L'état d'exécution des recommandations se présente dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Etat d'exécution des recommandations de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle.**

N°	Recommandations	Structure responsable	Etat d'exécution	Actions réalisées
1	mettre à la disposition de la CPS à temps les rapports d'activités 2024 des structures et les Rapports Annuels de Performance (RAP) 2024 des départements	Tous les acteurs du secteur (fournisseurs des données)	Partiellement réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réception de 31 rapports d'activités annuels des structures du secteur dont 8 canevas de mise en œuvre des Politiques/stratégies renseignés sur 39 prévus, soit un taux de réception de 79% ;</li> <li>- aucun RAP 2024 des 6 départements du secteur n'a été transmis à la CPS.</li> </ul>
2	renforcer les capacités des points focaux du secteur.	CPS-SATFPSI	réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appui aux points focaux à renseigner les outils de collecte des données ;</li> <li>- organisation des séances de travail à la CPS.</li> </ul>

Source : CPS/SATFPSI\_ 2025.

## **II.BILAN**

### **2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES**

A la date du 31 décembre 2024, le Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure compte, au total, onze (11) politiques et stratégies dont sept (07) politiques, quatre (04) stratégies et deux (02) programmes validés. Les politiques, stratégies et programme se répartissent comme suit :

1. le Ministère de la Refondation de l'Etat compte, au total, deux (02) politiques, la Politique nationale de la Gestion Axée sur les Résultats et la Politique Nationale de Transparence, une (01) stratégie : la Stratégie Nationale de lutte Contre la Corruption et deux (02) programmes : Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI 2) et Programme national d'Education aux Valeurs (PNEV).
2. le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation compte, au total, deux (02) politiques et une (01) stratégie : les Politiques nationales de Décentralisation, des Frontières et la Stratégie nationale de l'Etat Civil ;
3. le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile compte une seule stratégie, la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes ;
4. le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale compte une Politique, la Politique Nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 et la stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ;
5. le Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social compte une seule politique, il s'agit de la Politique nationale du Travail ;
6. le Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes, une politique, celle de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

## **2.2. PRESENTATION DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

### **2.2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT :**

#### **2.2.1.1. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MRE :**

##### **2.2.1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)**

Le document de la Politique nationale de la Gestion axée sur les résultats (PN-GAR) a été adopté en juin 2015 et approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2016. Cette politique était assortie d'un premier plan d'action ayant couvert la période 2015-2018 qui a fait l'objet d'évaluation au cours du quatrième trimestre 2023. L'année 2024 a été consacrée à la validation du rapport d'évaluation et plan d'action 2024-2027.

Le nouveau plan d'action est en cours d'approbation par le Gouvernement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière.

#### **A. L'objectif global**

L'objectif global est d'implanter la Gestion Axée sur les Résultats dans l'Administration publique en vue de la rendre plus efficace dans sa capacité de servir les populations et à même d'assurer un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources publiques au regard des exigences du développement.

#### **B. Objectifs Spécifiques**

La GAR appliquée au secteur public est une approche de gestion qui aide l'Administration à :

1. clarifier les priorités de politique et concentrer les dépenses publiques en conséquence;
2. planifier les politiques/programmes/projets publics conformément aux principes GAR;
3. faire le suivi et l'évaluation de leur efficacité et de leur efficience à obtenir des produits et à atteindre ses résultats généralement mesurés en termes d'indicateurs de résultats et d'impact sur les groupes cibles;
4. ajuster les politiques, les programmes ainsi que les systèmes de gestion internes en fonction des résultats obtenus pour ainsi devenir une organisation apprenant de son expérience (Learning Organization);
5. accroître la transparence et l'imputabilité des gestionnaires envers les citoyens.

##### **2.2.1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)**

La Politique Nationale de Transparence PN-T a été approuvée par le Conseil des ministres en janvier 2015. Le premier plan d'action 2015-2018 étant arrivé à terme, son évaluation s'est avérée nécessaire en vue d'élaborer un nouveau plan pour la période 2025-2028.

La Politique nationale de Transparence définit un cadre référentiel pour toutes les initiatives visant à promouvoir la transparence dans la gestion publique ainsi que les principes directeurs devant les encadrer et les guider. Elle propose dans cette perspective, des dispositifs législatifs, institutionnels et opérationnels, assortis de plan d'actions, pour la mise en œuvre de ses activités.

## **A. Objectif général**

La politique nationale de transparence vise à poser les fondements d'une « culture de la transparence » dans l'administration publique en vue de parvenir à terme à un « Gouvernement ouvert. » Elle vise à mettre l'accent sur les mesures préventives par la valorisation de l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques.

## **B. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, la politique nationale de transparence vise à :

1. définir et proposer un cadre de mise en cohérence des initiatives antérieures, actuelles et à venir visant à promouvoir et améliorer la transparence et l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques ;
2. définir des principes directeurs devant encadrer et guider la politique ;
3. compléter les actions menées jusqu'à jour par la promotion de mesures de prévention en renforçant l'efficacité des outils existants pour un meilleur accès des citoyens à l'information ;
4. proposer les adaptations et évolutions nécessaires du cadre existant (juridique, institutionnel, etc.) et le cas échéant son renforcement par des mesures nouvelles telles que suggérées par le présent document (par exemple par la mise en œuvre d'un système d'information intégré et accessible aux citoyens) ;
5. sur la base d'un examen critique des meilleures pratiques internationales en matière de transparence, proposer un niveau raisonnable de performance à court, moyen et long terme tout en capitalisant sur les initiatives antérieures ;
6. proposer un plan d'actions pragmatique et réaliste (assorti de mesures ciblées d'accompagnement) de déploiement du dispositif opérationnel.

### **2.2.1.1.3. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**A. Vision :** Le Mali dispose de mécanismes opérationnels et efficaces de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance dans le respect des Droits de l'Homme et des règles d'éthique et de transparence.

**B. L'objectif global** qui découle de cette vision consiste à renforcer la coordination, la mise en cohérence et la rationalisation du dispositif de lutte contre la corruption.

#### **C. Axes stratégiques :**

##### **■ Axe stratégique 1 : Gouvernance et réformes**

- **Objectif spécifique 1.1. Améliorer le cadre juridique et institutionnel et le mécanisme de la coordination des intervenants en matière de lutte contre la corruption.**
  - ✓ Objectif opérationnel 1.1.1. Rendre perceptible au niveau du citoyen la volonté politique de parvenir à la tolérance zéro de la corruption ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 1.1.2. Réaliser les réformes institutionnelles et réglementaires pour lutter plus efficacement contre la corruption ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 1.1.3. Œuvrer à la réalisation des hypothèses de changement pour une lutte plus efficace contre la corruption ;

- ✓ Objectif opérationnel. 1.1.4. Améliorer la coordination des mesures et initiatives de lutte contre la corruption dans le pays ;
- ✓ Objectif opérationnel. 1.1.5. Prévoir le financement de la SNLCC dans les budgets programmes sectoriels

■ **Axe stratégique 2 : Prévention des faits de corruption.**

- **Objectif spécifique 2.1 Renforcer le dispositif de prévention et de détection des faits de corruption.**
  - ✓ Objectif opérationnel 2.1.1 Renforcer les capacités des ressources humaines impliquées dans la prévention et la détection de la corruption ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 2.1.2 Mettre à la disposition des structures de prévention et de détection des outils techniques de pointe ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 2.1.3 Encourager la digitalisation de la chaîne des recettes et dépenses publiques ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 2.1.4 Améliorer le Contrôle interne et externe.

■ **Axe stratégique 3 : Répression.**

- **Objectif spécifique 3.1. Systématiser la répression des faits de corruption, la sanction des fautes de gestion ainsi que le recouvrement des biens spoliés à travers des pratiques de corruption.**
  - ✓ Objectif opérationnel. 3.1.1. Renforcer les capacités du parquet national financier et économique sur les questions économiques et financières ;
  - ✓ Objectif opérationnel.3.1.2. Combler les aspirations de justice des citoyens ;
  - ✓ Objectif opérationnel.3.1.3. Sanctionner les infractions de corruption avérées ainsi que les fautes de gestion ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 3.1.4. Opérationnaliser Agence de Gestion des Biens gelés, saisis ou confisqués (AGBGSC).

■ **Axe stratégique 4 : Communication.**

- **Objectif spécifique 4.1 Faire comprendre aux citoyens les méfaits de la corruption.**
  - ✓ Objectif opérationnel. 4.1.1. Promouvoir une culture de dénonciation de la corruption au sein de la société malienne en général ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 4.1.2. Sensibiliser les acteurs<sup>1</sup> et les usagers sur les méfaits de la corruption ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 4.1.3. Mettre en place des mécanismes de protection des dénonciateurs de faits de corruption ;
  - ✓ Objectif opérationnel. 4.1.4. Engager les citoyens dans la lutte contre la corruption

---

<sup>1</sup> Les acteurs sont : les agents de l'État, les leaders politiques, les opérateurs économiques, les leaders de la société civile, les légitimités traditionnelles et religieuses, les journalistes, les communicateurs traditionnels, les influenceurs des réseaux sociaux.

## 2.2.1.2. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MATD

### 2.2.1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

Le Document Cadre de Politique nationale de Décentralisation (DCPND) a été approuvé par le Conseil des ministres du 10 février 2016. Ce document sert de cadre de référence depuis 2005, date de sa première génération (2005-2014). La deuxième génération du Document cadre de politique de décentralisation deuxième génération (DCPND II) et son plan d'action 2017-2021 ont été approuvés en conseil des ministres suivant le Décret n°2017-0818 /P-RM du 26 septembre 2017.

La Politique nationale de Décentralisation (DCPND 2017-2021) s'articule autour des 5 objectifs généraux suivants, déclinés en objectifs spécifiques :

- **Objectif Général n°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains.**
  - ✓ Objectif spécifique n°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional ;
  - ✗ Objectif spécifique n°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;
  - ✗ Objectif spécifique n°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomérations sur le territoire.
  
- **Objectif Général n°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**
  - ✓ Objectif spécifique n°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;
  - ✓ Objectif spécifique n°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;
  - ✓ Objectif spécifique n°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.
  
- **Objectif Général n°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**
  - ✓ Objectif spécifique n°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;
  - ✓ Objectif spécifique n°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus.
  
- **Objectif Général n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
  - ✓ Objectif spécifique n°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de village, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;
  - ✓ Objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;
  - ✓ Objectif spécifique n°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;

- ✓ Objectif spécifique n°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.
- **Objectif Général n°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**
  - ✓ Objectif spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;
  - ✓ Objectif spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;
  - ✓ Objectif spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide publique au Développement.

#### 2.2.1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES

Le document de Politique nationale des Frontières et son plan d'actions 2018-2022 ont été approuvés en Conseil des ministres suivant le Décret n°2018-0319/P-RM du 30 mars 2018.

##### A. Objectif global

La Politique Nationale des Frontières est le document cadre ayant comme objectif global de servir de référence en matière de gestion des frontières pour la préservation de la souveraineté nationale, la sauvegarde de l'intégrité du territoire, la restauration de l'autorité de l'Etat, la mise en œuvre des politiques sectorielles et stratégies de développement des espaces frontaliers et transfrontaliers.

##### B. Objectifs stratégiques

Elle s'articule autour de six grands objectifs stratégiques :

1. **Objectif stratégique 1** : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/démarcation des frontières ;
2. **Objectif stratégique 2** : Promouvoir la coopération transfrontalière par l'impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers ;
3. **Objectif stratégique 3** : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières ;
4. **Objectif stratégique 4** : Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF ;
5. **Objectif stratégique 5** : Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la Politique nationale des Frontières et du Plan d'Actions ;
6. **Objectif stratégique 6** : Renforcer le cadre institutionnel en vue d'impulser la coordination, le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale des Frontières.

### 2.2.1.2.3. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL

La Stratégie Nationale de l'état civil résulte de la reconnaissance de l'importance des Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) dans la promotion de l'agenda de développement en Afrique.

Consécutive à l'évaluation des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'état civil, la stratégie nationale de l'état civil, adoptée en Conseil des ministres suivant le décret n°2018- 0668/P-RM du 16 aout 2018 et son plan d'action pour la période 2018-2022, constitue désormais le cadre de référence pour les interventions dans ce domaine.

#### A. Objectif général :

L'objectif général est d'améliorer la performance/ l'efficacité du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer l'exercice de la citoyenneté formelle, la sécurité juridique du citoyen, la paix et la stabilité, la reconnaissance du statut et des droits humains en général, et spécifiquement des femmes et des enfants et de produire des statistiques sociodémographiques, utiles à la planification des politiques et programmes de développement.

#### B. Objectifs spécifiques :

1. améliorer le cadres juridique, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits et des statistiques vitales notamment par la mise en place d'un système d'interopérabilité entre les différentes institutions concernées par les questions de l'état civil ;
2. renforcer les capacités des acteurs concernés par les questions d'état civil ;
3. promouvoir l'adhésion des populations à l'enregistrement systématiques des faits d'état civil ;
4. améliorer la couverture spatiale des services de l'état civil ;
5. assurer le financement du système de l'état civil par l'Etat et les collectivités territoriales ;
6. améliorer la qualité et la sécurisation des documents de l'état civil ;
7. améliorer la qualité de la production et de l'utilisation des statistiques vitales ;
8. mettre en place un mécanisme de collecte et de gestion des données sur les causes des décès (mise en place d'outils, définition de rôles des acteurs, mécanisme de communication et d'échanges de données entre acteurs du système...);
9. développer une procédure pour le plaidoyer et le renforcement du système d'enregistrement des faits et des statistiques vitales ;
10. lutter contre l'apatridie ;
11. promouvoir l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le traitement des faits d'état civil et la production des statistiques vitales ;
12. mettre en place un mécanisme de pilotage et de suivi-évaluation du système.

Les actions sont répertoriées par axe stratégique et par objectif opérationnel.

La stratégie nationale est bâtie autour de six (6) axes stratégiques :

- **Axe stratégique n°1 : le renforcement des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) :**
  - ✓ *Objectif opérationnel n°1.1. : renforcer le cadre juridique ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°1.2. : renforcer les cadres institutionnel et organisationnel ;*
- **Axe stratégique n°2 : l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS :**
  - ✓ *Objectif opérationnel n°2.1. : couvrir au moins 90% des structures impliquées dans la gestion et le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales en ressources humaines qualifiées ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°2.2. : renforcer les capacités d'au moins 90% des ressources humaines impliquées dans la gestion et le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°2.3. : renforcer au moins 95% des structures du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales en infrastructures et en équipements ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°2.4. : informatiser à hauteur de 90% au moins la gestion des actes de l'état civil ;*
- **Axe stratégique n°3 : la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil :**
  - ✓ *Objectif opérationnel n°3.1. : rapprocher les services de l'état civil des populations ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°3.2. : réaliser des campagnes d'Information, Education et Communication pour le Changement de Comportement sur l'importance et l'utilité des faits d'état civil ;*
- **Axe stratégique n°4 : l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales :**
  - ✓ *Objectif opérationnel n°4.1. : mettre en place un système performant de collecte, de traitement, de production et de diffusion des statistiques vitales ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°4.2. : promouvoir l'utilisation des statistiques vitales ;*
- **Axe stratégique n°5 : le financement de la stratégie nationale de l'état civil :**
  - ✓ *Objectif opérationnel n°5.1. : accroître et garantir le financement du système de l'état civil par l'Etat et les collectivités territoriales ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°5.2. : mobiliser le financement complémentaire auprès des partenaires techniques et financiers ;*
- **Axe stratégique n°6 : le pilotage et le suivi évaluation de la stratégie nationale de l'état civil :**
  - ✓ *Objectif opérationnel n°6.1. : piloter la stratégie nationale de l'état civil ;*
  - ✓ *Objectif opérationnel n°6.2. : suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de l'état civil.*

### 2.2.1.3. STRATEGIE DU MSPC

#### 2.2.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Le document de la Stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes au Mali et son plan d'action pour la période 2015-2019 ont été approuvés par le Conseil des ministres suivant le Décret n°2016-0346/P-RM du 09 mai 2016.

#### **Objectifs stratégiques :**

Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

1. Intégrer la Réduction des Risques de Catastrophes dans les politiques et programmes de développement durable ;
2. Mettre en place et renforcer les institutions, les mécanismes et les moyens pour améliorer la résilience des communautés ;
3. Incorporer systématiquement des méthodes de Réduction des Risques de Catastrophes dans les programmes d'urgence, de préparation et de relèvement.

### 2.2.1.4. POLITIQUE ET STRATEGIE DU MRPCN

#### 2.2.1.4.1. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960

Le document de Politique nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 et son Plan d'actions 2021-2025 ont été approuvés par le Conseil des ministres suivant le Décret n°2021-0591/PT-RM du 10 septembre 2021.

#### **A. Objectif global**

L'objectif général de la politique nationale de réparation est de « contribuer à la construction d'un Mali juste, pacifique, uni et réconcilié à travers la restauration de la dignité des victimes par une réparation adéquate des préjudices causés aux victimes, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux autres personnes en situation de vulnérabilité ».

#### **B. Objectifs spécifiques**

La mise en œuvre de la politique nationale de réparation vise cinq (5) objectifs spécifiques qui sont :

1. mettre en place le cadre législatif et réglementaire de la réparation ;
2. identifier les victimes devant bénéficier de la réparation ;
3. déterminer et évaluer les préjudices subis donnant lieu à réparation ;
4. déterminer les formes de réparations appropriées ;
5. assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique.

#### **C. Stratégies**

La politique nationale de réparation s'articule autour de trois (3) axes stratégiques, à savoir :

- l'identification des victimes éligibles à la réparation ;
- la détermination et l'évaluation des préjudices donnant lieu à réparation ;
- la détermination des différentes mesures de réparation, qu'elles soient individuelles, collectives, spécifiques aux femmes et aux enfants ou qu'elles garantissent la non-répétition des violations.

#### **2.2.1.4.2. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

A travers cette stratégie nationale, la vision de l'Etat est de « **Bâtir une nation forte, unie et fraternelle, réconciliée dans sa diversité en privilégiant le dialogue, le pardon, le vivre-ensemble d'ici à 2031** »

##### **A. OBJECTIFS :**

- **Objectif général :**

L'objectif général est de « Parvenir à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et au vivre ensemble pour une paix durable ».

- **Objectifs spécifiques :**

1. **Objectif spécifique 1 :** Faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et assurer la coordination de sa mise en œuvre ;
2. **Objectif spécifique 2 :** Renforcer le dialogue et le vivre-ensemble ;
3. **Objectif spécifique 3 :** Consolider les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de la promotion de la paix ;
4. **Objectif spécifique 4 :** Renforcer les capacités des acteurs en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale ;
5. **Objectif spécifique 5 :** Renforcer la coordination et le partenariat autour de la cohésion sociale et la réconciliation.

##### **B. AXES STRATEGIQUE :**

La présente stratégie s'articule autour de six (06) axes stratégiques :

- **axe stratégique 1 :** Vulgarisation de l'Accord pour la Paix et coordination de sa mise en œuvre;
- **axe stratégique 2 :** Promotion de la culture de la paix et des Droits de l'Homme ;
- **axe stratégique 3 :** Renforcement des mécanismes et méthodes de prévention et de gestion des conflits ;
- **axe stratégique 4 :** Promotion de projets intégrateurs ;
- **axe stratégique 5 :** Renforcement des capacités des acteurs de la réconciliation (acteurs institutionnels et société civile : légitimités traditionnelles, religieuses et coutumières, femmes et jeunes etc.);
- **Axe stratégique 6 :** Renforcement des capacités de pilotage et de suivi du processus de mise en œuvre.

## 2.2.1.5. POLITIQUE DU MTFPDS

### 2.2.1.5.1. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

En vue de promouvoir les relations entre les acteurs du monde du travail afin d'assurer la protection des salariés d'une part et de renforcer la compétitivité et la rentabilité des entreprises, d'autre part, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale du Travail (PNT).

#### A. Objectif général

L'objectif général est d'améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

#### B. Objectifs spécifiques :

La Politique Nationale du Travail (PNT) est bâtie autour des quatre (04) objectifs spécifiques suivants :

1. **Objectifs spécifiques N°1** : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent : il s'agit d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du travail et de renforcer les capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail ;
2. **objectifs spécifiques N°2** : Promouvoir la santé et la sécurité au travail : dans ce cadre l'accent est mis sur la prévention des risques professionnels, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose en milieu de travail ;
3. **objectifs spécifiques N°3** : Promouvoir l'égalité au travail, en mettant en place des mécanismes de lutte contre la discrimination dans l'emploi et la profession ;
4. **objectifs spécifiques N°4** : Promouvoir le dialogue social à travers le renforcement du cadre de dialogue social par la consolidation des instruments de concertation et la mise en place de nouveaux instruments pertinents, la sensibilisation, la formation et l'information des partenaires sociaux en vue de développer une culture de dialogue social au niveau national.

## 2.2.1.6. POLITIQUE DU MARCC

### 2.2.1.6.1. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)

La Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) et son plan d'actions (2018-2020) ont été approuvés par le Conseil des ministres suivant Décret n°2018-0197/P-RM du 26 février 2018.

Le plan d'actions (2018-2020) de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme est arrivé à terme depuis le 31 décembre 2020, le nouveau plan d'Action pour la période 2022-2026 a été validé le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La PNLEVT s'articule autour de cinq (05) piliers : i) la prévention, ii) la protection, iii) la poursuite, iv) la réponse et v) la cohésion sociale.

Le MARCC à travers le Secrétariat permanent de la PNLEVT est chargé de la mise en œuvre du **pilier n°1 (prévention)**.

**A. Objectif général :**

Mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

**B. Objectifs spécifiques :**

De l'objectif général ci-dessus, découlent les objectifs spécifiques suivants :

1. élaborer un document de référence et créer un cadre de concertation adéquat avec l'implication de tous les acteurs concernés ;
2. identifier et évaluer les menaces afin d'éliminer les conditions propices au développement de l'extrémisme violent et du terrorisme commis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de territoire national ;
3. renforcer le sentiment d'appartenance à une même nation juste et solidaire et intensifier les mesures de lutte contre l'impunité conformément aux instruments internationaux dont le Mali est partie ;
4. apporter des réponses justes et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent perpétrés sur le territoire national dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit.

**C. STRATEGIE :**

Elle s'articule autour de cinq piliers : la prévention, la protection, la poursuite, la réponse et la cohésion sociale.

• **Pilier 1 : la prévention**

- ✓ **Objectif spécifique 1.** Eliminer les conditions propices à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme ;
- ✓ **Objectif spécifique 2.** Circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, à la radicalisation et à l'extrémisme violent ;
- ✓ **Objectif spécifique 3.** Priver les extrémistes violents et les groupes terroristes de moyens, d'espace et capacités techniques pour mener leurs opérations ;
- ✓ **Objectif spécifique 4.** Renforcer les capacités et les moyens des services de renseignements, des personnes et agents chargés de l'application des lois ;
- ✓ **Objectif spécifique 5.** Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme ;

• **Pilier 2 : La protection**

- ✓ **Objectif spécifique 1 :** Préserver l'intégrité du territoire national ;
- ✓ **Objectif spécifique 2 :** Protéger les citoyens, les biens, le patrimoine matériel de l'Etat et des collectivités territoriales contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

• **Pilier 3 : La poursuite**

- ✓ **Objectif spécifique 1 :** Renforcer l'arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;

- ✓ **Objectif spécifique 2 :** Renforcer la coopération dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes ;
- ✓ **Objectif spécifique 3 :** Harmoniser l'arsenal institutionnel et juridique national avec les instruments juridiques internationaux en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.
- **Pilier 4 : La réponse**
  - ✓ **Objectif spécifique 1 :** Améliorer le cadre institutionnel de l'action humanitaire et de gestion de crises ;
  - ✓ **Objectif spécifique 2 :** Renforcer la résilience des populations victimes d'actes terroristes et d'extrémisme violent ;
  - ✓ **Objectif spécifique 3 :** Développer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de gestion des conséquences des attaques terroristes ;
- **Pilier 5 : La cohésion sociale**
  - ✓ **Objectif spécifique 1 :** Promouvoir les pratiques démocratiques et de bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits humains ;
  - ✓ **Objectif spécifique 2 :** Harmoniser le développement des régions du pays ;
  - ✓ **Objectif spécifique 3 :** Promouvoir l'intégration et l'insertion des couches sociales vulnérables sur l'ensemble du territoire national.

## 2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT

Conformément aux dispositions du Décret n°2023-0392/PM-RM du 19 juillet 2023 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement les départements du secteur ci-dessous sont chargés de :

### 2.2.2.1. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRE

Le ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de refondation de l'État.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite des réformes institutionnelles et administratives relatives à la modernisation et à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie ;
- la mobilisation des forces politiques et sociales dans le cadre de l'action gouvernementale pour la reconstruction de la nation;
- la promotion de la réduction du train de vie de l'État et la transparence dans la gestion des affaires publiques, la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption ;
- la proposition de mesures pour l'adaptation de l'État aux réalités socioculturelles, l'amélioration de la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique ;
- la facilitation et le suivi des relations entre le Gouvernement et les Institutions de la République.

Le Ministère de la Refondation de l'Etat possède deux (02) programmes :

■ **Programme : 1.044: Administration Générale**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Ce programme s'occupe de la coordination, l'évaluation, l'animation et la supervision des activités du Département ainsi que la gestion des ressources matérielles et financières.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de deux (02) objectifs spécifiques :

- Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat ;
- Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières

Il est construit autour des activités du Cabinet, de la Direction des Finances et du Matériel (DFM) et de la Mission d'Appui à la Refondation de l'État (MARE).

■ **Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

Le programme Reformes Administratives et Institutionnelles est piloté par le Commissaire au Développement Institutionnel.

Le programme vise à élaborer les éléments de la politique nationale de modernisation de l'État et assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de trois (03) objectifs spécifiques du Programme de Développement Institutionnel (PDI-2):

- assurer le pilotage de la réforme de l'Etat ;
- créer les conditions d'implantation de la gestion axée sur les résultats dans l'administration publique;
- améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens.

Il est construit autour du Programme de Développement Institutionnel et porté par le Commissariat au Développement Institutionnel.

**2.2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MATD**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'Administration du Territoire et de Décentralisation.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'organisation de la représentation territoriale de l'Etat ;
- la coordination et le contrôle de l'action des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives ;
- l'organisation des opérations électorales et référendaires, en rapport avec les autres structures intervenant dans ces opérations ;

- la gestion des frontières nationales et la promotion de la coopération décentralisée au niveau national, frontalier et international ;
- la gestion de l'état civil ;
- la gestion des personnes réfugiées au Mali ;
- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation relative aux fondations, aux associations et aux groupements et partis politiques ;
- la coordination des relations du Gouvernement avec les partis, les groupements politiques et les associations ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation politique et sociale du pays ;
- la participation à l'organisation des opérations de retour des Maliens réfugiés dans les pays voisins ;
- la création, la suppression, la scission ou la fusion de Collectivités territoriales ;
- la définition de mesures propres à faciliter l'exercice des compétences des Collectivités territoriales ;
- le contrôle de la régularité juridique des délibérations des Collectivités territoriales ;
- le suivi des relations entre les Collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers et/ou les organisations non gouvernementales, en rapport avec le ministre chargé de la Coopération internationale ;
- la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des Collectivités territoriales avec ceux de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de stratégies visant à accroître les ressources financières des Collectivités territoriales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Le MATD dispose de cinq programmes :

■ **Programme : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le programme s'occupe de la coordination, du suivi des politiques et stratégies ainsi que la gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines du département

Le cadre de performance du programme est bâti autour de quatre (04) objectifs spécifiques :

- Mettre en synergie les actions des services centraux, des circonscriptions administratives, des projets et programmes du département;
- Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département ;
- Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées ;
- Améliorer le cadre juridique et institutionnel de la déconcentration.

Les activités du programme sont mises en œuvre par le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel, la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration, l'Inspection de l'intérieur, la Direction des Ressources Humaines du secteur de l'Administration Générale, la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure.

■ **Programme : 2.036 Administration du Territoire ;**

Le Programme : 2.036 Administration du Territoire est piloté par le Directeur Général de l'Administration du Territoire (DGAT).

Ce programme assure l'administration du territoire à travers la mise en œuvre et le contrôle des politiques relatives a : i) l'organisation générale du territoire ; ii) l'organisation des élections ; iii) la gestion de l'état civil et iv) la promotion des libertés publiques et la gestion des risques et conflits.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de quatre (04) objectifs spécifiques :

- Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives ;
- Assurer l'exercice effectif des libertés publiques ;
- Renforcer et Améliorer le Système Electoral ;
- Adapter et Renforcer le système d'Etat Civil.

La Direction générale de l'Administration du Territoire, la Direction nationale de l'Etat Civil et le Centre de Traitement des Données de l'état civil sont chargés de mettre en œuvre les activités de ce programme.

■ **Programme : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière est piloté par le Directeur national des Frontières.

Ce programme permet de mettre en œuvre la politique de gestion des frontières à travers la matérialisation consensuelle des frontières, le développement harmonieux des zones frontalières et l'intégration des populations frontalières par la promotion de la coopération transfrontalière

Le cadre de performance du programme est bâti autour de cinq (05) objectifs spécifiques :

- Renforcer la coopération transfrontalière ;
- Equiper et développer les zones frontalières ;
- Matérialiser les frontières ;
- Renforcer les capacités en matière de gestion des frontières ;
- Contribuer au renforcement de la sécurisation des zones frontalières.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale des frontières à travers la Politique nationale des frontières à travers la Politique nationale des Frontières.

### ■ Programme : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités

Le programme Dispositif d'appui Technique aux collectivités est piloté par le Directeur général des Collectivités territoriales.

Le cadre de performance du programme 2.038 est bâti autour de trois objectifs spécifiques :

- Améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités Territoriales ;
- Améliorer la mobilisation des ressources endogènes et la prévisibilité des ressources financières des Collectivités Territoriales ;
- Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont la Direction générale des Collectivités territoriales, l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriale, le Centre de formation des Collectivités territoriale et la Direction nationale de la Fonction publique des Collectivités territoriales, à travers la Politique nationale de la Décentralisation.

### ■ Programme : 2.064 Développement Régional et Local

Le programme 2.064 développements régionaux et locaux vise un seul objectif qui est de renforcer les capacités des Collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement régional et local.

#### 2.2.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de la Sécurité intérieure et de la protection Civile.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et l'application des règles dans les domaines de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- la protection des Institutions de la République, des autorités publiques, des espaces, ouvrages et bâtiments publics ;
- la prévention des troubles à l'ordre public, le rétablissement et le maintien de l'ordre public;
- la réglementation relative aux sociétés privées de gardiennage et de surveillance et la surveillance de l'exercice de leurs activités ;
- la préparation, l'équipement et l'emploi des Forces de Sécurité ;
- l'élaboration et l'application des règles d'utilisation de la voie publique et des espaces ouverts au public ;
- l'organisation des secours en cas de sinistres et de calamités naturelles ;
- la lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme ;

- le contrôle de l'installation des équipements de surveillance dans les espaces ouverts au public et dans le domaine public ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation sécuritaire et sur les risques et menaces d'atteinte à la Sécurité intérieure.

Le MSPC dispose de trois (03) programmes qui sont mis en œuvre à travers la Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure (LOPSI):

#### ■ Programme : 1.010 Administration Générale :

Le programme administration générale est piloté par le Secrétaire Général du département.

Il a pour objet l'application de la politique du gouvernement en matière de sécurité intérieure et de la protection civile, la coordination, la supervision administrative et technique des forces de sécurité et de la protection civile. Il assure la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du département.

Le cadre de performance de ce programme est bâti autour de trois objectifs spécifiques :

- assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ;
- assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ;
- assurer la gestion et le développement des ressources humaines.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, l'Inspection des Services de sécurité et de Protection civile et la Direction des Finances et du Matériel du MSPC et la Direction des ressources Humaines du secteur de la Sécurité.

#### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

Le programme Ordre et Sécurité a pour responsable le Directeur Général de la Police Nationale.

Il a pour objet d'assurer la sécurité et l'ordre public sur toute l'étendue du territoire national.

Le cadre de performance du programme 2.021 est bâti autour de deux objectifs spécifiques : \*

- assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ;
- lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont la Direction générale de la Police nationale, la Direction générale de la Gendarmerie nationale, l'Etat-major de la Garde nationale, la Direction de la Police technique et scientifique, le Secrétariat permanent de la lutte contre la Prolifération des Armes légères et la Direction de l'Office central des Stupéfiants.

#### ■ Programme : 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours

Le responsable de ce programme est le Directeur National de la Protection Civile.

Il a pour objet la prévention des risques et calamités, l'organisation des secours en cas de pénurie alimentaire, d'incendie, de noyade et de catastrophes naturelle sur toute l'étendue du territoire national.

Le cadre de performance de ce programme est bâti autour de deux objectifs spécifiques :

- prévenir le sinistre et réduire ses effets néfastes sur la population ;
- secourir les victimes.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction générale de la Protection civile à travers la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes.

#### **2.2.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN**

Conformément aux dispositions de l'article 7 (nouveau) du Décret n°2024-0121/PM-RM du 28 février 2024 portant modification du Décret n°2023-0392 /PM-RM du 19 juillet 2023 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le Ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, prépare et met en œuvre la politique nationale en vue du renforcement de la Réconciliation nationale, de la Cohésion sociale et de la Paix.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite du processus de dialogue inclusif et de réconciliation nationale ainsi que le suivi des institutions mises en place à cet effet ;
- la participation aux négociations en vue de parvenir à une paix durable ;
- la participation au suivi des relations du Mali avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales impliquées dans le processus de rétablissement et de consolidation de la paix dans les régions du Nord ;
- l'instauration d'un climat de paix et de confiance entre les différentes communautés ;
- la participation à la sensibilisation et à l'information pour le retour au Mali des Maliens réfugiés à l'extérieur.

Le Département est structuré en un (01) programme.

#### **■ Programme : 1.016 Administration Générale**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Il a pour objet :

- la coordination, l'évaluation, le contrôle, l'animation et la supervision des activités du Département ;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- le Renforcement des actions de développement dans les régions du Nord du Mali.

Le cadre de performance du programme administration générale est bâti autour de trois objectifs spécifiques :

- Objectif 1 : Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Réconciliation ;
- Objectif 2 : Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale ;
- Objectif 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre et la Direction des Finances et du Matériel et de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale.

#### **2.2.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS**

Le ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la prévention et la gestion des conflits collectifs ;
- la coordination des rapports du Gouvernement avec les organisations syndicales et patronales ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la législation du Travail dans le Secteur privée ;
- la lutte contre le travail des enfants, les discriminations et les harcèlements dans les lieux du travail,
- l'élaboration, l'application ou le contrôle de l'application des règles relatives à l'emploi du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique salariale et de rémunération de l'Etat ;
- l'amélioration de la performance du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et l'application des règles relatives à la détermination de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires.

Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue social possède trois (03) programmes.

#### **■ Programme : 1.012 Administration Générale**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département. Il s'articule autour de la conduite de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière du Travail, de la Fonction publique, du Dialogue social, de la gestion des ressources matérielles et financières du département et du suivi de la mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration au sein du Ministère.

Le cadre de performance du programme 1.012 est bâti autour de trois (03) objectifs spécifiques.

Il s'agit de :

- préserver et consolider la paix sociale ;
- promouvoir le dialogue social ;
- assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel du MTFPDS et la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du MTFPDS.

#### ■ **Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Directeur national de la Fonction publique et du Personnel.

Le programme poursuit quatre (04) objectifs spécifiques qui concourent à la résolution des problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines de la Fonction publique de l'État. Il s'agit de :

- moderniser la gestion des ressources humaines de l'Etat ;
- renforcer la gouvernance et la professionnalisation des ressources humaines de l'Etat ;
- pourvoir à la vacance d'emplois en personnel fonctionnaire et contractuel de l'Etat ;
- assurer l'équité genre dans la Fonction publique de l'Etat.

La Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel et du Centre National des Concours de la Fonction publique sont chargés de mettre en œuvre les activités de ce programme.

#### ■ **Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail**

Le programme Amélioration du Cadre législatif du Travail est piloté par le Directeur national du Travail.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de trois (03) objectifs spécifiques :

- renforcer le dialogue social ;
- s'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail ;
- promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale du Travail et la Cellule nationale de lutte contre le travail des Enfants à travers la politique nationale du Travail.

### **2.2.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC**

Le ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'exercice, d'expression, d'enseignement ou de diffusion des convictions religieuses, cultuelles et coutumières.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'exercice de la liberté religieuse et du culte, à l'enseignement des religions et de culte, aux prêches, à la création et au fonctionnement des établissements religieux, des missions et congrégations, des édifices de culte et des associations confessionnelles ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'organisation des pèlerinages et des fêtes religieuses ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives au financement des activités religieuses ou de culte, aux œuvres caritatives des établissements religieux et des édifices de culte, des missions, congrégations et associations confessionnelles ;
- le suivi des relations des associations confessionnelles ou de culte avec les associations étrangères et les organisations internationales non gouvernementales poursuivant des buts similaires;
- la promotion des valeurs sociétales.

Pour l'exécution de sa mission, le MARCC possède deux (02) programmes qui se présentent comme suit :

#### ■ **Programme : 1.015 Administration Générale**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance est bâti autour de trois (03) objectifs spécifiques qui contribuent à la résolution des problèmes relatifs à :

- mettre en synergie les actions des structures du département;
- assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département ;
- réduire la vulnérabilité des jeunes à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel du MARCC, le Secrétaire Permanent de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

#### ■ **Programme : 2.039 Religion et Culte**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Directeur national des Affaires religieuses et du Culte.

La mise en œuvre du programme « Religion et culte » vise à atteindre spécifiquement trois objectifs à savoir :

- faciliter le bon accomplissement du culte ;
- renforcer le dialogue inter et intra religieux ;
- encadrer le verbe et l'action religieux.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale des Affaires religieuses et du culte et, la maison du Hadj.

## 2.3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

### 2.3.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT

#### 2.3.1.1. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MRE :

##### 2.3.1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

En 2024, seul l'objectif spécifique n°3 a enregistré les réalisations ci-dessous :

**Objectif spécifique n°3** : « faire le suivi et l'évaluation de leur efficacité et de leur efficience à obtenir des produits et à atteindre ses résultats généralement mesurés en termes d'indicateurs de résultats et d'impact sur les groupes cibles »

La validation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2015-2018 et du plan d'action 2024-2027.

##### 2.3.1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)

En 2024, seul l'objectif spécifique n°6 a enregistré les réalisations ci-dessous :

**Objectif spécifique n°6** : Proposer un plan d'actions pragmatique et réaliste (assorti de mesures ciblées d'accompagnement) de déploiement du dispositif opérationnel :

- démarrage du processus d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action pour la période 2015-2018 ;
- élaboration d'un nouveau plan d'action pour la période 2024-2027.

#### ■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :

Le seul indicateur stratégique inscrit dans le CREDD 2019-2023 est le « taux de satisfaction des usagers des services publics ». Cet indicateur n'a pas été renseigné en 2024, pour des raisons de non mobilisation de ressources financières

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services publics était de 25% en 2021, contre un taux de 44%, lors de l'enquête de 2010. Sur la période 2010-2021, le niveau de satisfaction des usagers des services publics a régressé de 19 points de pourcentage.

### 2.3.1.1.3. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2024, les activités suivantes ont été menées au compte de l'axe stratégique ci-dessus de la SNLCC :

#### **Axe stratégique 4 : Communication.**

#### **Objectif spécifique 4.1 Faire comprendre aux citoyens les méfaits de la corruption.**

- organisation d'une session d'appropriation de la SNLCC et son plan d'actions à l'intention des Organisations de la Société civile, tenue les 20 et 21 juin 2024 ;
- organisation d'une session d'appropriation de la SNLCC et son plan d'actions à l'intention des représentants du Secteur privé, tenue les 24 et 25 juin 2024.

### 2.3.1.2. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MATD :

#### 2.3.1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

Les activités principales qui concourent à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

#### ■ **Objectif Général n°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains :**

##### ● *Objectif spécifique n°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional ;*

- tenue de 3 ateliers de dissémination des nouveaux textes relatifs à la réorganisation administrative et territoriale, volet Décentralisation ;
- contribution à l'opérationnalisation des nouvelles Collectivités territoriales.

##### ● *Objectif spécifique n°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;*

- suivi des cantines scolaires de dix (10) communes sur les cinquante-neuf (59) Communes couvertes par le PAM ;
- finalisation de l'étude de capitalisation de la mise en œuvre des contrats de subvention UE des Conseils régionaux de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti ;
- réalisation des actions de consolidation des acquis des projets de développement ;
- suivi de la mise en œuvre des CPER/D ;
- promotion de la solidarité et la mutualisation des moyens dans la maîtrise d'ouvrage du développement local à travers des actions d'information et de sensibilisation des acteurs des CT autour des enjeux de la coopération entre CT ;
- appui aux structures de coopération dans la conception et la mise en œuvre des activités programmées
- révision du guide d'élaboration des PDESC intégrant les thématiques transversales ;
- formation de 30 formateurs sur le guide d'élaboration des PDESC révisé intégrant les thématiques transversales ;
- tenue de cinq (05) sessions de dissémination du guide révisé ;

- appui aux quarante (40) collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs Programmes de développement économique, Social et Culturel (PDESC) conformément au guide révisé.
- **Objectif spécifique n°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomérations sur le territoire.**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2024.
- **Objectif Général n°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales**
  - **Objectif spécifique n°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;**
    - réalisation du concours direct de recrutement de six cent quatre-vingt-quatre (684) enseignants dans la fonction publique des Collectivités territoriales ;
    - intégration de trois cent vingt-six (326) enseignants contractuels dans la Fonction publique des Collectivités territoriales ;
    - élaboration et signature de mille cent cinquante-trois (1 153) autres actes d'administration (titularisation, mutation, congé de formation, avancement...) au profit de vingt-neuf mille trois cent cinquante un (29 351) fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
    - élaboration du projet de décret d'application du statut des fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
    - élaboration des projets des décrets portant statuts particuliers des fonctionnaires des Collectivités territoriales des cadres de l'Administration générale, des finances locales et techniques ;
    - élaboration du projet d'arrêté déterminant les modalités des primes et indemnités allouées aux fonctionnaires des Collectivités territoriales du cadre de l'Administration générale ;
    - élaboration des textes d'opérationnalisation des organes statutaires de gestion de la Fonction publique des Collectivités territoriales (Conseil supérieur et Commissions administratives paritaires de la Fonction publique des Collectivités territoriales) ;
    - mise en place des mécanismes d'augmentation du niveau de satisfaction des fonctionnaires des Collectivités territoriales à travers l'élaboration et la délivrance efficace des actes administratifs ;
    - renforcement du dispositif d'archivage physique et numérique des dossiers individuels des fonctionnaires des Collectivités territoriales.
  - **Objectif spécifique n°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;**
    - élaboration des termes de références et conception des modules pour compléter la formation professionnelle de base des agents de la filière Finances locales intégrés en décembre 2015 : phase de spécialisation ;
    - formation de 273 auditeurs (181 élus et 92 agents) dont 257 hommes et 16 femmes sur la gestion financière et budgétaire des CT en deux sessions : 1ère session 147 auditeurs (111 auditeurs de 37 communes de la Région de Sikasso et 36 auditeurs de 12 communes de la Région de San) tenue du 25 au 28 novembre 2024 et 2ème session 126 auditeurs (66 auditeurs de 22 communes de la Région de Ségou et 60 auditeurs de 20 communes de la Région de San.), tenue du 02 au 05 décembre 2024 ;

- formation de 108 auditeurs dont 26 élus et 82 agents en deux sessions : 1ère session 52 auditeurs dont 13 élus et 39 agents en archivage et gestion documentaire, tenue du 18 au 20 janvier 2024 à Tombouctou et 2ème session 56 auditeurs dont 13 élus et 43 agents en procédures de passation des marchés public, tenue du 21 au 23 janvier 2024 à Tombouctou ;
- réalisation d'une session de formation de 39 auditeurs (9 élus, 25 agents, 5 membres du Collège transitoire de la Région de Ménaka) sur la présentation croisée « nature-fonction » des budgets des CT du 04 au 06 mars 2024 au CFCT ;
- réalisation d'une session de formation de 40 auditeurs (10 élus et 30 agents) sur la « Rédaction administrative du 14 au 16 mars 2024 au CFCT ;
- formation de 38 auditeurs (09 élus, 25 agents, 5 membres du Collège transitoire de la Région de Ménaka dont 1 femme) sur les « procédures de passation des marchés publics des CT », tenue du 07 au 09 mars 2024 au CFCT ;
- formation de 40 auditeurs (10 élus et 30 agents) en « gestion documentaire et archivage » du 18 au 20 mars 2024 au CFCT ;
- réalisation des sessions de formation de 128 agents (104 agents et 24 élus) sur les modules suivants : i) l'entretien, la maintenance et la gestion financière des aménagements hydro agricoles (AHA), ii) les politiques environnementales et sociales : cas de l'agroforesterie, iii) la maîtrise d'ouvrage déléguée, iv) les mesures de police administrative (à prendre par les maires) afférentes à ces infrastructures, v) les techniques d'évaluation de performance du personnel ;
- formation de 362 auditeurs (78 élus, 242 agents et 42 autres acteurs) sur le budget citoyen sur la période du 16 septembre au 12 décembre 2024 ;
- formation de 50 cadres des Conseils régionaux de Sikasso, Ségou et du District de Bamako en informatique (bureautique et outils collaboratifs) en trois (03) sessions sur la période du 11 novembre au 06 décembre 2024 ;
- formation de 52 agents (secrétaires généraux chefs de service, chefs de division, chefs de section, secrétaires et assistants techniques) des régions de Ségou, Sikasso et le district de Bamako sur la rédaction administrative, période du 11 novembre au 06 décembre 2024 ;
- poursuite de l'élaboration de 11 modules de formation répondant aux besoins des Collectivités territoriales :
- validation des modules de formation des élus et/ou agents des Collectivités territoriales sur l'intégration des changements climatiques dans le processus de planification et de budgétisation local du 16 au 18 décembre 2024 ;
- élaboration des termes de références et conception des modules pour former les agents des filières finances locales et techniques intégrés en décembre 2015 n'ayant pas bénéficié de formation professionnelle de base ;
- élaboration des termes de références pour :
  - ✓ la formation des élus et/ou agents des Collectivités territoriales sur la gestion budgétaire et comptable des CT avec un focus sur les innovations apportées par le nouveau décret portant régime financier des CT ;
  - ✓ le renforcement des capacités des Collectivités territoriales sur l'utilisation du logiciel « ReCoDe » dans le cadre de l'élaboration de leurs budgets sous la présentation croisée « nature – fonction » ;

- ✓ la formation des élus et/ou agents des Collectivités territoriales sur la maîtrise d'ouvrage des investissements notamment les dispositifs de gestion et d'entretien des infrastructures et équipements des CT ;
- ✓ la formation des agents (secrétaires généraux et les régisseurs d'avances des CT sur les normes communautaires (UEMOA) en matière de finances des CT, compte administratif et restitution publique des communes des cercles de Bougouni et Yanfolila ;
- ✓ la formation des secrétaires généraux, régisseurs (avances et recettes) sur l'élaboration du budget dans le cadre des normes communautaires de l'UEMOA des communes des cercles de Bougouni et Yanfolila ;
- ✓ la formation des élus et agents des Collectivités territoriales sur le « développement institutionnel et le renforcement organisationnel ;
- formation de 53 auditeurs (19 secrétaires généraux dont 1 femme, 32 régisseurs dont 1 femme et 2 agents de l'interco Blunba de Bougouni dont 1 femme) sur la gestion financière, la mobilisation des ressources et plan d'investissement à la période du 10 au 19 décembre 2024.
- **Objectif spécifique n°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.**
  - préparation de 4 sessions du Comité technique de transfert ;
  - préparation de 2 sessions de la Commission interministérielle de transfert ;
  - accompagner des CADD dans la mise en œuvre des transferts des compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales ;
  - contribution à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie financière de transfert des ressources de l'Etat aux CT ;
  - élaboration du rapport annuel de 2023 de l'état de la mise en œuvre des transferts de compétences et des ressources de l'État aux CT.
- **Objectif Général n°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**
  - **Objectif spécifique n°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;**
    - Consolidation des données relatives aux indicateurs de Gouvernance
  - **Objectif spécifique n°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus.**
    - traitement des requêtes émanant des usagers ou des CT ;
    - formation des cadres de la DGCT sur l'évaluation de performance ;
    - Elaboration des outils en vue de l'inspection systématique de la Mairie du District de Bamako ;
    - Réalisation de deux rencontres d'échanges avec le District de Bamako sur la mise en œuvre de ses activités dans le cadre de l'appui conseil ;
    - production de onze (11) indicateurs de Gouvernance à travers la Base OISE étendu à 80% des données des Collectivités territoriales.
- **Objectif Général n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
  - **Objectif spécifique n°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de village, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;**

- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2024.
- **Objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;**
- tenue de trois rencontres du groupe de travail stratégique d'apprentissage en réseau dans un système à plusieurs niveaux ;
- tenue d'un atelier national de validation du rapport national du processus de capitalisation des bonnes pratiques communales des régions de Koulikoro, Ségou et Gao ;
- réplification des bonnes pratiques du rapport national de capitalisation dans 30 communes n'ayant pas bénéficié du processus.
- **Objectif spécifique n°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2024.
- **Objectif spécifique n°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.**
- aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2024.

■ **Objectif Général n°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**

- **Objectif spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;**
- tenue de quatre (04) rencontres avec les PTF (Coopération Allemande, KFW, Projet FIDA, Ambassade de la Grande Bretagne) dans le cadre de l'intensification de Plaidoyer auprès des partenaires pour les amener à abonder le FNACT avec ou sans restriction géographique et sectorielle ;
- poursuite du processus d'accréditation aux Fonds Vert pour le Climat et Fonds d'Adaptation ;
- élaboration d'un plan stratégique quinquennal assorti d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
- répartition des ressources du FNACT entre 104 collectivités territoriales ;
- notification des Droits de tirage pour 835 collectivités territoriales bénéficiaires ;
- mise en œuvre des programmes de Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Ambassade du Royaume de Danemark (4 conventions signées sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ANICT), UNCDF/ LoCAL (1 convention signée) ;
- mise en œuvre du CPER/FNACT-ETAT (8 conventions Administratives et Financières signées) et la DAT/ FNACT-ANICT (5 conventions de financement signées) ;
- transfert des ressources pour le paiement des prestations liées aux projets (y compris les paiements directs) des CT ;
- réalisation de 127 missions de suivi des projets (environ 448 sous-projets visités) des Collectivités territoriales par les Directions régionales ;
- réalisation de 13 missions de supervision des projets du PDREAS ;
- réalisation de 6 missions de suivi environnemental des projets ;
- réalisation de 4 missions de visite et d'échange avec les acteurs régionaux et internationaux pour l'amélioration de la performance de l'ANICT ;
- réalisation de 9 rencontres de sensibiliser des CT à la réalisation d'équipements marchands ;

- production du rapport de l'évaluation de l'impact de la suspension sur 2 ans du paiement des quottés parts dans le financement des Collectivités territoriales ;
- mise en œuvre du plan d'audit conformément aux références professionnelles validées de l'audit interne (RPAI) ;
- élaboration du schéma directeur du système d'information ;
- élaboration du plan de passation des marchés annuel de l'Agence ;
- exécution de trois milliards quatre-vingt-quinze millions quatre cent cinquante-deux mille six cent quarante-cinq francs (3 095 452 645 F CFA) sur une prévision de quinze milliard cinq cent trente-deux millions trois cent onze mille sept cent cinquante-cinq francs (15 532 311 755 F CFA) au titre du Fonds national d'Appui aux Collectivités territoriales (FNACT), soit un taux d'exécution de 20% ;
- mobilisation par les Collectivités territoriales un montant de sept cent vingt un millions cinq cent vingt-cinq mille quatre-vingt-trois francs (721 525 083 F CFA) sur une prévision de vingt-deux milliards six cent douze millions cent soixante-trois mille francs (22 612 163 000 F CFA) représentant la subvention de l'Etat inscrite dans le budget des régions, soit un taux de mobilisation de 3%, soit une mobilisation globale de 15,26% .
- **Objectif spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;**
  - suivi de la progression du transfert de 30% des recettes budgétaires de l'État aux Collectivités territoriales.
  - réalisation des réunions statutaires du comité national des finances locales ;
  - centralisation des données financières et comptables de 200 Collectivités territoriales sur le serveur RECODE.
  - poursuite du déploiement et mise à jour de la nouvelle version du logiciel budgétaire et comptable dans 70 Communes ;
  - pilotage du dispositif d'évaluation des performances des Communes retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PDREAS ;
  - Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de performance des 102 Communes retenues dans le cadre du PDREAS ;
  - Réalisation de 10 missions de suivi de l'opérationnalisation du logiciel budgétaire et comptable dans les collectivités en vue de faciliter son utilisation ;
  - contribution à la relecture de la loi fixant les ressources fiscales des Collectivités territoriales ;
  - dissémination du recueil sur le régime financier des Collectivités territoriales ;
  - dissémination du manuel de l'ordonnateur des Collectivités territoriales ;
  - réalisation de 7 sessions de renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux sur le régime financier des Collectivités territoriales.
- **Objectif spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide publique au Développement ;**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2024.
- **Objectif Général N°6 : Pilotage, suivi et communication de la politique de décentralisation**

- définition des outils de communication sur les thématiques concourant à l'appropriation de la Politique nationale de Décentralisation à l'endroit des acteurs locaux ;
- opérationnalisation de la bibliothèque numérique ;
- poursuite de l'archivage physique et numérique des documents de la DGC ;
- diffusion des documents relatifs à la décentralisation ;
- publication régulièrement des informations sur la décentralisation (site Web et réseaux sociaux) ;
- édition des documents et outils didactiques de la décentralisation (recueils, manuels, ouvrages, guides, publications, notes, cartes administratives, études, dépliants, kakemonos, etc. ;
- appui à la tenue du comité de pilotage du Projet de déploiement des ressources de l'État pour l'amélioration des services et de riposte locale à la Covid-19 (PDREAS) ;
- appui à l'organisation du comité de pilotage du PADRE III ;
- suivi des activités du PADRE III sur le terrain ;
- mise en œuvre du projet « Conseiller en renforcement des capacités de la DGCT et des CT pour le développement durable (MALICOT) » ;
- tenue régulière des instances de coordination de la DGCT ;
- accompagnement des associations des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de leurs missions ;
- capitalisation des bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet MALICOT ;
- finalisation de la relecture des textes de création, d'organisation et de fonctionnement et le cadre organique de la Direction générale des collectivités territoriales.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

● **Objectif Général N°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains**

Sur un total de 22 activités programmées, 13 activités ont été réalisées soit un taux d'exécution de 59,09%. Les réalisations ont porté sur la contribution à l'opérationnalisation des nouvelles Collectivités territoriales, le suivi de la mise en œuvre des CPER/D, la révision du guide d'élaboration des PDESC et l'appui à quarante (40) collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs PDESC conformément au guide révisé.

● **Objectif Général N°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**

Les cinq indicateurs ont été atteints à 100%. Les acquis de cet objectif sont relatifs à l'accompagnement des CADD dans la mise en œuvre des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales et la contribution à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie financière de transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales.

● **Objectif Général N°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**

Sur 10 activités programmées, 5 ont été réalisées soit un taux de 50%. Cet taux a été atteint notamment à travers l'élaboration des outils d'inspection systématique de la Mairie du District de Bamako et la production des indicateurs de gouvernance à travers la base OISE étendue à 80% des données des Collectivités territoriales.

- **Objectif Général N°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**

Trois indicateurs sur quatre ont été atteints, soit un taux de 75%. Cette performance a été obtenue grâce à la tenue de l'atelier de validation du rapport national du processus de capitalisation des bonnes pratiques communales des régions de Koulikoro, Ségou et Gao et à la réplication d'une bonne pratique dans 30 communes n'ayant pas bénéficié du processus.

- **Objectif Général N°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**

Sur 13 activités programmées, 9 ont été réalisées, soit un taux 69%. Les activités ayant concourues à l'atteinte de cet objectif sont notamment l'organisation des réunions du comité national des finances locales, le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de performance des 102 Communes retenues dans le cadre du PDREAS, la dissémination du recueil sur le régime financier des Collectivités territoriales et le manuel de l'ordonnateur des Collectivités territoriales, le déploiement et la mise à jour de la nouvelle version du logiciel budgétaire et comptable dans 70 Communes.

- **Objectif Général N°6 : Pilotage, suivi et communication de la politique de décentralisation.**

Sur un total de 22 activités programmées, 14 ont été effectuées, soit un taux de 63,63%. Ce taux est atteint grâce à la poursuite de l'archivage physique et numérique des documents de la décentralisation, la publication régulière des informations sur la décentralisation (site Web et réseaux sociaux), l'appui à l'organisation du comité de pilotage du PADRE III et le suivi des activités sur le terrain, la capitalisation des bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet MALICOT, la relecture des textes de création, d'organisation et de fonctionnement et le cadre organique de la Direction générale des collectivités territoriales et la formation des agents de la Direction générale des Collectivités territoriales.

### **2.3.1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

Courant l'année 2024, la DNF a réalisé les activités suivantes :

- **Objectif stratégique 1 : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/démarcation des frontières :**

- tenue de la rencontre de la Sous-Commission Technique Mixte de Matérialisation de la frontière Mali-Sénégal pour la restitution des travaux de la reconnaissance technique conjointe de la frontière fluviale à Bamako du 23 au 26 janvier 2024 ;
- tenue de la rencontre de la Sous-Commission Technique Mixte de Matérialisation de la frontière Mali-Côte d'Ivoire pour l'élaboration de l'esquisse du tracé de la ligne frontière à Bamako du 04 au 08 mars 2024 ;
- tenue de la rencontre de la Sous-Commission Technique Mixte de Matérialisation de la frontière Mali-Guinée sur la prise en compte des documents cartographiques comme outil de définition de la ligne frontière et l'élaboration d'un avant-projet de Traité de délimitation/démarcation et de bornage de la frontière entre le Mali et la Guinée à Kangaba du 29 avril au 03 mai 2024 ;

- tenue de la rencontre de la Sous-Commission Technique Mixte de Matérialisation de la frontière Mali-Sénégal pour la validation des points à matérialiser le long de la partie fluviale de la frontière à Dakar du 19 au 21 août 2024 ;
- organisation de la mission conjointe de mise en place de la première phase du Canevas de Base à la frontière Mali-Guinée du 21 février au 24 mars 2024.
- **Objectif stratégique 2 : Promouvoir la coopération transfrontalière par l'impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers :**
- tenue de deux rencontres entre le Préfet de Yanfolila et son homologue de Mandiana (Mali-Guinée) ;
- tenue de deux rencontres entre le Préfet de Kangaba et son homologue de Siguiiri (Mali-Guinée) ;
- tenue de deux rencontres entre le Préfet de Kolondiéba et son homologue de Tengrela (Mali-Côte d'Ivoire) ;
- tenue de la rencontre des Sous-Préfets frontaliers du Cercle de Yanfolila avec leurs homologues de la Préfecture de Mandiana (Mali-Guinée) dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits et la cohabitation pacifique ;
- mise en place de la Plate-forme des Sous-Préfets frontaliers du Cercle de Yanfolila (Mali) et la Préfecture de Mandiana (Guinée) à Yanfolila le 17 avril 2024 ;
- tenue de la session extraordinaire du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Mandiana-Yanfolila pour le renouvellement du bureau à Yanfolila le 14 décembre 2024 ;
- tenue de la session extraordinaire du GLCT Siguiiri-Kangaba pour le renouvellement du bureau à Kourémalé (Guinée) les 27 et 28 décembre 2024 ;
- participation à la rencontre du Comité Paritaire de suivi de la mise en œuvre du Protocole d'Accord de transhumance transfrontalière des animaux entre le Mali et la Guinée du 14 au 17 février 2024 à Kankan (Guinée) ;
- participation à l'atelier de dynamisation de la coopération transfrontalière entre le cercle de Kolondiéba et le département de Tengréla du 25 au 28 mars 2024 à Tengréla ;
- participation au festival des jeunes des communes de Zégoua (Mali), Loumana (Burkina Faso) et Niélé (Coté d'Ivoire) du 29 avril au 03 mai 2024 à Zégoua ;
- participation à la Journée Africaine des frontières dans les espaces des GLCT Siguiiri-Kangaba et Mandiana-Yanfolila à Dioulafoundou (Mali) et Mandiana (Guinée) le 07 juin 2024 ;
- célébration de la Journée africaine des frontières avec la participation des autorités administratives et politiques du cercle de Kolondiéba le 12 juin 2024 à Débété, République de la Coté d'Ivoire ;
- participation à la réunion des Experts Sectoriels et des Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et la gestion des frontières pour la validation du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré du Bassin du Fleuve Sénégal (SATI-BFS) du 1<sup>er</sup> au 04 juillet 2024 à Dakar ;

- participation à la rencontre des structures en charge des questions de frontière, organisée par le projet SKBoWa à Ouagadougou du 12 au 14 juillet 2024 ;
- participation à l'atelier de dynamisation d'un cadre d'échanges incluant tous les mécanismes de coopération transfrontalière entre le Mali et la Guinée à Kourémalé (Mali), le 29 juillet 2024 ;
- participation à la mission de remise officielle des équipements et matériels médicaux au CSCOM de Dioulafoundou (Mali), à la frontière Mali-Guinée le 23 août 2024 ;
- participation à la mission conjointe de prospection (Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et Ministère de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne) dans les Communes frontalières des Cercles de Kangaba et Yanfolila en prélude aux sessions de formation des acteurs frontaliers sur la prévention et la gestion des conflits dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience des communautés transfrontalières de la Guinée et du Mali », respectivement du 05 au 10 septembre 2024 et du 10 au 15 septembre 2024 ;
- participation à l'atelier de cadrage de la mission d'élaboration du Plan d'Actions de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement du Liptako-Gourma, organisé par l'ALG à Bobo-Dioulasso du 06 au 12 octobre 2024 ;
- participation à « l'Atelier Régional de Haut Niveau », organisé par l'ONUDC dans le cadre du Mécanisme Intégré pour la Stabilité des Frontières (IBSM) pour l'Afrique de l'Ouest pour la promotion de la coopération transfrontalière sur le thème « une gestion collaborative pour la stabilisation des espaces frontaliers » à Assinie en Côte d'Ivoire du 12 au 14 novembre 2024 ;
- participation à l'atelier de la revue conjointe de planification sur la gouvernance des territoires transfrontaliers de l'espace SKBo à Korhogo du 20 au 24 novembre 2024, organisé par l'Union Transfrontalière des Collectivités territoriales de l'espace Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso (UTCCTE-SKBo);
- participation à l'atelier bilan et diagnostic dans le cadre de l'actualisation du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) de l'espace transfrontalier IIIR-Sahel à Ouagadougou du 26 au 27 novembre 2024 ;
- participation au forum des jeunes de l'espace SKBo sur la paix, la sécurité et le développement sur le thème : « Engagement des jeunes pour une paix durable dans l'espace SKBo : opportunités, défis et actions » à Sikasso du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- participation aux échanges avec les différents acteurs intervenant dans la gestion des périmètres maraîchers transfrontaliers et diagnostic des difficultés que traversent les femmes pour la mise en valeur des dits périmètres à la frontière Mali-Guinée du 09 au 18 décembre 2024 ;
- participation à la 1<sup>ère</sup> édition du « Forum International Annuel » (FIA) sur le développement du Liptako-Gourma sur le thème « Relèvement et stabilisation : facteurs clés de développement territorial de la région du Liptako Gourma » à Bamako du 10 au 12 décembre 2024 ;
- participation à l'atelier préparatoire de débat informé des animateurs et facilitateurs portant sur le module de présentation des enjeux de cohésion sociale en milieu pastoral au Sahel et

en Afrique de l'Ouest, organisé par le Réseau Billital Maroobe (RBM) en collaboration avec le CILSS à Boundiali (Côte d'Ivoire) du 17 au 22 décembre 2024.

• **Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières :**

- réception des équipements en ordinateurs, en bureaux et en matériels nécessaires pour le fonctionnement de la salle de réunion de la DNF, des Préfectures de Kangaba et Yanfolila et des GLCT Siguiri-Kangaba et Mandiana-Yanfolila par le PNUD ;
- réhabilitation des adductions d'eau de deux (02) périmètres maraîchers dans les zones frontalières entre le Mali et la Guinée par le PNUD ;
- réhabilitation du siège du GLCT Mandiana-Yanfolila entre le Mali et la Guinée ;
- électrification de quelques artères du village de Diaférelakoro (Mali) avec l'installation de 15 lampadaires solaires à la frontière Mali-Guinée ;
- électrification de quelques artères du village de Koflatiè (Mali) qui est un grand site d'orpillage avec l'installation de 15 lampadaires solaires ;
- dotation du Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de Dioulafoundou (Mali) en matériels et équipements médicaux ;
- réalisation de points d'eau potable (adduction d'eau) et laiterie à Ouenkoro (Mali) dans l'espace de coopération transfrontalière C10 Sourou entre le Mali et le Burkina par l'ALG à travers le PNUD ;
- participation à l'atelier régional sur le renforcement de la coopération transfrontalière pour lutter contre les liens entre terrorisme et criminalité organisée en Afrique de l'Ouest à Cotonou au Bénin du 24 au 26 septembre 2024 ;
- participation aux sessions de formation des acteurs frontaliers sur la prévention et la gestion des conflits dans les communes frontalières du Cercle de Kangaba du 24 septembre au 04 octobre 2024 ;
- participation à l'atelier de formation des points focaux et la mise en place des Comités Transfrontaliers de prévention et de gestion des conflits (CTPGC) dans les espaces des GLCT Kéné Dougou, C10 Sourou et Sahel-Tillabéry, organisé par l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) à Bobo-Dioulasso du 1<sup>er</sup> au 03 octobre 2024 ;
- participation à l'atelier de formation des membres du groupe de travail sur la sécurité communautaire (GTSC) et la réalisation du diagnostic dans les communes frontalières des Cercles de Kangaba et Yanfolila, tenu à Bougouni du 21 au 25 octobre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience économique des communautés transfrontalières de la Guinée et du Mali » ;
- participation à « Abidjan Border Forum » sur le thème « Frontières vertes entre ressources naturelles partagées et défis de sécurité » à Abidjan du 23 au 25 octobre 2024 ;
- participation à l'atelier de formation et de renforcement des capacités des acteurs frontaliers (élus locaux, autorités traditionnelles et religieuses, jeunes et femmes) en matière de leadership, de communication non violente, de médiation, de prévention et gestion des conflits en lien avec la mise en œuvre du projet « Appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience économique des communautés transfrontalières de la

Guinée et du Mali», tenu dans les zones frontalières du Cercle de Yanfolila du 30 octobre au 06 novembre 2024 ;

- participation aux sessions de renforcement des capacités des leaders locaux en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits et renforcement de la résilience économique des communautés transfrontalières de la Guinée et du Mali dans les communes rurales frontalières de Kaniogo, de Nouga et de Naréna du 20 au 29 novembre 2024.

- **Objectif stratégique 4 : Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF :**

- participation à l'atelier de revue conjointe du Plan Transfrontalier de Développement Local (PTDL) du GLCT Mandiana-Yanfolila à Yanfolila du 17 au 18 avril 2024 ;
- participation aux ateliers d'élaboration du Plan Conjoint de communication et de revue conjointe du PTDL de l'espace de coopération transfrontalière Siguiri-Kangaba, respectivement à Kindia et Siguiri (Guinée) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Transfrontalier Mali-Guinée du 06 au 15 mai 2024 ;
- participation à l'atelier de finalisation et de planification stratégique du projet « Régions Transfrontalières Pacifiques et Résilientes » dans les pays Sahélo-côtières : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali, organisé par le projet SKBoWa à Ouagadougou du 10 au 11 juillet 2024 ;
- participation à l'atelier régional de conception du document programme conjoint « Investissement transfrontalier autour de la gestion de l'eau, de la sécurité climatique et de la consolidation de la paix » dans les espaces frontaliers du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal à Dakar, les 13 et 14 août 2024 ;
- participation à l'atelier de planification opérationnelle du projet Régional « Régions Transfrontalières Pacifiques et Résilience dans les pays sahélo-côtières Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali (Coopération Transfrontalière Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso-Wa) », SKBoWa, fenêtre Côte d'Ivoire à Korhogo, les 21 et 22 août 2024 ;
- participation à l'atelier de présentation et d'élaboration du Plan Opérationnelle (PO) du projet « SKBoWa », avec les acteurs régionaux et locaux des régions de Sikasso, de Bougouni et de Koutiala à Sikasso, les 27, 28 et 29 août 2024 ;
- participation à l'atelier de Planification Opérationnelle avec les partenaires des régions d'intervention du Sud-Ouest des Hauts-Bassins et des Cascades du programme Décentralisation et Cohésion Sociale (PDCS) à Bobo-Dioulasso, les 05 et 06 septembre 2024 ;
- participation aux ateliers d'identification des thématiques de renforcement des capacités sur les thèmes transversaux et rappel sur les notions de coopération transfrontalière :
  - o du GLCT Kéné Dougou à Koutiala du 06 au 07 décembre 2024;
  - o du GLCT Loulouni-Ouéléni à Sikasso du 16 au 17 décembre 2024 ;
  - o du GLCT Badenya à Bougouni du 19 au 20 décembre 2024.

- **Objectif stratégique 5 : Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la PNF et du Plan d'Actions :**

- mobilisation de cent deux millions huit trente-deux mille francs CFA (102 832 000) dont trente-huit millions huit cent trente-deux mille (38 832 000 F CFA) pour le financement

intérieur et soixante-quatre millions (64 000 000 F CFA) pour le financement extérieur à travers le Projet Bornage et le Développement des Zones Frontalières.

- **Objectif stratégique 6 : Renforcer le cadre institutionnel en vue d’impulser la coordination, le pilotage et le suivi- évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale des Frontières :**

- Les documents sont dans le circuit d’adoption du Gouvernement.

■ **Niveau d’atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

- **Objectif stratégique 1 : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/démarcation des frontières :**

Le processus de délimitation et de démarcation des frontières avec les pays voisins a connu quelques avancées, notamment avec le Sénégal et la Guinée. A la suite du bornage de la partie exondée de la frontière Mali-Sénégal, la Sous-Commission Technique Mixte Paritaire de Matérialisation de la frontière s’est réunie pour la planification du processus de bornage de la partie fluviale de la frontière. De même, les structures en charge des questions de frontière du Mali et de la Guinée se sont accordées sur certains principes pour faire avancer le processus de bornage de la frontière commune.

- **Objectif stratégique 2 : Promouvoir la coopération transfrontalière par l’impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d’investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers :**

Courant l’année 2024, la coopération transfrontalière a été marquée par la signature à Sikasso des textes régissant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de l’espace de coopération transfrontalière KénéDougou entre le Mali et le Burkina et les rencontres entre autorités administratives et acteurs locaux dans le cadre du raffermissement des relations de bon voisinage entre les populations vivant dans les zones frontalières du Mali et des pays voisins. Ces rencontres de coopération transfrontalière se sont déroulées notamment avec le Burkina, la Côte d’Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Les relations de coopération entre les autorités administratives frontalières du Mali et leurs homologues des pays voisins se sont renforcées. La tenue de rencontres entre autorités frontalières a permis une amélioration des rapports de cohabitation entre les populations de part et d’autre de la frontière, même si des cas d’affrontements et d’enlèvements ont eu lieu surtout à la frontière avec la Guinée. De même, la quiétude et la sécurité ont été mises à rudes épreuves par des actes terroristes perpétrés aux frontières Mali-Mauritanie, Mali-Burkina, Mali-Algérie et Mali-Niger. En dépit du résultat fort appréciable sur la coopération administrative frontalière, il faut signaler l’insuffisance des moyens financiers mis à la disposition et la situation

d'insécurité dans les zones frontalières qui ont impacté négativement les activités pour l'atteinte des résultats escomptés.

- **Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières :**

Les actions sont surtout orientées vers l'équipement en services sociaux de base en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones frontalières. Dans ce cadre, les programmations n'ont pas pu être réalisées sur le budget d'État à cause de la restriction budgétaire liée aux efforts pour la sécurisation du pays. Ainsi, les quelques équipements réalisés sont à l'actif des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur les appuis accordés aux structures en charge des questions de frontière dans le cadre du projet « Appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience économique des communautés transfrontalières de la Guinée et du Mali »

### **2.3.1.2.3. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le Document de Stratégie nationale est bâti autour de six (06) axes stratégiques. Les résultats enregistrés en 2024 sont présentés ci-dessous :

**Axe stratégique n°1 :** le renforcement des cadres juridique, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) :

- participation de la DNEC à l'Assemblée générale augmentée (AGA) d'ID4AFRICA ;
- la participation à l'atelier de formation régional sur l'analyse des données sur les causes de décès (Dakar, au Sénégal) ;
- la participation à l'atelier régional sur le thème : « la gouvernance et de la digitalisation de l'état civil » (Conakry, en Guinée).

**Axe stratégique n°2 :** l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS :

- renforcement de capacités des officiers et agents d'état civil sur les procédures régissant l'état civil à Gao ;
- renforcement de capacités des officiers et agents d'état civil sur les procédures régissant l'état civil à Tombouctou

**Axe stratégique n°3 :** la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil ;

- sensibilisation de 3 561 personnes sur l'importance de l'enregistrement des naissances ;
- diffusion de spot radiophonique de sensibilisation sur l'importance de l'enregistrement des naissances sur Studio Tamani et son réseau de 85 radios partenaires en cinq langues ;
- réalisation d'une mission d'appui à l'enregistrement tardif de 5000 naissances à Kayes, Mopti, Gao et Tombouctou.

**Axe stratégique n°4 :** l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales :

- aucune réalisation en 2024.

**Axe stratégique n°5 :** le financement de la Stratégie nationale :

- aucune réalisation en 2024.

**Axe stratégique n°6 :** Le pilotage et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de l'état civil.

- aucune réalisation en 2024.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

Le taux d'enregistrement des naissances est de 89.5%  
 Un taux satisfaisant suite l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des naissances

**2.3.1.3. STRATEGIE DU MSPC :**

**2.3.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC)**

En 2024, la DGPC a réalisé les activités suivantes :

- enregistrement de 30 367 cas d'interventions avec 35 460 victimes dont 33 837 blessés et 1 623 personnes tuées (voir la situation détaillée dans le tableau n°2 ci-dessous) ;
- enregistrement de 6 279 maliens rapatriés 568 femmes, 814 enfants et 4 897 hommes ;
- enregistrement de 48 049 cas de catastrophes répartis comme suit : 729 cas d'inondation, 47 306 cas d'effondrements, 8 cas de foudres et 6 cas de vents violents et tempêtes de sables ;
- enregistrement des impacts inhérents aux catastrophes pendant l'hivernage 2024 (voir tableau n°3 ci-dessous).

**Tableau 2 : compilation des cas d'interventions de 2024**

Nature des interventions	Nombre de Cas	Nombre		
		Victimes	Blessés	Tuées
Accident Aérien	0	0	0	0
Accident de la circulation	19 327	31 955	31 272	683
Accident ferroviaire	0	0	0	0
Assistance à personnes	798	598	505	93
Attaque terroriste	52	386	208	178
Braquage	4	8	7	1
Chavirement de pirogue	1	1	0	1
Couverture sanitaire	2 279	144	137	7
Découverte de cadavre	218	235	0	235
Eau gaz électricité	121	7	5	2
Evacuation	64	50	46	4
Effondrement	56	82	56	26
Faits d'animaux	83	4	3	1
Fausse alerte	191	0	0	0
Incendie	1 795	52	43	9
Inondation	225	94	90	4
Lutte contre pollution	4	6	0	6
Noyades	121	132	21	111
Opération diverse	1 532	67	29	38
Pendaison	5	4	0	4
Personne dans un puits	86	80	38	42

Nature des interventions	Nombre de Cas	Nombre		
		Victimes	Blessés	Tuées
Protection des biens	0	0	0	0
Reconnaissance et recherche	116	0	0	0
Secours à victimes	1 637	1 540	1 362	178
Sortie sans innervations	1 652	15	15	0
<b>TOTAL</b>	<b>30 367</b>	<b>35 460</b>	<b>33 837</b>	<b>1 623</b>

Source : DGPC\_ Rapport d'activités\_2024 :

**Tableau 3 : impacts inhérents aux catastrophes pendant l'hivernage 2024**

Nature	Total
Ménages affectés	88 083
Personnes sinistrées	465 226
Hommes touchés	123 302
Femmes touchées	135 481
Enfants touchés (filles)	101700
Enfants touchés (garçons)	104743
Pertes en vies humaines	95
Blessés	154
Maisons endommagées/ou a risque d'effondrement	66 032
Maisons effondrées	47 306
Greniers ou magasins détruits	2915
Latrines détruites	20 988
Puits endommagés	6 590
Volailles perdues	12 799
Greniers ou magasins détruits	2915
Superficies de cultures perdues (hectare)	195 845,2
Marchés détruits	2
Quantités de céréales détruites (en tonne)	756 127,2
Champs ou jardins de cultures détruits	73
Véhicules emportés	6
Écoles détruites	288
Centres de santés détruits	33
Charrettes emportées	5
Eglise détruite	1
Motos emportées	3
Mosquées touchées	2
Ponts touchés	3
Grands ruminants emportés	5 061
Petits ruminants emportés	4 348

Source : DGPC\_ Rapport d'activités\_2024:

### 2.3.1.4. POLITIQUE ET STRATEGIE DU MRPCN :

#### 2.3.1.4.1. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960 (PNRFV)

En 2024, les activités ci-dessous ont été réalisées par l'AGRV.

- **Objectifs spécifiques n°1 : mettre en place le cadre législatif et réglementaire de la réparation ;**
  - formation des cadres de l'AGRV sur les textes de création, de l'organisation de l'AGRV et les textes fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des Droits de l'Homme ;
  
- **Objectifs spécifiques n°2 : identifier les victimes devant bénéficier de la réparation**
  - établissement de la liste de certaines victimes éligibles à la réparation à partir de la liste fournie par la CVJR ;
  - création d'un logiciel de gestion des réparations associé à la base de données de la CVJR ;
  - constitution de quelques dossiers des victimes éligibles à la réparation
- **Objectifs spécifiques n°3 : déterminer et évaluer les préjudices subis donnant lieu à réparation ;**
  - .établissement des types de préjudices subis par les victimes ;
- **Objectifs spécifiques n°4 : déterminer les formes de réparations appropriées**
  - dotation de l'AGRV en local, en personnel et équipements ;
  - élaboration du document de règlement intérieur et le manuel de procédures ;
  - renforcement de capacités du personnel à travers des sessions de formation sur : i) justice transitionnelle, ii) la politique de réparation, iii) les textes de création, iv) Le logiciel PRED, v) le suivi-évaluation, vi) la planification, vii) communication et viii) archivage ;
  - élaboration et mise en œuvre du plan de communication autour de la réparation ;
- **Objectifs spécifiques n°5 : assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique.**

Cet objectif spécifique n'a enregistré aucune réalisation courant 2024

#### **2.3.1.4.2. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

Courant 2024, les réalisations clés au compte de cette stratégie se présentent ainsi :

- opérationnalisation des Équipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (ERAR) ;
- adoption de la loi d'entente nationale ;
- création du Centre pour la Paix et l'Unité ;
- création de l'Autorité pour la Gestion des Réparations en faveur des Victimes ;
- organisation de la Semaine nationale de réconciliation ;
- organisation des dialogues inter communautaires ;
- mise en place des projets de réinsertion, d'activités génératrices de revenu et des soutiens aux déplacés internes et externes ;
- formation des acteurs de la réconciliation, y compris les membres des CCR et ERAR en médiation et gestion des conflits ;
- renforcement des capacités du MRPCN en matière de gestion des projets (mise en œuvre plus efficace des initiatives de réconciliation) ;

- mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle de la stratégie de la réconciliation ;
- mise en place d'un système de suivi-évaluation de certains aspects de la stratégie de la réconciliation.

### 2.3.1.5. POLITIQUE DU MTFPDS :

#### 2.3.1.5.1. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

La réalisation de ces activités conformément aux objectifs spécifiques de la politique nationale du travail se décline comme suit :

#### **Objectif spécifique n°1 : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent**

- poursuite du processus de relecture et d'adoption du projet de décret sur le service minimum dans les entreprises relevant du Code du travail ;
- élaboration de l'Arrêté N°2024-4363/MTFPDS-SG du 27 décembre 2024 portant modification de l'Arrêté N°96-1566/MEFPT-SG du 07 octobre 1996 portant modalités d'application de certaines dispositions du Code du Travail et adoption des dispositions pour son application effective ;
- suivi du processus d'adoption du document de Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail (PNSST) ;
- suivi du processus d'adoption du nouveau Plan d'Action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM II) ;
- adoption des dispositions pour l'opérationnalisation effective du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) qui a été créé par Décret n°2023-0431/ PT-RM du 17 août 2023 ;
- poursuite du processus d'organisation des élections professionnelles qui permettront de déterminer les organisations de travailleurs les plus représentatives au niveau national ; participation à la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel du Pacte de Stabilité sociale et de Croissance (2023-2027) ;
- renforcement des Services du Travail en ressources humaines, matérielles et financières suffisantes ;
- poursuite des travaux de relecture du Code du travail ;
- délivrance d'avis techniques et assistance-conseil apportés dans **7.396** cas enregistrés par la DNT et les Directions régionales du Travail (DRT) pour une meilleure application de la législation et de la réglementation du travail ;
- vérification de la conformité aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles de **37 004** contrats de travail dont **1 197** occupés par les travailleurs de nationalité étrangère. Sur ce total, **7 076** sont occupés par les femmes dont **4 776** sous contrat à durée déterminée (CDD) et **2 300** sous contrat à durée indéterminée (CDI). Au total, **26 354** contrats sont conclus pour une durée déterminée (CDD) et **10 650** pour une durée indéterminée (CDI) ;
- suivi du processus de relecture de six (06) conventions collectives de travail et de dix-sept (17) accords d'entreprise ou d'établissement émanant de certains établissements publics et

entreprises privées. Les six (6) conventions collectives sont : la Convention collective fédérale du Commerce, la Convention collective des Sociétés Grossistes-Répartiteurs pharmaceutiques du Mali, la Convention Collective du secteur pharmaceutique privé officinal du Mali, la Convention collective des Banques, Assurances et Etablissements financiers, la Convention collective des Sociétés et Entreprises minières, géologiques et hydrologiques du Mali et l'Avenant N°01 à la Convention Collective des Systèmes Financiers Décentralisés ;

- traitement des demandes d'autorisation d'exercice d'activité d'entreprise de travail temporaire déposées par dix-huit (18) entreprises qui sont : Groupe Management Conseils, JOBMASTER, Staff Services, RH Associates Mali, Ressources Humaines Management SARL, Centre International pour le Conseil et la Formation (CICF), Logic Interim, Job et Carreer Consulting SARL, Mali RH Patners SARL (MRHP), Société EK Solutions SAS, Société Intel Outsourcing Services Mali SARL, Global RH Plus SARL, RH Synergies Solutions (HR2S), FILY Consulting HR & Formation – SARL, Société Moderne de Gestion de la Main d'œuvre, Intel Outsourcing Services Mali SARL, Golden Ressources Management SARL et GIE Africa Employ;
- renforcement des capacités du personnel à travers la participation d'un (01) Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale au cours de formation pratique et complémentaire des Inspecteurs du Travail organisé par le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) basé à Yaoundé au Cameroun du 15 avril au 10 mai 2024 ; la participation de huit (8) agents à la formation du Centre de Formation pour le Développement (CFD) à Bamako sur les thèmes suivants : Formation des Secrétaires et Assistants de Direction sur les techniques du secrétariat du 11 au 15 mars 2024, Perspective genre et approches transversales du 03 au 07 juin 2024 et sur la rédaction administrative du 10 au 14 juin 2024 ; la participation d'une douzaine d'agents de la DNT à la formation sur l'utilisation de la plateforme de messagerie professionnelle sécurisée au sein de l'Administration organisée par l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) en août 2024 ;
- élaboration des rapports du Mali sur les Conventions internationales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ratifiées au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT pour l'année 2024 ainsi que les rapports au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT. Les conventions ratifiées concernées sont : la convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921, la convention (n°81) sur l'inspection du travail, 1947, la convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, la convention (n°144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, la convention (n°150) sur l'administration du travail, 1978, la convention (n°151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978 et la convention (n°155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981. Pour les conventions non ratifiées, le rapport a porté sur la convention n°190 concernant la violence et le harcèlement, 2019 et sa recommandation n°206 ;
- participation à la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale du Conseil du Travail et de Dialogue Social de l'UEMOA (CTDS-UEMOA) les 9 et 10 octobre 2024 ;

- Participation à la 10<sup>ème</sup> réunion de la Commission Dialogue social tenue les 5 et 6 août 2024 par visioconférence sur le thème « **La gouvernance de la migration de main d'œuvre dans les Etats membres de l'UEMOA** » ;
- participation à la 112<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du Travail (CIT) à Genève du 05 au 16 juin 2024 et en marge de la CIT, à la 40<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil d'Administration du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) ainsi qu'à d'autres activités dans le domaine du travail ;
- réalisation d'un atelier de renforcement des capacités des autorités administratives, sécuritaires, coutumières, religieuses et des responsables des « Tomboloma » de Kangaba sur la compréhension du concept travail des enfants et des stratégies de lutte contre le travail des enfants ;
- réalisation de deux (2) missions de supervision du travail des enfants à Yanfolila (région de Bougouni) et à Kadiolo (région de Sikasso). Ces missions ont permis d'identifier trente-six (36) enfants victimes des PFTE dont sept (07) filles.;
- commémoration de la journée mondiale contre le travail des enfants avec des partenaires comme : les organisations membres de l'Alliance JOFA-ACTE, les partenaires sociaux et certaines organisations de la société civile (OSC) au CICB de Bamako, avec la présence de trois (3) membres du Gouvernement ;
- tenue de deux (2) réunions du Comité Directeur national de lutte contre le travail des enfants (CDN) ;
- appui, conseil, assistance et accompagnement des membres des organisations de la société civile(OSC) comme World vision, Tdh, Save the Children, projet FEMA, association Soli-AM, AMAPROS, GRADECOM, GRADEM, projet ACCEL-Africa du BIT... dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets et programmes, notamment en termes de renforcement des capacités, de sensibilisation, d'identification, de retrait et de réinsertion.

### **Objectif spécifique n°2 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail**

- réalisation de neuf cent seize (**916**) contrôles d'établissements en 2024 contre huit cent cinquante-six (**856**) en 2023 soit une hausse d'environ 15% ;
- contrôle de la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité au niveau des entreprises ;
- enregistrement de trois cent-cinq (**305**) cas d'accident de travail parmi lesquels deux cent onze (**211**) cas ont fait l'objet d'enquêtes règlementaires ;
- assistance-conseils apportées par les inspections du travail pour la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) dans dix (**10**) établissements regroupant deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (**2 591**) travailleurs ;
- suivi du processus d'adoption de la PNSST.

### **Objectif spécifique n°3 : Promouvoir l'égalité au travail**

- suivi du processus de relecture de six (**06**) conventions collectives de travail et de dix-sept (**17**) Accords d'entreprise et d'établissement fixant les conditions d'emplois, de travail et de rémunération ;
- vérification de la conformité de trente-sept mille quatre (**37 004**) contrats de travail aux dispositions législatives, règlementaires et conventionnelles, notamment en ce qui concerne l'égalité et la non-discrimination au travail ;

- réalisation de neuf cent seize (**916**) visites d'établissement au cours desquelles des infractions aux mesures visant à promouvoir l'égalité et la non-discrimination au travail sont constatées, des conseils sont donnés ainsi que des mesures correctrices aux irrégularités relevées.

#### **Objectif spécifique n°4 : Promouvoir le dialogue social**

- poursuite de la mise en œuvre des activités du Plan d'actions opérationnel du Pacte de Stabilité sociale et de Croissance (2023-2027) ;
- poursuite du processus d'opérationnalisation du Conseil national du Dialogue social (CNDS) ;
- poursuite du processus de relecture la loi n° 92-020 du 23 septembre 1992, modifiée, portant Code du Travail en République du Mali ;
- gestion des conflits du travail : Au cours de l'année 2024, la DNT et les DRT ont géré conformément aux dispositions du Code du Travail, trois mille trois cent quatre-vingt-seize (**3 696**) conflits de travail enregistrés dont quarante-six (**46**) conflits collectifs et trois mille six cent cinquante (**3 650**) conflits individuels. Sur ce total, sept cent soixante (**760**) conflits ont reçu une issue favorable soit un taux de réalisation de **20%**. Le nombre élevé de cas de conflits individuels non réglés en conciliation devant l'inspecteur du travail et transmis au tribunal du travail s'explique par le fait qu'il a été enregistré au niveau de la seule région de Kayes, au cours de la période de référence, deux mille deux cent cinq (**2 205**) cas et seulement trente-huit (**38**) de ces cas ont pu être gérés en conciliation. La majeure partie des cas transmis au tribunal du travail concerne les travailleurs de la même société "Segala Mining Corporation" « SEMICO » sise à Tabakoto.
- poursuite de la relecture des conventions collectives de travail et des Accords collectifs d'entreprise et d'établissement.

#### ■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

##### ● **Pourcentage des conflits de travail gérés :**

La gestion des conflits de travail : sur un total de trois mille six cent quatre-vingt-seize (**3 696**) conflits de travail enregistrés par les services du travail dont trois mille six cent cinquante (**3 650**) conflits individuels et quarante-six (**46**) conflits collectifs, sept cent soixante (**760**) conflits ont reçu une issue favorable soit **20%** de taux de réalisation sur une projection de 100%. Ce taux faible s'explique par le nombre moins élevé de conflits réglés en conciliation devant la DRT de Kayes qui a joué négativement sur le taux global de réalisation.

##### ● **Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissements relus et adoptés :**

Sur vingt-trois (**23**) conventions collectives de travail et accords d'entreprise et d'établissement soumis aux Services du Travail durant l'année 2024, dix-neuf (**19**) ont été relus et adoptés soit un taux de **83%** sur une projection de 100%. Les travaux d'adoption et de relecture de trois (3) conventions collectives restantes sont en cours. Il s'agit de :

- la Convention collective fédérale du Commerce ;
- la Convention collective des Sociétés Grossistes-Répartiteurs pharmaceutiques du Mali ;
- la Convention collective des Sociétés et Entreprises minières, géologiques et hydrologiques du Mali.

- **Taux de progression des usagers assistés et conseillers :**

Sept mille trois cent quatre-vingt-seize (**7 396**) usagers ont été assistés et conseillés en 2024 contre Huit mille cinq cent cinquante-sept (**8 557**) en 2023 soit un taux de progression de **-13%** sur une projection de **18%**. Ce taux négatif s'explique par la baisse du nombre d'usagers ayant demandé l'assistance-conseil en 2024 par rapport à 2023.

- **Taux de progression des établissements contrôlés :**

Au cours de l'année 2024, la DNT et ses démembrements ont procédé à Neuf cent seize (**916**) contrôles d'établissements contre Huit cent cinquante-six (**856**) en 2023. Le taux de progression des établissements contrôlés en **2024** est de **7%** sur une prévision de **12%**.

- **Taux de progression des contrats de travail visés :**

Au cours de 2024, les services du travail ont visé **37 004** contrats de travail contre **42 722** en 2023 soit un taux de progression de **-13 %** sur une prévision de **15%**. Ce taux négatif s'explique par la baisse du nombre de contrats de travail soumis par les entreprises aux services du travail en 2024 par rapport à 2023.

- **Pourcentages d'Inspecteurs et de Contrôleurs du travail formés :**

S'agissant de l'indicateur 2.3 relatif à la formation du personnel, sur une prévision de **60%** dont **40%** de femmes, aucune formation n'a pu être réalisée directement par le programme.

Par ailleurs, en dehors du financement du budget du programme 2.031 intitulé « Amélioration du cadre législatif du travail » mis en œuvre par la DNT et ses démembrements, vingt-un (21) agents ont eu à participer aux actions de formation suivantes : le cours de formation pratique et complémentaire des Inspecteurs du Travail organisé par le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) basé à Yaoundé au Cameroun du 15 avril au 10 mai 2024, la formation du Centre de Formation pour le Développement (CFD) à Bamako sur les thèmes suivants : Formation des Secrétaires et Assistants de Direction sur les techniques du secrétariat du 11 au 15 mars 2024, Perspective genre et approches transversales du 03 au 07 juin 2024 et sur la rédaction administrative du 10 au 14 juin 2024 et la formation sur l'utilisation de la plateforme de messagerie professionnelle sécurisée au sein de l'Administration organisée par l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) en août 2024.

Globalement, le taux d'atteinte des indicateurs/résultats est satisfaisant.

### **2.3.1.6. POLITIQUE DU MARCC :**

#### **2.3.1.6.1. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

Le MARCC à travers le Secrétariat permanent de la PNLEVT est chargé de la mise en œuvre du **pilier n°1 (prévention)**. Les activités menées se présentent ainsi :

- réalisation des ateliers de formations et de dissémination de la PNLEVT des jeunes et des femmes dans les régions Gao, Mopti, Ségou et San ;

- renforcement des capacités opérationnelles des jeunes et des femmes par la construction et l'équipement des centres de formation des jeunes sur leur rôle dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et San.
- installation des points focaux par l'antenne de la Cellule Prévention de la Radicalisation et l'Extrémisme Violent (CELLRAD) du Mali dans plusieurs capitales régionales et cercles (Mopti, Kayes, Ségou, Koulikoro, Gao, Ansongo, Ménaka, Koro et Bankass) en partenariat avec l'ONG-IRI ;
- sensibilisation de la population sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent et sur vulgarisation du lexique, dans toutes ses formes, à Bamako, Mopti, Kayes, Ségou, Koulikoro, Gao, Ansongo, Ménaka, Koro à travers des (radios et TV) et l'appui technique de l'antenne de la Cellule Prévention de la Radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent (CELLRAD) Mali ;
- formations des jeunes et femmes leaders et leaders religieux sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent et les techniques de collecte des données en partenariat avec l'antenne CELLRAD du Mali, formations réalisées à Bamako et dans plusieurs de régions.
- réalisation des émissions télévisées et radiophoniques pour faire connaître les grandes lignes de la PNLEVT.

#### ■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :

De façon générale, les résultats obtenus en 2024 sont assez satisfaisants et se résument comme suit :

- le renforcement de la résilience des communautés face aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- l'appui au fonctionnement du cadre de concertation entre le MARCC et les faitières et associations religieuses ;
- le passage du secrétaire permanent et ses experts aux émissions télévisées et radiophoniques pour faire connaître les grandes lignes de la PNLEVT ;
- le renforcement des capacités des acteurs et actrices religieux sur le manuel des prêches développé par le secrétariat permanent qui leur servira de guide dans l'admonition des prêches et cela afin qu'ils puissent animer des séances de prêches conformément au Manuel.

### 2.3.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT

#### 2.3.2.1. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRE

##### ■ Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle

#### Objectif n°1 : Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat

- coordination et suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat, de son Plan d'Actions et du Plan d'Actions prioritaire du Gouvernement de Transition, en rapport avec le Comité Indépendant de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre des Recommandations des Assises Nationales de la Refondation (CINSERE-ANR) ;

- coordination et suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) et son Plan d'Actions ;
- coordination et suivi de la mise en œuvre du Programme national d'Education aux Valeurs (PNEV) et son Plan d'Actions ;
- poursuite de la mise en œuvre du projet de Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) ;
- élaboration et mise en œuvre des plans médias pour toutes les activités majeures ;
- élaboration et mise en œuvre les plans médias pour toutes les activités majeures.

**Objectif n°2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières**

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la rénovation des structures du programme etc.) ;
- suivi de l'exécution du contrat d'entretien et de maintenance du parc informatique du Cabinet et de la DFM ;
- élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 du département;
- élaboration de l'avant-projet de budget de l'exercice budgétaire 2025 du département ;
- élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle Des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2025-2027) ;
- production des comptes administratifs trimestriels 2024 ;
- élaboration des différents budgets afférents aux activités de refondation
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- inventaire annuel des matériels du département ;
- le suivi des différents contrats de prestation.

■ **Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

Le programme « Reformes administratives et institutionnelles » est déjà traité dans les Politiques Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) et de transparence (PNT).

**2.3.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MATD**

■ **Programme I: 1.014 Administration Générale et Contrôle**

**Objectif n°1 : Mettre en synergie les actions des services centraux, des circonscriptions administratives, des projets et programmes du département;**

- réalisation des réunions de coordination élargies ;
- élaboration des rapports mensuels de suivi des instructions du Premier Ministre ;
- suivi de la mise en œuvre du PTG;
- évaluation du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) du département ;
- relecture des textes de la décentralisation ;
- appuis aux activités des différents services du MATD et des autres départements qui interviennent dans le domaine de la décentralisation et de la déconcentration ;
- enregistrement biométrique de 68 163 réfugiés ;
- reconnaissance officielle de statut de réfugiés de 88 ménages ;
- enregistrement de 37 nouveaux demandeurs d'asile;

- production et délivrance des documents de réfugiés : 41 attestations provisoires, 25 936 attestations de réfugiés, 02 lettres de recommandation, 03 « A qui de droit », 15 titre de voyage pour la convention, 43 attestations de voyage, 425 attestations tenant lieu d'acte de naissance et 16 Saufs conduits ;
- organisation des sessions d'information et de sensibilisation sur les solutions durables à Bamako et à San, respectivement en aout et en novembre 2024 ;
- réalisation n des ateliers d'information et de sensibilisation sur le système d'asile au Mali et la protection internationale des réfugiés dans les villes de Gao, Koro et Ménaka au bénéfice des Autorités administratives, forces de défense et de sécurité, acteurs humanitaires ;
- production du rapport de la 24<sup>ème</sup> Revue des Projets et Programmes du secteur ;
- production du rapport de la 13<sup>ème</sup> Revue Sectorielle ;
- production de l'annuaire statistique 2023 du secteur ;
- réalisation des missions de supervision des projets/programmes du secteur Administration territoriale dans les régions de Koulikoro, Dioïla, Ségou et San ;
- renforcement des points focaux du secteur dans le remplissage des fiches de collecte des données des projets/programmes et politiques/stratégies ;
- tenue de la 1<sup>ère</sup> session de l'année 2024 du comité de coordination de la CPS.

**Objectif n°2 : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département**

- traitement de 5 514 dossiers selon les mouvements des agents (mise à disposition, affectation, mutation, détachement, disponibilité, retraite et décès ...);
- actualisation des listes du personnel du secteur de l'Administration générale issues des données du recensement du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) ;
- traitement de neuf mille cinq cent quatre (9 504) dossiers (titres de congé, évaluation du personnel, mouvement du personnel (mise à disposition, affectation, mutation...etc. ;
- validation du plan quinquennal de formation et de perfectionnement du secteur de l'administration général (2024-2029) ;
- établissement des comptes administratifs ;
- création de la régie d'avance et de la régie spéciale ;
- approvisionnements courants et le plan de passation des marchés publics ;
- tenue de la comptabilité-matières ;
- élaboration de l'avant-projet de budget de l'exercice budgétaire 2025 du département ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2025-2027) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 du département.

**Objectif n°3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées**

- réalisation de sept (07) missions de vérifications de gestion dans les collectivités territoriales des communes des régions de Kayes (03), Koulikoro (02), Ségou (01) et du District de Bamako (01) ;
- réalisation d'une (01) mission de suivi de la mise en œuvre des recommandations dans cinq (05) communes rurales de la région de Dioïla : communes de Zan COULIBALY, Binko, Massigui, Kaladougou et Banco ;
- réalisation d'une (01) mission de vérification de faits signalés dans la commune rurale de N'Gabacoro-Droit, cercle de Kati, région de Koulikoro ;
- réalisation de deux (02) missions conjointes dans la région de Dioïla avec l'inspection des Domaines et des Affaires Foncières ;
- réalisation de deux (02) missions de supervision de passation de service à Bamako et à l'intérieur du pays (entre Gouverneurs sortant et entrant de la région de Bandiagara).

#### **Objectif n°4: Améliorer le cadre juridique et institutionnel de la déconcentration**

- appui à l'élaboration de la Politique nationale d'Administration du Territoire et son plan d'action ;
- appui à la mise en œuvre du Document Cadre de Politique nationale de Décentralisation.

#### **■ Programme II : 2.036 Administration du Territoire ;**

Les activités suivantes ont été réalisées au titre de l'Administration territoriale :

#### **Objectif n°1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives**

- suivi et contrôle de la légalité et la régularité des actions administratifs des représentants de l'état en matière d'administration du territoire ;
- opérationnalisation de toutes les Circonscriptions administratives conformément à la réorganisation territoriale et administrative de 2023, la situation de la présence des Représentants de l'Etat courant 2024 se présente comme suit: total des présents 840 dont gouverneurs 19/20, directeurs de cabinet des gouverneurs 20/20, Conseillers aux Affaires administratives et Juridiques 20/20, Conseillers aux Affaires économiques et Financières 20/20, Conseiller aux Affaires Sociales et Culturelles 1/1, Conseiller à la Sécurité et la Protection Civile 18/20, préfets 158/159, 1<sup>er</sup> Adjoints aux préfets 34/159, 2<sup>ème</sup> Adjoints aux préfets 78/159 et sous-préfets 472/481 ;
- traitement et analyse des documents périodiques d'information provenant des Représentants de l'Etat constitués de : i) revues mensuelles des évènements ; ii) procès-verbaux de passation de service ; iii) rapports frontaliers ; iv) rapports circonstanciés sur certains évènements ; v) rapports des évènements marquants ; vi) synthèse des relevés de denrées de première nécessité ;
- élaboration du plan de formation du secteur de l'administration territoriale et de perfectionnement des représentants de l'état ;
- mise en place des organes de gestion de villages, de fractions et de quartiers créés à travers la Loi n°2023-06 du 13 mars 2023 portant création de Circonscriptions administratives en République du Mali ;
- mise en place et le suivi du cadre d'échanges entre les Représentants de l'Etat et les autorités et légitimités traditionnelles ;

- poursuite du processus d'élaboration du Document Cadre de la Politique Nationale de Administration de Territoire ;
- mise en place d'un répertoire national des chefs de Village, de Fraction ou de Quartier ;
- suivi de la situation des Personnes Déplacée Internes (PDI) ;
- mise à jour du répertoire des Villages, Fractions et Quartiers ;
- enregistrement des litiges de chefferie, de foncier et de mosquées ;
- production de 227 synthèses de Bulletins de Renseignements Quotidiens (BRQ).

#### **Objectif n°2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques**

- réalisation des missions de suivi-contrôle des associations/ONG et fondation dans les cercles de Sikasso, Bougouni, Kadiolo, Ségou, San, Bla, Tominian, Mopti et Bandiagara ;
- organisation des missions de sensibilisation et d'information auprès des assujettis (associations/ONG et fondation) dans les Régions de Ségou, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Mopti et Bandiagara dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme ;
- réception de quatre cent neuf (409) dossiers de demandes de déclaration d'association dont cent soixante-quatorze (174) traités et deux cent trente-cinq (235) en instance.

#### **Objectif n°3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral**

- révision annuelle des listes électorales (RALE) dans toutes les communes, Ambassades et Consulats du Mali ;
- organisation des cadres de concertation national entre le Gouvernement, les Partis politiques et Organisation de la Société civile, tenus respectivement les 05 et 06 décembre 2024 au centre de formation des collectivités territoriales (CFCT) ;

#### **Objectif n°4 : Adapter et Renforcer le système d'Etat Civil.**

- récupération de la base de données RAVEC et déploiement d'un nouveau système de gestion de données biométriques (Mali Kura Biométrie) ;
- mise à jour du site [www.ralemali.ml](http://www.ralemali.ml) (portail permet aux Maliens de sélectionner leur bureau de vote en ligne, sans avoir à se déplacer, renforçant ainsi l'accessibilité et la transparence du processus électoral) ;
- assainissement de la base de données RAVEC ;
- traitement de 28 817 réclamations (CTAC : Cellule technique d'accueil Citoyen et MDC : Mission Diplomatique et Consulaire), 298 135 dossiers en investigation et 115 273 demandes d'authentification de NINA ;
- enrôlement biométrique et opérations de renouvellement à l'intérieur et à l'extérieur du pays (CTAC et MDC) : 145 325 recensements et renouvellements effectués ;
- production et délivrance des fiches descriptives individuelles (CTAC et MDC) : 299 045 fiches individuelles délivrées.

#### **■ Programme III : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » est déjà traité dans la Politique nationale des Frontières.

#### **■ Programme IV : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

■ **Programme V : 2.064 Développement Régional et Local**

**Objectif 1 : Renforcer les capacités des Collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement régional et local**

- appui technique aux Collectivités territoriales ;
- renforcement des capacités des Agences de Développement régional.

**2.3.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC**

Au cours de l'année 2024, les activités suivantes ont été réalisées à travers les trois programmes du MSPC :

■ **Programme : 1.010 Administration Générale :**

**Objectif n°1 :** assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département

- réalisation des réunions de coordination du département;
- réalisation des missions d'inspection des services de sécurité et de la protection civile.

**Objectif n°2 :** assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ;

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la réalisation des infrastructures etc.) ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2025-2027) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 du département.

**Objectif n°3 :** assurer la gestion et le développement des ressources humaines

- installation d'un système d'archivage numérique au sein du centre CDI. (<http://archive.drh.mspc.local>);
- installation d'un système de collaboration qui permet un accès simplifié aux fichiers et documents, une accessibilité à distance, une collaboration en temps réel, ainsi qu'une sécurité et une confidentialité renforcées des données ;
- conception d'une application Ressources Humaines ;
- étude des dossiers et des actes d'administration et de gestion du personnel (Police et de Protection civile) et de tous les autres dossiers confiés par la direction ;
- mise à jour des bases de données (Police et Protection civile) ;
- traitement de cent vingt-huit (128) dossiers relatifs à la gestion et à l'administration du personnel, de la Police et de la Protection civile ;
- vérification et au traitement des états de salaire de l'ensemble des militaires de la Police nationale, de la Protection civile et du personnel civil ;
- organisation d'un atelier de formation des formateurs en Gestion des Ressources Humaines du 09 au 20 Décembre 2024, à Bamako.

## ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

**Objectif n°1** : assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ;

En 2024, la Direction Générale de Gendarmerie nationale à travers ses régions de gendarmeries et ses services d'Investigation Judiciaire ont réalisées les activités suivantes :

- enregistrement de 5 647 arrestations : 1 656 crimes, 3 863 délits et 128 contraventions ;
- enregistrement de 4 404 procès-verbaux de renseignements : 3 801 cas judiciaires, 226 cas administratif et 377 cas militaires ;
- accidents de la circulation routière 1 117 cas dont 510 morts, 1 922 blessés, 370 cas de dégâts matériels et 839 victimes ;
- mandat justice : 305 cas ;
- amendes forfaitaires : 11.657.000 FCFA et 31.599.000 FCFA pour les cartes d'Identité ;
- autres accidents enregistrés : **203 cas dont** chasse : 04, fluvial : 18 et noyade 76 cas.

Au cours de la même année, la Police nationale a effectué les opérations suivantes :

- réalisation de 22 252 patrouilles avec 13 7461 effectifs déployés, 103 283 renforts ;
- interpellation de 14 480 personnes lors des patrouilles dont 2 979 femmes et 11 501 hommes, 11 cas de repris de justice, 12 étrangers, 3 440 personnes déférées ;
- saisie de 12 040 engins dont 608 engins à quatre roues, 172 engins à trois roues et 11 260 engins à deux roues ;
- enregistrement de 11 837 cas d'accidents de la circulation routière dont 447 personnes tuées, 9 512 blessés, 9 054 dégâts matériels et 13 833 victimes.

Dans le cadre de la sécurisation des frontières, les activités suivantes ont été réalisées par la Garde Nationale :

- réalisation de 1 780 missions d'escortes sur les axes RN (routes nationales) ;
- réalisation de 112 patrouilles mixtes urbaines pour la sécurisation des frontières ;
- interpellation de 2 108 personnes lors des patrouilles mixtes ;
- protection des institutions et administrations sur toute l'étendue du territoire ;
- poursuite de l'exécution du plan « Maliko » à travers le déploiement des Gardes dans les différents Théâtres d'Opérations;
- renforcement capacitaire des unités organiques et opérationnelles;
- Sécurisation des axes routiers (Dioïla-Fana, Kourémalé-Bamako, Kolokani-Bamako, Kita-Bamako, Koro-Bandiagara);
- réalisation des patrouilles de grande envergure en collaboration avec les autres Forces à Bamako et dans les capitales Régionales;

**Objectif n°2** : lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants

- saisie es drogues dures :
  - o Cannabis :20 498 pieds 89,61 briques, 1 952 kg 704g, 265 boules, 16 paquets et 5 568 sachets, 828 sachets, 01 plaquette, 02 morceaux, 215 mèches, 24 mégots et 291 doses ;

- Skentch : 01 brique, 30,12 kg 12 g et 2 206 sachets ;
  - Rizila : 950 paquets, 102 sachets et 16 cartons ;
  - Opioïdes : 15 241 comprimés ;
  - Cocaïne : 01 colis, 31 kg 325 g et 4 078 doses de crack ;
  - Cailloux : 1 flacon, 15 morceaux, 59 doses ;
  - Kusch : 121 kg 984 g, 34,5 boules et 1 479 sachets, 2 briques, 1 paquet et 2 mégots ;
  - Skunk : 184 briques, 181 kg 133g 15 boulettes, 941 sachets ;
  - Off : 130 g 1 964 doses.
- autres produits saisis (produits psychotropes) :
    - Tramadol : 683 plaquettes, 491 175 comprimés, 546 gélules, 07 sachets, 01 carton rempli ;
    - Diazépam : 17 boîtes, 390 ampoules, 92 785 comprimés ;
    - Produits pharmaceutiques contrefaits (PPC) : 4 tonnes 708 kg 106 g 1 000 plaquettes, 720 ampoules ;
    - Mirage (SAA) : 4 504 sachets, 20 comprimés ;
    - Dafora : 18 paquets 30 sachets, 161 comprimés ;
    - Prométhazine : 301 flacons, 200 comprimés ;
    - Ephédrine : 1 567 comprimés.
  - interpellations de 493 personnes dont 369 hommes et 124 femmes tous déferés et 157 recherchées.
  - organisation de quatre-vingt-quatre (84) campagnes de prévention et de sensibilisation à travers le pays.

#### ■ Programme : 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours

Le programme « Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours » est déjà traité dans la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC).

#### 2.3.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN

En 2024, le Rapport Annuel de Performance du MRPCN comporte un (01) programme.

#### ■ Programme : 1-016 Administration Générale

**Objectif 1** : Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation

- tenue des rencontres thématiques ;
- organisation de la 3eme édition de la SENARE sous le thème : «Solidarité et Unité nationale autour des victimes des inondations dans l'espace AES» ;
- élaboration et adoption des décrets relatives à l'organisation et les modalités de fonctionnement du CPU, du cadre institutionnel du Projet Communautaire de Prélèvement et de Stabilisation du Sahel, de la création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Intégration, de l'organisation et modalités de fonctionnement de la Commission Nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion, de la création de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale ;

- conclusion d'un partenariat avec ONU Femmes dans le cadre de la poursuite du financement des activités de la stratégie sectorielle genre du département et le PNUD dans le cadre de l'acquisition des matériels de communication au profit de la cellule de communication du département.

**Objectif 2 :** Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale ;

- création et à l'opérationnalisation du Centre pour la Promotion de la Paix et de l'Unité au Mali (CPU-Mali) ;
- réalisation de huit (08) sessions de formation au profit des agents et cadres du département et autres acteurs de la réconciliation.

**Objectif 3 :** Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

- préparation de l'avant-projet de Budget 2025 du département ;
- élaboration et validation des documents de programmation pluriannuelle des dépenses et projet annuel de performance (DPPDP-PAP) 2025-2027, les avants projets de budget 2025 ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance 2023 du département ;
- élaboration du Plan d'Engagement 2024 du département ;
- production des Comptes Administratifs du département ;
- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants etc.) ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- réalisation de l'inventaire des matériels du département.

### 2.3.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS

#### ■ Programme I: Administration Générale

En 2024, les activités suivantes ont été réalisées :

**Objectif n°1 :** Préserver et consolider la paix sociale ;

- suivi de la mise en œuvre des accords conclus avec les centrales syndicales ;
- mise en place des cadres de concertation pour la gestion des grèves ;
- élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des sessions de formation des cadres du département sur le processus de décentralisation/déconcentration, des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des visites de terrain pour échanger avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales dans certaines régions ;
- élaboration d'un projet du plan de déconcentration des services du département.

**Objectif n°2 :** Promouvoir le dialogue social :

- mise en place du conseil national du dialogue social ;

- réalisation d'un atelier de validation du projet de rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Pacte de stabilité sociale et de croissance tenu au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) les 25 et 26 novembre 2024 ;
- réalisation d'un atelier de validation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre des procès-verbaux de conciliation signés entre le gouvernement et les partenaires sociaux, tenu les 12 et 13 décembre 2024 à Bougouni ;
- suivi de la mise en œuvre du plan d'action du Pacte de Stabilité sociale et de Croissance (2023-2027).
- élaboration des projets de documents de politique et de textes notamment le document de politique nationale de santé et de sécurité au travail et les textes sur les services minimums et les services essentiels ;
- élaboration des Termes de Reference pour la mise en œuvre du Plan national de formation et de recrutement.

**Objectif n°3 :** Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières :

- préparation de l'avant-projet de Budget 2025 du département ;
- élaboration et validation des documents de programmation pluriannuelle des dépenses et projet annuel de performance (DPPDP-PAP) 2025-2027, les avants projets de budget 2025 ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance 2023 du département ;
- élaboration du Plan d'Engagement 2024 du département ;
- production des Comptes Administratifs du département ;
- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants etc.) ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- réalisation de l'inventaire des matériels du département ;
- l'archivage numérique des dossiers de la DFM.

## ■ Programme II: Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État

**Objectif 1 :** moderniser la gestion des ressources humaines de l'Etat

- élaboration de la liste des fonctionnaires et contractuels admissibles à la retraite à compter du premier janvier 2025 ;
- élaboration des décisions de congé et prolongation de formation;
- élaboration des dossiers composés de : radiation: 146, Détachement : 99, disponibilité : 186, régularisation de situation administrative : 196, rappel à l'activité :78, mise à disposition :327, rectificatifs :17, Intégration : 12 , congés : 19
- retraite : 21, démission : 30, suspension de salaire : 02, justificatif de retard : 18 ;
- élaboration des projets d'arrêtés de titularisation;
- élaboration des décisions de rappel à l'activité après formation.

**Objectif 2 :** renforcer la gouvernance et la professionnalisation des ressources humaines de l'Etat.

- exécution des besoins de formation des agents de l'Etat.

**Objectif 3 :** pourvoir à la vacance d'emplois en personnel fonctionnaire et contractuel de l'Etat.

- Préparatifs des concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat en vue du renforcement des capacités des services publics :
  - o centralisation des besoins nouveaux en personnels exprimés par les départements ministériels ;
  - o détermination des emplois à pourvoir par voie de concours directs au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;
  - o élaboration et signature du communiqué d'ouverture des concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat toutes catégories (A, B2, B1, C).
- Préparatifs des concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction Publique d'Etat :
  - o centralisation et traitement des dossiers de candidatures;
  - o détermination des emplois à pourvoir par voie de concours professionnels au titre de l'exercice budgétaire 2024.
  - o élaboration et signature du communiqué d'ouverture des concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction Publique d'Etat.

**Objectif 4 :** Assurer l'équité genre dans la fonction publique

- traitement de dossiers composés de : Arrêté d'avancement de catégorie par voie de formation : 189 (dont deux (02) arrêtés collectifs), arrêté de bonification d'échelon : 26, arrêté de changement de corps : 30, arrêté d'avancement de grade : 06
- Arrêté d'avancement d'échelon : 02, arrêté de dispense de stage probatoire : 01.

### ■ Programme III: Amélioration du Cadre législatif du Travail

Les objectifs de ce programme sont déjà traités à travers la Politique nationale du travail.

#### 2.2.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC

Au cours de l'année 2024, les activités suivantes ont été réalisées :

### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

**Objectif 1 :** mettre en synergie les actions des structures du département :

- réalisation des réunions élargies de coordination du département ;
- élaboration du programme d'activités du département ;

**Objectif 2 :** assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département

- équipement de six (6) Directions régionales des Affaires religieuses et du Culte en matériels et mobilier de bureau et matériel roulant ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2025-2027) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 du département.
- mise en place/appui au Conseil national des autorités religieuses, traditionnelles et coutumières ;

- prise en charge du traitement et salaires de la DFM ;
- préparation du Budget du département ;
- suivi et exécution du budget ;
- études de faisabilité de la construction de la nouvelle maison du Hadj ;
- réalisation des sessions de formation ;
- équipement de six (6) directions régionales des affaires religieuses et du culte.

**Objectif 2** : réduire la vulnérabilité des jeunes à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Cet objectif est déjà traité dans la PNLEVT.

### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

**Objectif n°1** Faciliter le bon accomplissement du culte

- réalisation d'un atelier de renforcement de capacité des directeurs régionaux du 12 au 15 mars 2024 sur : i) l'élaboration du document de politique nationale ; ii) la règlementation du monde religieux ; iii) la gestion des édifices de culte ; iv) la gestion des organisations religieuses ; v) la mise en œuvre de la laïcité ; vi) la lutte contre l'extrémisme religieux et la radicalisation ; vii) la gestion des pèlerinages ;
- recensement administratif de 13 934 édifices de culte dont 11 917 mosquées, 136 zawiya, 479 églises catholiques et 1 392 églises protestantes ;
- organisation du pèlerinage musulman, au total 12.879 pèlerins répartis comme suit : filière gouvernementale : 2.000 pèlerins, soit un taux de 100 % de visas émis et filière privée : 10.879 sur 11.223, soit un taux de 96,08 % de visas émis repartis entre 472 agences de voyages retenues (constituées en 28 regroupements) sur 511 postulantes ;
- formation des 13.323 pèlerins (2.000 candidats pèlerins pour la filière gouvernementale et 11.323 candidats pèlerins pour la filière privée) à Bamako et dans les chefs-lieux de régions pour certains ;
- participation à l'organisation du pèlerinage national catholique à Kita, au total 3 323<sup>2</sup> pèlerins inscrits dont 1 980 femmes, 1 245 hommes, 40 sœurs, 51 prêtres et 5 évêques ;
- formation continue des pèlerins par la Maison de Hadj ;
- réhabilitation du site du pèlerinage catholique de Kita ;
- pérennisation du guichet unique au niveau de la maison du Hadj ;
- pérennisation de la formation des pèlerins ;
- amélioration du fichier électronique E-Hadj ;
- création d'une commission de suivi et d'évaluation des agences de voyage ;

**Objectif n°2** : Renforcer le dialogue inter et intra religieux

- opérationnalisation d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs religieux dans le cadre du dialogue inter et intra religieux ;
- organisation et publication mensuelle des activités de la commission nationale d'observation du croissant lunaire ;
- opérationnalisation d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs religieux dans le cadre du dialogue inter et intra religieux.

<sup>2</sup> Selon les données de la commission nationale d'organisation du pèlerinage

**Objectif n°3** : Encadrer le verbe et l'action religieux  
Courant 2024, aucune activité n'a été réalisée au compte de cet objectif.

## **2.4. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES POLITIQUES/ STRATEGIES ET DES PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

### **2.4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT :**

#### **2.4.1.1. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MRE :**

##### **2.4.1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)**

Au titre de l'année, la PN-GAR à travers le Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> Génération (PDI-2) a bénéficié une dotation totale de 130 millions de F CFA, dont 108 millions de F CFA en financement intérieur et 22 millions de F CFA en financement extérieur. Le total du décaissement est de 130 millions F CFA, soit un taux de décaissement global de 100%.

##### **2.4.1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

En 2024, il n'y a pas eu d'exécution budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de Transparence.

##### **2.4.1.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)**

#### **2.4.1.2. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MATD :**

##### **2.4.1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

Le budget alloué à la DGCT en 2024 est de Deux cent quatre-vingt-six millions Quatre cent soixante-dix mille six cent soixante-huit (286 470 668) francs CFA.

Le budget de la DGCT en 2024 effectivement liquidé est de cent soixante-quinze millions huit cent seize mille huit cent vingt (175 816 820) francs CFA soit un taux d'exécution de 61, 37%. Sur ce montant liquidé, les dépenses de personnel représentent un montant de cent quarante un million cent quarante-quatre mille huit cent dix (141 144 810) francs CFA. Les autres dépenses concernent entre autres les dépenses en matériels et fonctionnement, les indemnités de déplacement et les appuis aux structures de tutelle des Collectivités territoriales.

Le taux des Ressources budgétaires transférées aux collectivités territoriales est de 20,32% soit un montant de 440,088 milliards de francs CFA conformément à la Loi des Finances de l'exercice 2024.

En ce qui concerne les compétences transférées aux Collectivités territoriales, le rapport d'évaluation est en cours d'élaboration malgré les difficultés techniques notamment la non transmission des rapports sectoriels des différentes CADD.

Au titre de la dotation du FNACT, sur une prévision budgétaire de vingt-trois milliards six cent quarante-deux millions huit cent soixante-dix-huit mille (23 642 878 000) francs CFA, les Collectivités territoriales n'ont pu mobiliser que six cent soixante-deux millions sept cent douze mille deux cent soixante-dix-sept (662 712 277) francs CFA soit un taux de mobilisation de 3%. Ce faible taux s'explique par l'ouverture partielle des crédits et le gel des ressources dans le budget de l'Etat.

#### **2.4.1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

En 2024, la DNF à travers le Projet Bornage et Développement Zones Frontalières pour le financement des activités prévues dans le plan d'Action de la PNF, a décaissé cent deux millions huit trente-deux mille francs CFA (102 832 000) dont trente-huit millions huit cent trente-deux mille (38 832 000 F CFA) pour le financement intérieur et soixante-quatre millions (64 000 000 F CFA) pour le financement extérieur. Le taux de décaissement global est 100%.

#### **2.4.1.2.3. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

En 2024, la DNEC à travers le programme « 2.036 Administration du Territoire », objectif spécifique n°4 « Renforcer et améliorer le système d'état civil » a mobilisé sept cent soixante-deux millions sept cent cinquante-sept mille (762 757 000) francs CFA sur une prévision d'un milliard sept cent quarante-six millions cinq cent cinquante-huit mille (1 746 558 000) francs CFA, soit un taux de 43,67%.

#### **2.4.1.3. STRATEGIE DU MSPC :**

##### **2.4.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNRRC)**

En 2024, la DGPC à travers le programme « 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation de secours » a mobilisé vingt-deux milliards huit cents soixante-quatre millions cinq cent quarante-trois mille (22 931 816 000) francs CFA sur une prévision de vingt-deux milliard neuf cents trente un millions huit cent seize mille (22 931 816 000) francs CFA, soit un taux de décaissement de 99,717%.

#### **2.4.1.4. POLITIQUE ET STRATEGIE DU MRPCN :**

##### **2.4.1.4.1. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

Les informations financières au titre l'exercice 2024, n'ont pas pu être collectées.

##### **2.4.1.4.2. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION SOCIALE**

Au titre l'exercice budgétaire 2024, la Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion sociale à travers l' « objectif n°1 Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la réconciliation » du « Programme 1-016: Administration Générale »

disposait d'un montant d'un milliard soixante-six millions six cent trois mille (1 066 603 000) francs CFA. Sur ce montant prévisionnel, une somme de sept cent quatre-vingt-dix millions huit cent soixante-trois mille (790 863 000) francs CFA a été utilisée, soit un taux d'exécution de 74,15%.

#### 2.4.1.5. POLITIQUE DU MTFPDS :

##### 2.4.1.5.1. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

La Politique nationale du travail est mise en œuvre à travers le Programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail du MTFPDS. Ce programme est composé de la Direction Nationale du Travail, des Directions Régionales du Travail et de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, le programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail disposait d'un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-treize mille (1 382 893 000) francs CFA conformément à la Loi de Finances. Sur cette dotation, il est notifié un montant d'un milliard cent soixante-onze millions cent quatre-vingt-quatre mille (1 171 184 000) francs CFA. Les Crédits liquidés s'élèvent à un milliard cent trente-six millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille (1 136 595 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 97,05%.

#### 2.4.1.6. POLITIQUE DU MARCC :

##### 2.4.1.6.1. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)

En 2024, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Secrétariat Permanent de la PNLEVT a bénéficié auprès du PNUD la somme de trente-six millions six cent soixante-huit mille cinq cent quarante (36 668 540) francs CFA. Quant aux autres partenaires, ils financent directement les activités en impliquant le Secrétariat Permanent via le MARCC dans la mise en œuvre.

### 2.4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

#### 2.4.2.1. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRE

**Tableau 4 : Exécution des dépenses par programme de 2022 à 2024 (en milliers de francs CFA) du MRE**

Programmes	Réel 2022	Réel 2023	Evaluation 2024			Taux (%)
			Prévu	Ajusté	Réel	
Administration Générale et Contrôle	666 639	1 634 467	654 433	1 121 812	1 113 209	99.23
Reformes Administratives et Institutionnelles	204 909	243 800	562 080	377 181	372 060	98.64
<b>Total</b>	<b>871 548</b>	<b>1 878 267</b>	<b>1 216 513</b>	<b>1 498 993</b>	<b>1 485 269</b>	<b>99.08</b>

Source : RAP 2024 du MRE\_ 2025

#### 2.4.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MATD

**Tableau 5 : Exécution des dépenses par programme de 2022 à 2024 (en milliers de francs CFA) du MATD**

Programmes	Réel 2022	Réel 2023	Evaluation 2024			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux (%)
Administration Générale et Contrôle	2 804 251	3 388 614	4 494 217	3 351 047	3 346 930	99.88
Administration du Territoire	27 474 772	30 583 709	53 062 485	33 479 173	30 426 668	90.88
Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière	193 290	138 122	661 539	194 583	194 544	99.98
Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales	9 752 047	22 843 713	35 544 936	23 799 123	22 914 479	96.28
Développement Régional et Local	1 239 539	1 395 510	2 078 719	1 469 307	1 414 971	96.30
<b>Total</b>	<b>41 463 900</b>	<b>58 349 667</b>	<b>95 841 896</b>	<b>62 293 233</b>	<b>58 297 592</b>	<b>93.59</b>

Source : RAP 2024 du MATD \_ 2025

#### 2.4.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC

**Tableau 6 : Exécution des dépenses par programme en 2024 (en milliers de francs CFA) du MSPC**

Programmes	Réel 2022	Réel 2023	Evaluation 2024			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux (%)
Administration Générale	34 039 893	34 470 876	18 841 082	33 739 883	33 108 069	98.13
Ordre et Sécurité	88 317 616	119 718 671	143 957 026	115 353 143	115 344 699	99.99
Prévention des Risques et Calamités et Organisation de secours	18 566 673	23 115 990	32 394 031	22 931 816	22 864 543	99.71
<b>Total</b>	<b>140 924 182</b>	<b>177 305 537</b>	<b>195 192 139</b>	<b>172 024 842</b>	<b>191 317 311</b>	<b>99.59</b>

Source : Rap 2024 du MSPC\_ 2025

#### 2.4.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN

**Tableau 7 : Exécution des dépenses par programme en 2024 (en milliers de francs CFA) du MRPCN**

Programmes	Réel 2022	Réel 2023	Evaluation 2024			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	819 928	593 029	1 838 202	1 572 182	1 496 588	95.19
<b>Total</b>	<b>819 928</b>	<b>593 029</b>	<b>1 838 202</b>	<b>1 572 182</b>	<b>1 496 588</b>	<b>95.19</b>

Source : Rap 2024 du MRPCN\_ 2025

#### 2.4.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS

**Tableau 8 : Exécution des dépenses par programme en 2024 (en milliers de francs CFA) du MTFPDS**

Programmes	Réel 2022	Réel 2023	Evaluation 2024			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	896 705	1 464 314	3 103 656	1 758 329	1 520 704	86,49
Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat	772 434	706 827	1 007 350	926 772	913 830	98,60
Amélioration du Cadre législatif du Travail	1 054 670	1 129 184	1 382 893	1 171 184	1 136 595	97,05
<b>Total</b>	<b>2 723 810</b>	<b>3 300 325</b>	<b>5 493 899</b>	<b>3 856 285</b>	<b>3 571 130</b>	<b>92,61</b>

Source : Rap 2024 du MTFPDS\_ 2025

#### 2.4.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC

**Tableau 9 : Exécution des dépenses par programme de 2022 à 2024 (en milliers de francs CFA) du MARCC**

Programmes	Réel 2022	Réel 2023	Évaluation 2024			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	903 652	1 259 656	1 188 914	1 139 126	1 119 231	98.25
Religion et Culte	1 328 595	1 327 175	820 234	1 571 309	1 561 587	99.38
<b>Total</b>	<b>2 232 247</b>	<b>2 586 832</b>	<b>2 009 148</b>	<b>2 710 435</b>	<b>2 680 818</b>	<b>98.91</b>

Source : Rap 2024 du MARCC\_ 2025

## 2.5. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS/PROGRAMMES DU SECTEUR

### 2.5.1. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU DEMARRAGE AU 31 DECEMBRE 2024

La 25<sup>ème</sup> revue des projets/programmes du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure porte au total sur **cinquante-huit (58)** projets/programmes dont **cinq (05) projets/programmes en préparation<sup>3</sup>** et **cinquante-trois (53)** projets/programmes en exécution en 2024. Les **cinquante-huit (58)** Projets/Programmes en exécution sont répartis entre le MATD (**46**), MTFPDS (**2**), MRE (**1**), MSPC (**1**), MRPCN (**1**) et MARCC (**2**) contre **soixante-trois (63)** pour la 24<sup>ème</sup> revue. Dans l'ensemble, l'effectif total des projets/programmes enregistre un taux de variation de **-15,87%**. Cette baisse s'explique par l'arrivée à terme de certains projets/programmes au compte du MATD.

Le coût global des projets/programmes en exécution est évalué à **288 125 millions de F CFA** avec un financement total acquis de **266 327 millions de F CFA** à la date du 31/12/2024. Ce financement acquis se répartit en financement intérieur pour **110 934 millions de F CFA** soit **41,65%** et en financement extérieur pour **155 393 millions de F CFA** soit **58,35%**, contre respectivement **36,35%** et **63,65%** en 2023.

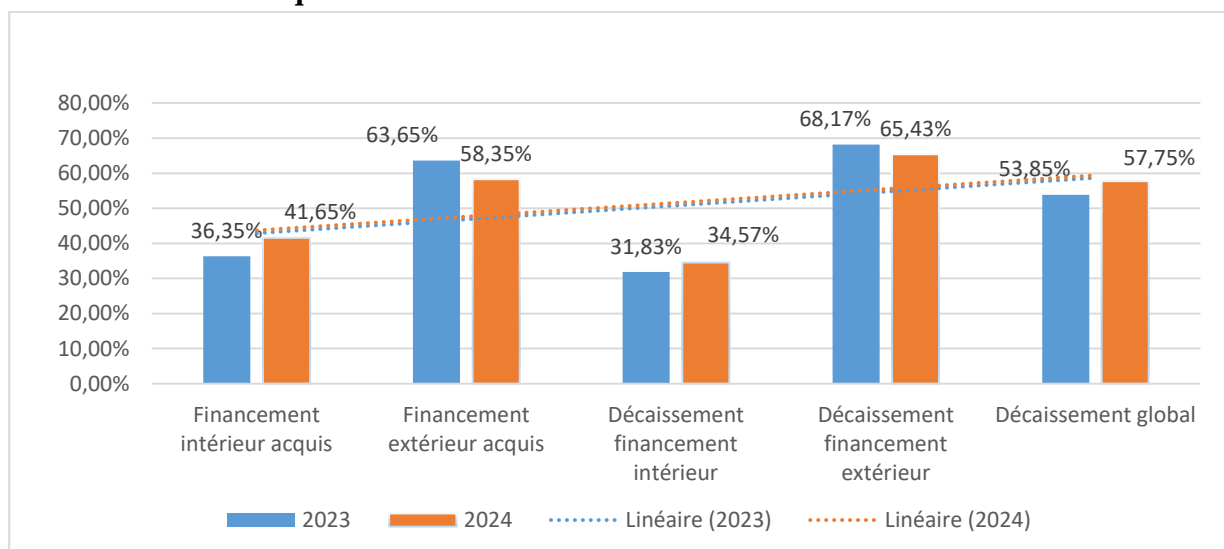
Le cumul des décaissements au 31/12/2024 est égal à **153 807 millions de F CFA** dont **53 177 millions de F CFA** au titre du financement intérieur, soit **34,57%** et **100 630 millions de F CFA** au titre du financement extérieur, soit **65,43%** contre respectivement **31,83%** et **68,17%** en 2023.

Le taux global de décaissement est de **57,75%** contre **53,85%** en 2023. Il est de **47,94%** pour le financement intérieur et de **64,76%** pour le financement extérieur au 31/12/2024 contre respectivement **47,15%** et **57,67%** en 2023.

Le graphique ci-dessous donne le détail de l'état d'exécution financière des P/P du démarrage au 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> Les projets/programmes en préparation sont ceux qui n'ont pas connu leur premier décaissement à la date du 31/12/2024, ou dont l'exécution démarre en 2025

**Graphique 1 : Evolution du poids des financements intérieur et extérieur dans le financement total acquis et le montant total décaissé entre 2023 et 2024**



Source : CPS/SATFPSI\_2025

La situation d'exécution financière globale des projets/programmes par Ministère est indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10: Exécution financière des P/P du Secteur**

(Les Montants sont en Millions de F CFA)

N°	Ministère	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	
1	MATD	183 028	95 356	80 132	175 488	43 973	69 623	113 596	46,11	86,89	64,73	
2	MTFPDS	12 402	12 402	0	12 402	7 953	0	7 953	64,13	0,00	64,13	
3	MRE	19 406	2 260	2 888	5 148	854	1 954	2 808	37,79	67,66	54,55	
4	MSPC	18 073	0	18 073	18 073	0	17 092	17 092	0,00	94,57	94,57	
5	MRPCN	54 577	277	54 300	54 577	0	11 961	11 961	0,00	22,03	21,92	
6	MARCC	639	639	0	639	397	0	397	62,13	0,00	62,13	
<b>Total général</b>		<b>288 125</b>	<b>110 934</b>	<b>155 393</b>	<b>266 327</b>	<b>53 177</b>	<b>100 630</b>	<b>153 807</b>	<b>47,94</b>	<b>64,76</b>	<b>57,75</b>	

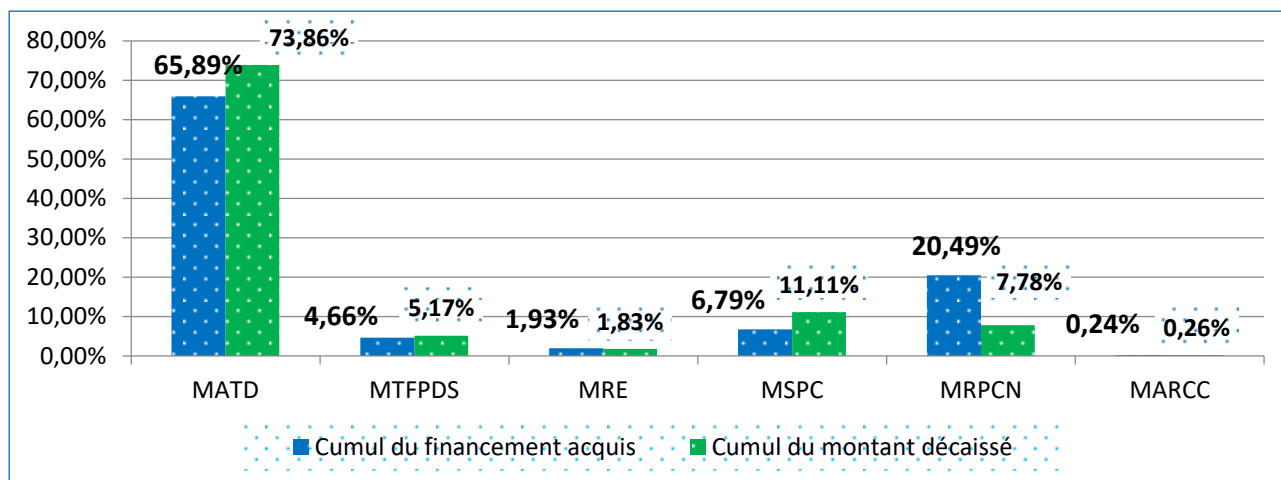
Source : loi des finances 2024, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS

### 2.5.2. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR MINISTERE

A la date du 31/12/2024, tous les Ministères du Secteur disposent des projets/programmes en exécution.

Le MATD représente à lui seul **65,89%** du cumul du financement acquis et **73,86%** du cumul du montant décaissé des projets/programmes du secteur. Il est suivi respectivement du MRPCN, du MSPC, du MTFPDS, du MRE et du MARCC. Voir le graphique 2.

**Graphique 2: Poids des Ministères dans le cumul du financement acquis et dans le cumul du montant décaissé à la date du 31/12/2024**



Source : CPS/SATFPSI \_2025

### 2.5.2.1. Ministère de la Refondation de l'Etat (MRE)

Au 31/12/2024, le Ministère de la Refondation de l'Etat compte **un (1)** programme en exécution, soit au total **1,89%** des P/P du secteur en exécution.

Le coût total de ce programme est estimé à **19 406 millions de F CFA** et le financement total acquis est de **5 148 millions de F CFA**. Ces montants représentent respectivement **6,74%** et **1,93%** des montants globaux du Secteur.

Le cumul des décaissements est de **2 808 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement de **54,55%** contre **53,67%** en 2023. Ce montant représente **1,83%** du décaissement global du Secteur.

Le financement intérieur fait un cumul de décaissement de **854 millions de F CFA** contre **1 954 millions de F CFA** pour le financement extérieur, soit un taux de décaissement respectif de **37,79%** et **67,66%** contre respectivement **35,49%** et **66,90%** en 2023.

La situation d'exécution des projets/programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11 : Etat d'exécution financière du Programme du MRE**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
		<b>Secteur Ressources Humaines</b>		<b>19 406</b>	<b>2 260</b>	<b>2 888</b>	<b>5 148</b>	<b>854</b>	<b>1 954</b>	<b>2 808</b>	<b>37,79</b>	<b>67,66</b>	<b>54,55</b>				
1	1935	Programme de Développement Institutionnel (2ème Génération)	2017-2027	19 406	2 260	2 888	<b>5 148</b>	854	1 954	<b>2 808</b>	<b>37,79</b>	<b>67,66</b>	<b>54,55</b>	Etat et Canada	BSI, Don	CDI	
		<b>Total général</b>		<b>19 406</b>	<b>2 260</b>	<b>2 888</b>	<b>5 148</b>	<b>854</b>	<b>1 954</b>	<b>2 808</b>	<b>37,79</b>	<b>67,66</b>	<b>54,55</b>				

Source : loi de finances 2024, DNPDP, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

### 2.5.2.2. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD)

Au 31/12/2024, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation compte, au total, **cinquante (50)** projets/programmes, dont **quarante-six (46)** projets/programmes en exécution et **quatre (04)** en préparation. Ces projets/programmes représentent respectivement **86,21%** de l'ensemble des P/P du secteur, **86,79%** pour les P/P en exécution et **80%** pour les P/P en préparation.

Le coût total des **quarante-six (46)** projets/programmes en exécution est évalué à **183 028 millions de F CFA**. Le financement total acquis est de **175 488 millions de F CFA**. Ces montants représentent respectivement **63,52%** et **65,89%** des montants globaux du Secteur.

Le cumul des décaissements au 31/12/2024 est de **113 596 millions de F CFA** soit un taux de décaissement de **64,73%** contre **54,08%** en 2023. Ce montant représente **73,86%** du décaissement global du Secteur. Le financement intérieur fait un cumul de décaissement de **43 973 millions de F CFA** contre **69 623 millions de F CFA** pour le financement extérieur, soit un taux de décaissement respectif de **46,11%** et **86,89%** contre respectivement **45,13%** et **59,04%** en 2023.

La situation d'exécution des projets/ programmes du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 12 : Etat d'exécution financière des P/P du MATD**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>179 326</b>	<b>93 884</b>	<b>77 902</b>	<b>171 786</b>	<b>42 936</b>	<b>67 563</b>	<b>110 499</b>	<b>45,73</b>	<b>86,73</b>	<b>64,32</b>				
1	2775	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Tombouctou	2013-2025	6 152	6 152	0	<b>6 152</b>	1 294	0	<b>1 294</b>	21,03	0	<b>21,03</b>	Etat	BSI	GR Tombouctou	
2	2776	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Gao	2013-2025	2 725	2 725	0	<b>2 725</b>	918	0	<b>918</b>	33,69	0	<b>33,69</b>	Etat	BSI	GR Gao	
3	2777	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Kidal	2013-2025	1 426	1 426	0	<b>1 426</b>	4 094	0	<b>4 094</b>	287,10	0	<b>287,10</b>	Etat	BSI	GR Kidal	
4	2929	Réhabilitation Infrastructures Tutelle Collectivités Territoriales	2016-2025	4 041	4 041	0	<b>4 041</b>	2 249	0	<b>2 249</b>	55,65	0	<b>55,65</b>	Etat	BSI	DFM/MATD	
5	2964	Programme Construction et Réhabilitation Pieds à Terre	2016-2025	5 099	5 099	0	<b>5 099</b>	2 894	0	<b>2 894</b>	56,76	0	<b>56,76</b>	Etat	BSI	DFM/MATD	
6	3022	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Menaka	2016-2025	2 292	2 292	0	<b>2 292</b>	181	0	<b>181</b>	7,90	0	<b>7,90</b>	Etat	BSI	GR Ménaka	
7	3023	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Taoudénit	2017-2025	6 514	6 514	0	<b>6 514</b>	746	0	<b>746</b>	11,45	0	<b>11,45</b>	Etat	BSI	GR Taoudénit	
8	3046	Prog. Bornage Développement Zones Frontalières	2017-2025	10 375	2 155	680	<b>2 835</b>	989	742	<b>1 731</b>	45,89	109,12	<b>61,06</b>	ETAT, GIZ, DIM, EUCAP-SAHEL, PNUD, MINUSMA	BSI, Don	DNF	
9	3061	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Sikasso	2019-2025	5 701	5 701	0	<b>5 701</b>	4 513	0	<b>4 513</b>	79,16	0	<b>79,16</b>	Etat	BSI	GR Sikasso	
10	3063	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Ségou	2019-2025	3 474	3 474	0	<b>3 474</b>	1 563	0	<b>1 563</b>	44,99	0	<b>44,99</b>	Etat	BSI	GR Ségou	

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
11	3064	Programme d'infrastructures Economiques Région de Koulikoro	2019-2025	5 153	5 153	0	5 153	3 222	0	3 222	62,53	0	62,53	Etat	BSI	GR Koulikoro	
12	3066	Programme d'infrastructures Economiques Région de Kayes	2019-2025	3 760	3 760	0	3 760	1 973	0	1 973	52,47	0	52,47	Etat	BSI	GR Kayes	
13	3067	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Nara	2019-2025	2 133	2 133	0	2 133	631	0	631	29,58	0	29,58	Etat	BSI	GR Nara	
14	3068	Projet Aménagement Installation Equipement Région de San	2019-2025	2 053	2 053	0	2 053	159	0	159	7,74	0	7,74	Etat	BSI	GR San	
15	3069	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Nioro du Sahel	2020-2025	2 563	2 563	0	2 563	1 699	0	1 699	66,29	0	66,29	Etat	BSI	GR Nioro du sahel	
16	3071	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Kita	2020-2025	2 123	2 123	0	2 123	416	0	416	19,59	0	19,59	Etat	BSI	GR Kita	
17	3073	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Dioïla	2020-2025	2 258	2 258	0	2 258	1 349	0	1 349	59,74	0	59,74	Etat	BSI	GR Dioïla	
18	3074	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Bougouni	2020-2025	2 201	2 201	0	2 201	1 522	0	1 522	69,15	0	69,15	Etat	BSI	GR Bougouni	
19	3079	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Koutiala	2020-2025	2 683	2 683	0	2 683	314	0	314	11,70	0	11,70	Etat	BSI	GR Koutiala	
20	3121	Programme Infrastructures Economiques District de Bamako	2018-2025	4 471	4 471	0	4 471	2 304	0	2 304	51,53	0	51,53	Etat	BSI	GR Dist. Bko	
21	3146	Programme de Développement durable dans la Région de Kidal, phase V	2015-2025	12 940	0	12 940	12 940	0	11 290	11 290	0	87,25	87,25	Luxembourg/Proman	Don	UGP	
22	3147	Programme de Développement durable dans la Région Gao	2015-2025	9 389	0	9 389	9 389	0	8 656	8 656	0	92,20	92,20	Luxembourg/Proman	Don	UGP	
23	3198	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Bandiagara	2020	2 227	2 227	0	2 227	349	0	349	15,67	0	15,67	Etat	BSI	ADR/Bandiagara	

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
			-2025														
24	3199	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Douentza	2020-2025	2 136	2 136	0	<b>2 136</b>	487	0	<b>487</b>	22,80	0	<b>22,80</b>	Etat	BSI	GR Douentza	
25	3202	Conseil Régional de Kayes (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 217	1 217	0	<b>1 217</b>	431	0	<b>431</b>	35,41	0	<b>35,41</b>	Etat	BSI	ADR/KAYES	
26	3203	Conseil Régional de Koulikoro (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 216	1 216	0	<b>1 216</b>	744	0	<b>744</b>	61,18	0	<b>61,18</b>	Etat	BSI	ADR/KOULIKORO	
27	3204	Conseil Régional De Sikasso (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 216	1 216	0	<b>1 216</b>	372	0	<b>372</b>	30,59	0	<b>30,59</b>	Etat	BSI	GR Sikasso	
28	3205	Conseil Régional de Ségou (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 217	1 217	0	<b>1 217</b>	431	0	<b>431</b>	35,41	0	<b>35,41</b>	Etat	BSI	GR Ségou	
29	3206	Conseil Régional de Mopti (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	292	292	0	<b>292</b>	59	0	<b>59</b>	20,21	0	<b>20,21</b>	Etat	BSI	GR/Mopti	
30	3207	Conseil Régional de Tombouctou (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 217	1 217	0	<b>1 217</b>	431	0	<b>431</b>	35,41	0	<b>35,41</b>	Etat	BSI	ADR/TOMBOUTOU	
31	3208	Conseil Régional de Gao (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 217	1 217	0	<b>1 217</b>	491	0	<b>491</b>	40,35	0	<b>40,35</b>	Etat	BSI	ADR/GAO	
32	3210	Conseil Régional de Ménaka (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 217	1 217	0	<b>1 217</b>	372	0	<b>372</b>	30,57	0	<b>30,57</b>	Etat	BSI	ADR/MENAKA	
33	3211	Conseil Régional de Kidal (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 217	1 217	0	<b>1 217</b>	467	0	<b>467</b>	38,37	0	<b>38,37</b>	Etat	BSI	ADR/KIDAL	
34	3212	Conseil Régional District Bamako (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	1 236	1 236	0	<b>1 236</b>	380	0	<b>380</b>	30,74	0	<b>30,74</b>	Etat	BSI	ADR/BKO	
35	3273	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Mopti	2021-2025	3 186	3 186	0	<b>3 186</b>	1 508	0	<b>1 508</b>	47,33	0	<b>47,33</b>	Etat	BSI	GR Mopti	
36	3373	Travaux de Construction du Centre de Traitement des Données de l'état Civil (CTDEC)	2023-2025	2 097	2 097	0	<b>2 097</b>	385	0	<b>385</b>	18,36	0	<b>18,36</b>	Etat	BSI	DFM/CTDEC	
37	3374	Aménagement équipement des cercles et arrondissements	2023-2025	3 999	3 999	0	<b>3 999</b>	2 999	0	<b>2 999</b>	74,99	0	<b>74,99</b>	Etat	BSI	DGAT	

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
38	NC	Projet Décentralisation et Bonne Gouvernance (PADRE III/GIZ)/DGCT	2022-2025	4 592	0	4 592	4 592	0	4 408	4 408	0	95,99	95,99	GIZ	Don	DGCT	
39	NC	Programme d'Appui aux Collectivités territoriales (PACT-IV)	2015-2024	3 672	0	3 672	3 672		2 037	2 037	0	55,47	55,47	KFW	Don	ANICT	
40	NC	Programme d'Appui aux Collectivités territoriales (PACT-VI)	2020-2024	13 250	0	13 250	13 250	0	12 424	12 424	0	93,77	93,77	KFW	Don	ANICT	
41		Programme d'appui à la décentralisation (Addendum n°3)	2019-2024	17 410	0	17 410	17 410	0	17 293	17 293	0	99,33	99,33	Danemark	Don	ANICT	
42	NC	Programme de Réhabilitation des Routes Rurales à Gao, Phase II « Pistes pour la Paix »	2022-2025	6 691	0	6 691	6 691	0	1 443	1 443	0	21,57	21,57	KFW, WHH	Don	UGP	
43	NC	Programmes Stabilisation à Ménaka (PSM)	2017-2024	9 183	0	9 183	9 183	0	9 183	9 183	0	100,00	100,00	KFW	Don	UGP	fin du projet
44	NC	UNCDF/Local Mali	2020-2024	96		96	96		87	87	0	90,63	90,63	UNCDF	Don	ANICT	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>3 702</b>	<b>1 472</b>	<b>2 230</b>	<b>3 702</b>	<b>1 037</b>	<b>2 060</b>	<b>3 097</b>	<b>70,45</b>	<b>92,38</b>	<b>83,66</b>				
45	2329	Appui à la CPS Secteur Adm Territ.Fonct° Pub Secu. Interieure	2008-2025	1 472	1 472	0	1 472	1 037	0	1 037	70,45	0	70,45	Etat	BSI	CPS/SATFPSI	
46	NC	Protection et Assistance aux Réfugiés et Demandeurs d'Asile au Mali	1999-2025	2 230	0	2 230	2 230	0	2 060	2 060	0	92,38	92,38	HCR	Don	CNCR	
<b>Total général</b>				<b>183 028</b>	<b>95 356</b>	<b>80 132</b>	<b>175 488</b>	<b>43 973</b>	<b>69 623</b>	<b>113 596</b>	<b>46,11</b>	<b>86,89</b>	<b>64,73</b>				

**Source :** loi de finances 2024, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS.

Au titre de la revue 2024, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation compte, au total, **quatre (04)** projets/programmes en préparation.

Le coût total des **quatre (04)** projets/programmes en préparation est estimé à **38 856 millions de F CFA**. Le financement total acquis est de **36 052 millions de F CFA**. Le financement acquis intérieur fait un total de **293 millions de F CFA** contre **35 759 millions de F CFA** pour le financement acquis extérieur.

La situation des projets/programmes en préparation du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13 : les P/P du MATD en préparation**

Les Montants sont en Million de F CFA

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>10 356</b>	<b>293</b>	<b>10 063</b>	<b>10 356</b>				
1	3209	Conseil Régional de Taoudéni (Contrat Plan Etat Région)	2020-2025	293	293	0	<b>293</b>	Etat	BSI	CR/Taoudéni	
2	NC	Programme d'appui conditionnel des performances des collectivités territoriales (PCPC)	2022-2026	9 839	0	9 839	<b>9 839</b>	Ext	Coopération Allemande (KfW)	ANICT	
3	NC	United Nations Capital Development Fund (UNCDF)	2025-2025	224	0	224	<b>224</b>	Ext	Kfw	ANICT	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>28 500</b>	<b>0</b>	<b>25 696</b>	<b>25 696</b>				
4	NC	Programme Communes Amies des Enfants (PCAE)	2025-2029	28 500		25 696	<b>25 696</b>	Etat/Unicef	Unicef	DGCT	
<b>Total général</b>				<b>38 856</b>	<b>293</b>	<b>35 759</b>	<b>36 052</b>				

**Source :** loi de finances 2024, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS.

### 2.5.2.3. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)

Au 31/12/2024, le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile compte **un (1)** projet en exécution, soit au total **1,89%** des P/P du secteur.

Le coût total du projet est estimé à **18 073 millions de F CFA**. Le financement total acquis est de **18 073 millions de F CFA**. Ces montants représentent respectivement **6,27%** et **6,79%** pour le Secteur.

Le cumul des décaissements est de **17 092 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement de **94,57%** contre **43,74%** en 2023. Ce montant représente **11,11%** du décaissement global du Secteur.

Il faut noter que le financement extérieur couvre les **100%** du financement du projet/programme du MSPC.

La situation d'exécution des projets/programmes du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : Etat d'exécution financière du Projet du MSPC**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
		<b>Secteur Ressources Humaines</b>		<b>18 073</b>	<b>0</b>	<b>18 073</b>	<b>18 073</b>	<b>0</b>	<b>17 092</b>	<b>17 092</b>	<b>0</b>	<b>94,57</b>	<b>94,57</b>				
1	3189	Projet de renforcement de la résilience climatique au Mali (HYDROMET)	2019-2025	18 073	0	18 073	<b>18 073</b>	0	17 092	<b>17 092</b>	0	94,57	<b>94,57</b>	IDA/BM	Don	DGPC	
		<b>Total général</b>		<b>18 073</b>	<b>0</b>	<b>18 073</b>	<b>18 073</b>	<b>0</b>	<b>17 092</b>	<b>17 092</b>	<b>0</b>	<b>94,57</b>	<b>94,57</b>				

Source : DGPC-Unité de Gestion de Projet\_ 2025

#### 2.5.2.4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale (MRPCN)

A la date du 31/12/2024, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale compte **deux (02)** projets/programmes dont **un (01)** en préparation **et un (01)** en exécution. Ces projets/programmes représentent respectivement **3,45%** de l'ensemble des P/P du secteur, **1,89%** pour les P/P en exécution et **20%** pour les P/P en préparation.

Le coût total du projet est estimé à **54 577 millions de F CFA** et le financement total acquis est de **54 577 millions de F CFA**. Ces montants représentent respectivement **18,94%** et **20,49%** des montants globaux du Secteur.

Le cumul des décaissements est de **11 961 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement de **21,92%**. Ce montant représente **7,78%** du décaissement global du Secteur.

La situation d'exécution du projet du Ministère de la Refondation de l'Etat est donnée dans le tableau ci-dessous

**Tableau 15 : Etat d'exécution financière des P/P du MRPCN :**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
		<b>Secteur Infrastructures</b>		<b>54 577</b>	<b>277</b>	<b>54 300</b>	<b>54 577</b>	<b>0</b>	<b>11 961</b>	<b>11 961</b>	<b>0,00</b>	<b>22,03</b>	<b>21,92</b>				
1	3380	Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS)	2022-2026	54 577	277	54 300	54 577	0	11 961	11 961	0,00	22,03	21,92	Etat/BM	Prêts et subvention	Cabinet MRPCN	
		<b>Total général</b>		<b>54 577</b>	<b>277</b>	<b>54 300</b>	<b>54 577</b>	<b>0</b>	<b>11 961</b>	<b>11 961</b>	<b>0,00</b>	<b>22,03</b>	<b>21,92</b>				

Source : loi de finances 2024, DNP, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

Au titre de la revue 2024, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale compte un nouveau **un (01)** projet en préparation. Le coût total de ce projet en préparation est estimé à **88 817 millions de F CFA**.

La situation du projet en préparation du MRPCN est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 16 : les P/P du MRPCN en préparation**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total				
		<b>Secteur Infrastructures</b>		<b>88 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
1	NC	Projet de résilience communautaire et de services inclusifs au Mali (MALIDENKO)	2025-2028	88 817	0	0	0	Etat/BM		Cabinet MRPCN	
		<b>Total général</b>		<b>88 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				

Source : Gestionnaires des projets/programmes ; CPS\_ 2025

### 2.5.2.5. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social (MTFPDS)

Au 31/12/2024, le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue social compte, au total, deux (2) projets/programmes en exécution. Ces projets/programmes représentent **3,77%** de l'ensemble des P/P du secteur en exécution.

Le coût total des projets/programmes est estimé à **12 402 millions de F CFA**. Le financement total acquis est de **12 402 millions de F CFA**. Ces montants représentent respectivement **4,30%** et **4,66%** des montants globaux du Secteur.

Le cumul des décaissements au 31/12/2024 est de **7 953 millions de F CFA**, soit un taux global de décaissement de **64,13%** contre **63,44%** en 2023. Ce montant représente **5,17%** du décaissement global du Secteur.

Il faut noter qu'au titre de l'année 2024, le financement intérieur couvre les **100%** du financement des projets/programmes du Ministère du Travail, de la Fonction publique et Dialogue social. Voir le tableau ci-après.

**Tableau 17: Etat d'exécution financière des P/P du MTFPDS**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>3 973</b>	<b>3 973</b>	<b>0</b>	<b>3 973</b>	<b>2 117</b>	<b>0</b>	<b>2 117</b>	<b>53,28</b>	<b>0</b>	<b>53,28</b>				
1	2870	Construct <sup>o</sup> /Rehabilitat <sup>o</sup> Annexes MTFPRE	2009-2024	3 973	3 973	0	3 973	2 117	0	2 117	53,28	0	53,28	Etat	BSI	DFM/MTFPDS	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>				<b>8 429</b>	<b>8 429</b>	<b>0</b>	<b>8 429</b>	<b>5 836</b>	<b>0</b>	<b>5 836</b>	<b>69,24</b>	<b>0</b>	<b>69,24</b>				
2	1960	Programme de Renforcement des Capacité Nationales par la formation	2003-2024	8 429	8 429	0	8 429	5 836	0	5 836	69,24	0	69,24	Etat	BSI	DFM/MTFPDS	
<b>Total général</b>				<b>12 402</b>	<b>12 402</b>	<b>0</b>	<b>12 402</b>	<b>7 953</b>	<b>0</b>	<b>7 953</b>	<b>64,13</b>	<b>0</b>	<b>64,13</b>				

Source : loi de finances 2024, DNPd, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

### 2.5.2.6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes (MARCC)

Au 31/12/2024, le Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes compte deux (2) projets/programmes en exécution, soit au total **3,77%** des P/P du secteur.

Le coût total des projet/programmes en exécution est évalué **639 millions de F CFA**. Le financement total acquis est de **639 millions de F CFA**. Ces montants représentent respectivement **0,22%** et **0,24%** des montants globaux du Secteur.

Le cumul des décaissements au 31/12/2024 est de **397 millions de F CFA**. Ce montant représente **0,26%** du décaissement global du Secteur.

Il faut noter qu'au titre de l'année 2024, le financement intérieur couvre les **100%** du financement des projets/programmes du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes. Voir le tableau ci-après.

La situation des projets/programmes en préparation du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes est donnée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 18 : Etat d'exécution financière du Projet du MARCC**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
					Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructures</b>				<b>639</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>639</b>	<b>397</b>	<b>0</b>	<b>397</b>	<b>62,13</b>	<b>0</b>	<b>62,13</b>				
1	3340	Etudes, suivi et construction d'une nouvelle maison du hadj à Bamako	2022-2025	51	51	0	51	41	0	41	80,39	0	80,39	Etat	BSI	DFM/MARCC	
2	3357	Equiperment des Directions régionales du culte	2022-2024	588	588	0	588	356	0	356	60,54	0	60,54	Etat	BSI	DFM/MARCC	
<b>Total général</b>				<b>639</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>639</b>	<b>397</b>	<b>0</b>	<b>397</b>	<b>62,13</b>	<b>0</b>	<b>62,13</b>				

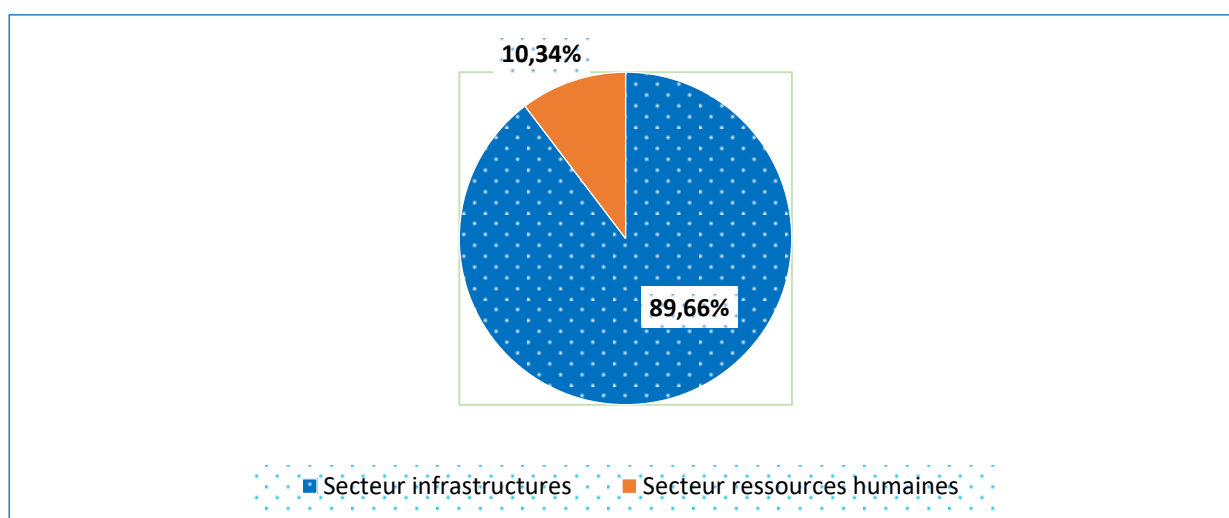
Source : loi de finances 2024, DDCF, CPS et Gestionnaires des P/P

### 2.5.3. SITUATION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION

Les **cinquante-huit (58)** P/P (en exécution et en préparation) du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure sont répartis entre deux (2) secteurs de planification, selon les secteurs définis dans le guide de remplissage des supports de collecte d'informations de la DNPD. Il s'agit du secteur des Infrastructures et de celui des Ressources humaines.

Le secteur des Infrastructures totalise **cinquante-deux (52)** projets/programmes soit **89,66%** dont **quatre (04)** en préparation, et le secteur des Ressources humaines compte **six (6)** projets/programmes soit **10,34%** dont **un (01)** en préparation, voir le graphique 3.

**Graphique 3 : Répartition des projets/programmes par secteur**



Source : CPS/SATFPSI\_2025

La répartition des projets/programmes par secteur de planification est donnée dans le tableau ci-après.

**Tableau 19: Répartition des P/P par secteurs de planification**

Secteurs de Planification (DNPD)		Nombre	Pourcentage (%)
Infrastructures	Projets en exécution	48	82,76
	Projets en préparation	4	6,90
	<b>Sous total infrastructures</b>	<b>52</b>	<b>89,66%</b>
Ressources humaines	Projets en exécution	5	8,62
	Projets en préparation	1	1,72
	<b>Sous total ressources humaines</b>	<b>6</b>	<b>10,34</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>58</b>	<b>100,00</b>

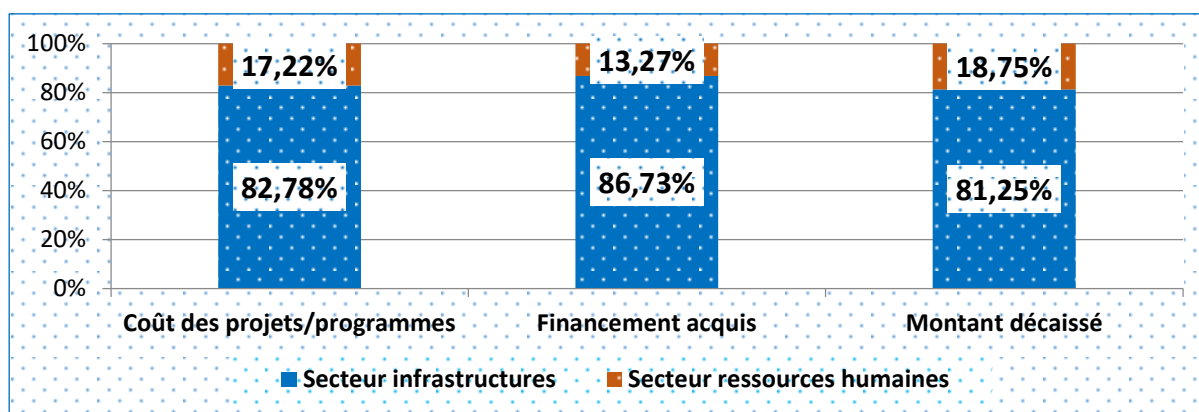
Source : CPS-SATFPSI\_2025

### 2.5.3.1. Etat d'exécution financière des P/P par secteur de planification

Le secteur des Infrastructures compte **quarante-huit (48)** P/P en exécution pour un coût total de **238 515 millions de F CFA**, soit **82,78%** du coût global des P/P du Secteur. Le financement total acquis est de **230 975 millions de F CFA**, soit **86,73%** du financement global acquis du secteur. Le cumul des décaissements est de **124 974 millions de F CFA** soit un taux de décaissement de **54,11%**. Ce montant représente **81,25%** du décaissement global du Secteur.

Le secteur des Ressources humaines compte **cinq (05)** P/P en exécution pour un coût total de **49 610 millions de F CFA**, soit **17,22%** du coût global des P/P du Secteur. Le financement total acquis est de **35 352 millions de F CFA**, soit **13,27%** du financement total acquis du Secteur. Le cumul des décaissements est de **28 833 millions de FCFA**, soit un taux de décaissement de **81,56%**. Ce montant représente **18,75%** du décaissement global du Secteur. Voir le graphique 4.

**Graphique 4: Poids des Secteurs dans le coût, le financement acquis et les montants décaissés des projets/programmes**



Source : CPS/SATFPSI\_ 2025

L'état d'exécution financière des projets/programmes par secteur de planification est donné dans le tableau ci-après.

**Tableau 20: Etat d'exécution financière des P/P**

(Les montants sont en Million de F CFA)

Secteur	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Observations
		Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	
Secteur Infrastructure	238 515	98 773	132 202	230 975	45 450	79 524	124 974	46,01	60,15	54,11	
Secteur Ressources humaines	49 610	12 161	23 191	35 352	7 727	21 106	28 833	63,54	91,01	81,56	
<b>Total général</b>	<b>288 125</b>	<b>110 934</b>	<b>155 393</b>	<b>266 327</b>	<b>53 177</b>	<b>100 630</b>	<b>153 807</b>	<b>47,94</b>	<b>64,76</b>	<b>57,75</b>	

Source : Loi de finances 2024, DNPD, DDCF, Gestionnaires des P/P.

#### 2.5.4. REPARTITION DES P/P EN EXECUTION PAR SOURCE DE FINANCEMENT

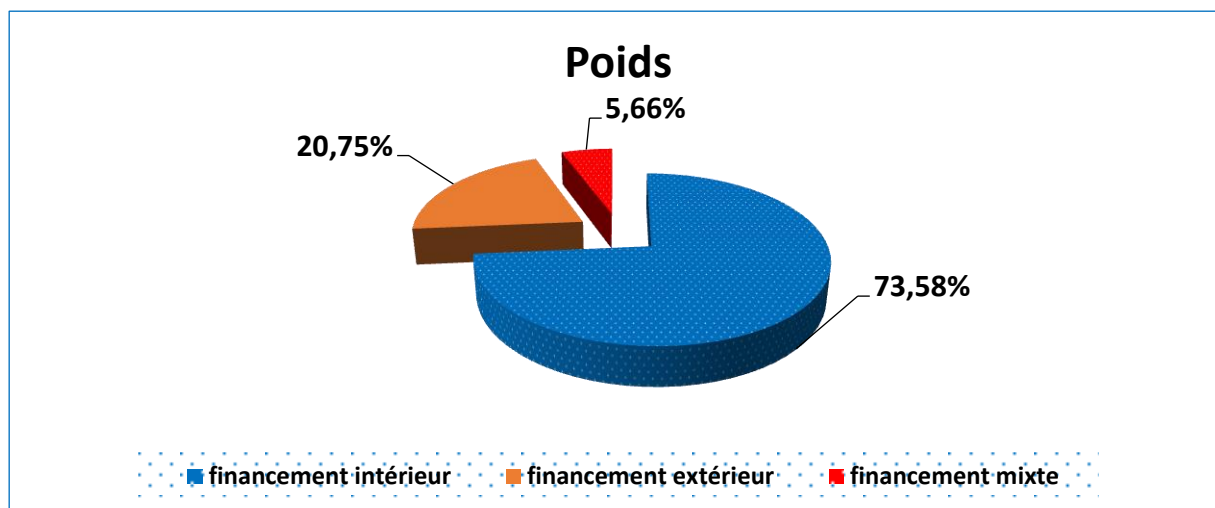
Les Projets /Programmes du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure sont financés par le budget national (financement intérieur) et des partenaires techniques et financiers (financement extérieur).

Dans la présente classification on distingue trois types de P/P suivant les sources de financement :

- les projets/programmes exclusivement financés sur le budget national, appelés projets/programmes sur financement intérieur ;
- les projets/programmes financés simultanément sur le budget national et sur le fonds des partenaires techniques et financiers, appelés projets/programmes à financement mixte ;
- les projets/programmes exclusivement financés par les partenaires techniques et financiers, appelés projets/programmes sur financement extérieur.

Les projets/programmes en exécution sur financement intérieur occupent la proportion la plus élevée, **73,58%**, suivis des projets/programmes sur financement extérieur **20,75%** et de ceux sur financement mixte **5,66%**. Voir le graphique 5 ci-après.

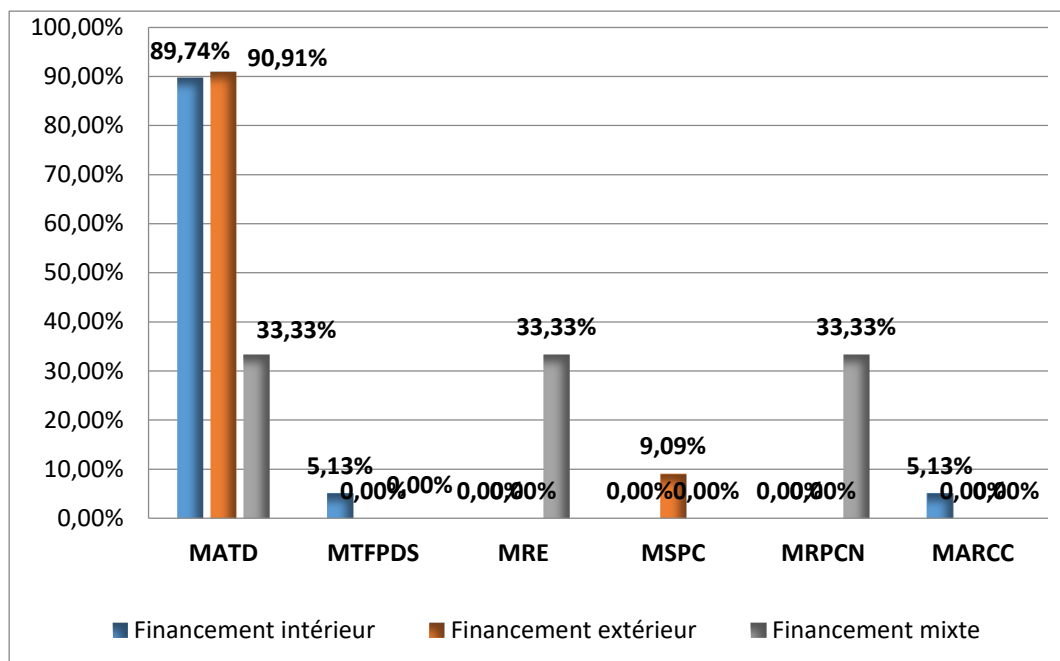
**Graphique 5: Poids des sources de financement dans la répartition des projets/programmes**



Source : CPS/SATFPSI\_ 2025

Par ailleurs, l'analyse du poids des Ministères dans les sources de financement des projets/programmes montre que le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation occupe la plus grande place dans le pourcentage des projets/programmes sur financement intérieur, soit **89,74%** et ceux sur financement extérieur, **90,91%**. Quant au financement mixte le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Ministère de la Refondation de l'Etat et le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale disposent chacun **33,33%**. Voir le graphique 6 ci-après.

**Graphique 6: Poids des Ministères dans la répartition des projets/programmes selon la source de financement**



Source :

CPS/SATFPSI\_ 2025

#### 2.5.4.1. Financement intérieur

Les P/P en exécution sur financement exclusif du budget national sont au nombre de **trente-neuf (39)**, soit **73,58%** des P/P du Secteur. Ils se répartissent entre le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation pour **trente-cinq (35)** projets/programmes, le Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social pour **deux (2)** et le Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes pour **deux (2)** projets/programmes.

#### 2.5.4.2. Financement extérieur

Les projets/programmes en exécution exclusivement sur le financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont au nombre de **onze (11)**, soit **20,75%** des projets/programmes du Secteur. Ils se répartissent entre le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation pour **dix (10)** projets/programmes et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile pour **un (1)** projet/programme.

#### 2.5.4.3. Financement mixte

Les projets/programmes en exécution, financés simultanément sur le financement intérieur et sur les ressources extérieures (financement des partenaires techniques et financiers) sont au nombre de **trois (3)**, soit **5,66%** des projets/programmes du Secteur. Ils se répartissent entre le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation pour **un (1)** projet, et le Ministère de la Refondation de l'Etat pour **un (1)** programme et le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale pour **un (1)** projet/programme.

## 2.5.5. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2024

La plupart des investissements publics sont réalisés à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Ce budget a une grande importance dans la contribution à la croissance économique et est orienté vers les secteurs qui sont comptabilisés dans la Production Intérieure Brute (PIB). Les principaux secteurs se composent de l'économie rurale (agriculture, élevage, pêche, forêts), du secteur secondaire (mines, eau, énergie, industrie, etc.), des infrastructures (BTP, transports et télécommunications) et des ressources humaines (éducation, santé, emploi, finance).

Le montant total des dotations du Secteur s'élève à **26 157 millions de F CFA** en 2024. La dotation budgétaire au titre du financement intérieur est de **4 487 millions de F CFA**, soit **17,15%** contre **21 670 millions de F CFA** pour le financement extérieur, soit **82,85%**.

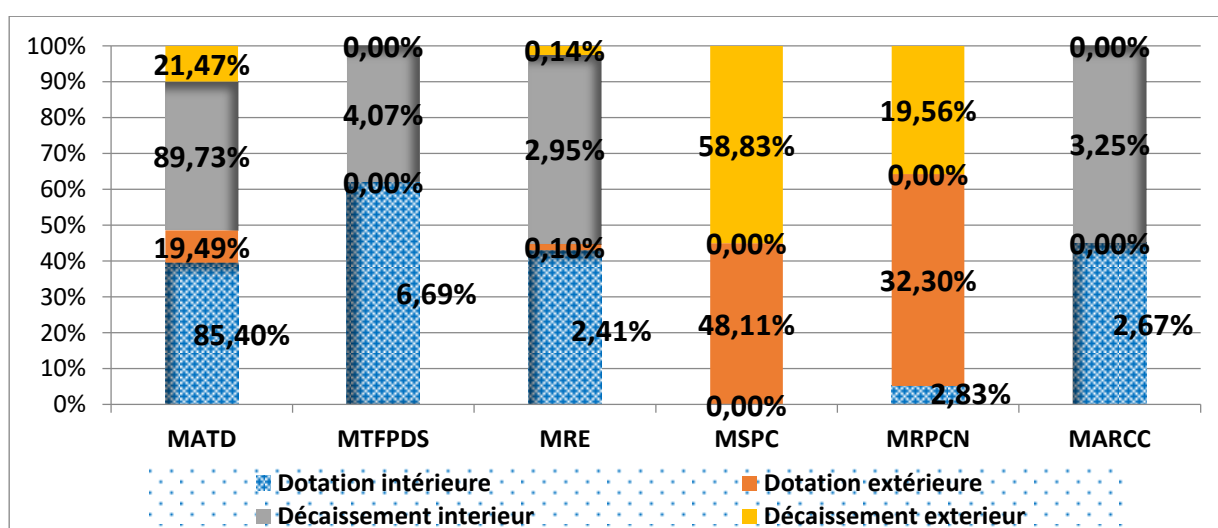
Le cumul du décaissement au 31/12/2024 s'élève à **19 328 millions de F CFA**, soit un taux global de décaissement de **73,89%** contre **70,52%** en 2023.

Le cumul des décaissements au titre du financement intérieur est de **3 661 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement de **81,59%** contre **55,55%** en 2023.

S'agissant du financement extérieur, le cumul des décaissements est de **15 667 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement de **72,30%** contre **86,21%** en 2023.

La part des ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2024 à la date du 31/12/2024 se présente dans le graphique n°7 ci-dessous.

**Graphique 7 : Poids des Ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2024 à la date du 31/12/2024**



Source : CPS/SATFPSI\_ 2025

A la date du 31/12/2024, tous les Ministères du Secteur ont bénéficié de dotations du BSI au titre de l'année 2024.

Cependant, le MSPC et le MATD présentent chacun plus de trois sur dix des dotations cumulées (intérieure et extérieure) et du cumul du montant décaissé. Ils sont suivis respectivement du MRPCN, du MTFPDS, du MRE du MARCC.

La situation d'exécution financière globale du BSI 2024 pour le Secteur est résumée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 21: Etat d'exécution financière des P/P au titre du BSI 2024**

*(Les montants sont en Million de F CFA)*

N°	Ministère	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement cumulé en 2024			Taux (%) de décaissement au 31/12/2024			Observations
		Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	
1	MATD	3 832	4 223	8 055	3 285	3 364	6 649	85,73	79,67	82,55	
2	MTFPDS	300	0	300	149	0	149	49,67	0,00	49,67	
3	MRE	108	22	130	108	22	130	100,00	100,00	100,00	
4	MSPC	0	10 425	10 425	0	9 217	9 217	0,00	88,41	88,41	
5	MRPCN	127	7 000	7 127	0	3 064	3 064	0,00	43,77	42,99	
6	MARCC	120	0	120	119	0	119	99,17	0,00	99,17	
<b>Total général</b>		<b>4 487</b>	<b>21 670</b>	<b>26 157</b>	<b>3 661</b>	<b>15 667</b>	<b>19 328</b>	<b>81,59</b>	<b>72,30</b>	<b>73,89</b>	

Source : Loi des finances 2024, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.1. Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2024

Au titre du BSI 2024, le Ministère de la Refondation de l'Etat a bénéficié une dotation totale de **130 millions de F CFA**, dont **108 millions de F CFA** en financement intérieur et **22 millions de F CFA** en financement extérieur. Cette dotation représente **0,50%** de la dotation totale du Secteur.

Le total du décaissement est de **130 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement global de **100%** contre **37,34%** en 2023. Ce montant représente **0,67%** du montant total décaissé pour le Secteur.

Le taux de décaissement est de **100%** pour le financement intérieur et **100,00%** pour le financement extérieur contre respectivement **22,34%** et **100%** en 2023.

L'état d'exécution du BSI 2024 du MRE est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 22: Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2024**

*(Les montants sont en Million de F CFA)*

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux (%) de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Ressources Humaines</b>			<b>108</b>	<b>22</b>	<b>130</b>	<b>108</b>	<b>22</b>	<b>130</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				
1	1935	Programme de Développement Institutionnel (2ème Génération)	108	22	130	108	22	130	100,00	100,00	100,00	Etat et Canada	BSI, Don	CDI	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>108</b>	<b>22</b>	<b>130</b>	<b>108</b>	<b>22</b>	<b>130</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

Source : Loi des finances 2024, DNPD, DNCF, Gestionnaires des P/P

#### 2.5.5.2. Etat d'exécution des P/P du MATD au titre du BSI 2024

Au titre du BSI 2024, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a bénéficié d'une dotation globale de **8 055 millions de F CFA**, dont **3 832 millions de F CFA** pour le financement intérieur **4 223 millions de F CFA** pour le financement extérieur. Cette dotation représente **30,79%** de la dotation totale du Secteur.

Le total du décaissement est de **6 649 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement global de **82,55%** contre **62,86%** % en 2023. Ce montant représente **34,40%** du montant total décaissé pour le secteur.

Le taux de décaissement est de **85,73%** pour le financement intérieur et **79,67%** pour le financement extérieur contre respectivement **56,71%** et **81,84%** en 2023.

L'état d'exécution du BSI 2024 du MATD est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 23 : Etat d'exécution financière du BSI 2024 du MATD**

(Les montants sont en Million de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructures</b>			<b>3 728</b>	<b>4 223</b>	<b>7 951</b>	<b>3 181</b>	<b>3 364</b>	<b>6 545</b>	<b>85,33</b>	<b>79,67</b>	<b>82,32</b>				
1	2775	Réhab./Equip des Infrastructure/Région de Tombouctou	20	0	20	20	0	20	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	GR Tombouctou	
2	2776	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Gao	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR Gao	
3	2777	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Kidal	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR Kidal	
4	2929	Réhabilitation Infrastructures Tutelle Collectivités Territoriales	16	0	16	16	0	16	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	DFM/MATD	
5	2964	Programme Construction et Réhabilitation Pieds à Terre	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	DFM/MATD	
6	3022	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Menaka	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR Ménaka	
7	3023	Réhab./Equip des Infrastructures/Région de Taoudénit	114	0	114	114	0	114	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	GR Taoudénit	
8	3046	Prog. Bornage Développement Zones Frontalières	39	64	103	39	64	103	100,00	100,00	100,00	ETAT, BIZ IM, EUCAP-AHEL, PNUD, MINUSMA	BSI, Don	DNF	
9	3061	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Sikasso	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR Sikasso	
10	3063	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Ségou	78	0	78	78	0	78	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	GR Ségou	
11	3064	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Koulikoro	70	0	70	70	0	70	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	GR Koulikoro	
12	3066	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Kayes	123	0	123	84	0	84	68,29	0,00	68,29	Etat	BSI	GR Kayes	
13	3067	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Nara	80	0	80	61	0	61	76,25	0,00	76,25	Etat	BSI	GR Nara	
14	3068	Projet Aménagement Installation Equipement	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR San	

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
		Région de San													
15	3069	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Niara du Sahel	304	0	<b>304</b>	304	0	<b>304</b>	100,00	0,00	<b>100,00</b>	Etat	BSI	GR Niara du sahel	
16	3071	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Kita	70	0	<b>70</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	GR Kita	
17	3073	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Dioïla	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	GR Dioïla	
18	3074	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Bougouni	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	GR Bougouni	
19	3079	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Koutiala	386	0	<b>386</b>	19	0	<b>19</b>	4,92	0,00	<b>4,92</b>	Etat	BSI	GR Koutiala	
20	3121	Programme Infrastructures Economiques District de Bamako	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	GR Dist. Bko	
21	3146	Programme de Développement durable dans la Région de Kidal, phase V	0	2 508	<b>2 508</b>	0	1 766	<b>1 766</b>	0,00	70,42	<b>70,42</b>	Luxembourg/Proman	Don	UGP	
22	3147	Programme de Développement durable dans la Région Gao	0	1 650	<b>1 650</b>	0	1 534	<b>1 534</b>	0,00	92,94	<b>92,94</b>	Luxembourg/Proman	Don	UGP	
23	3198	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Bandiagara	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	ADR/Bandiagara	
24	3199	Projet Aménagement Installation Equipement Région de Douentza	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	GR Douentza	
25	3202	Conseil Régional de Kayes (Contrat Plan Etat Région)	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	ADR/KAYES	
26	3203	Conseil Régional de Koulikoro (Contrat Plan Etat Région)	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Etat	BSI	ADR/KOULIKORO	

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
27	3204	Conseil Régional De Sikasso (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR Sikasso	
28	3205	Conseil Régional de Ségou (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	GR Ségou	
29	3206	Conseil Régional de Mopti (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	CR/Mopti	
30	3207	Conseil Régional de Tombouctou (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	ADR/TOMBOUCTOU	
31	3208	Conseil Régional de Gao (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	ADR/GAO	
32	3210	Conseil Régional de Ménaka (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	ADR/MENAKA	
33	3211	Conseil Régional de Kidal (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	ADR/KIDAL	
34	3212	Conseil Régional District Bamako (Contrat Plan Etat Région)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI	ADR/BKO	
35	3273	Programme d'Infrastructures Economiques Région de Mopti	137	0	137	85	0	85	62,04	0,00	62,04	Etat	BSI	GR Mopti	
36	3373	Travaux de Construction du Centre de Traitement des Données de l'état Civil (CTDEC)	385	0	385	385	0	385	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	DFM/CTDEC	
37	3374	Aménagement équipement des cercles et arrondissements	1 906	0	1 906	1 906	0	1 906	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	DGAT	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>			<b>104</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>				
38	2329	Appui à la CPS Secteur Adm Territ.Fonct <sup>o</sup> Pub Secu. Interieure	104	0	104	104	0	104	100,00	0,00	100,00	Etat	BSI	CPS/SATFPSI	
<b>Total général</b>			<b>3 832</b>	<b>4 223</b>	<b>8 055</b>	<b>3 285</b>	<b>3 364</b>	<b>6 649</b>	<b>85,73</b>	<b>79,67</b>	<b>82,55</b>				

Source : Loi des finances 2024, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.3. Etat d'exécution des P/P du MSPC au titre du BSI 2024

Au titre du BSI 2024, le projet du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile bénéficie d'une dotation de **10 425 millions de F CFA**. Cette dotation représente **39,86%** de la dotation totale du Secteur.

Le total du décaissement est de **9 217 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement global de **88,41%** contre **88,11%** en 2023. Ce montant représente **47,69%** du montant total décaissé du Secteur. Il est financé exclusivement sur le financement extérieur

L'état d'exécution du BSI 2024 du MSPC est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 24 : Etat d'exécution financière des P/P du MSPC au titre du BSI 2024**

(Les montants sont en Million de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotations budgétaires de 2024			Décaissement en 2024			Taux (%) de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Ressources Humaines</b>			<b>0</b>	<b>10 425</b>	<b>10 425</b>	<b>0</b>	<b>9 217</b>	<b>9 217</b>	<b>0,00</b>	<b>88,41</b>	<b>88,41</b>				
1	3189	Projet de renforcement de la résilience climatique au Mali (HYDROMET)	0	10 425	10 425	0	9 217	9 217	0,00	88,41	88,41	IDA/BM	Don	DGPC	
<b>Total général</b>			<b>0</b>	<b>10 425</b>	<b>10 425</b>	<b>0</b>	<b>9 217</b>	<b>9 217</b>	<b>0,00</b>	<b>88,41</b>	<b>88,41</b>				

Source : Loi des finances 2024, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.4. Etat d'exécution des P/P du MRPCN au titre du BSI 2024

Au titre du BSI 2024, le Ministère de la Refondation de l'Etat a bénéficié d'une dotation totale de **7 127 millions de F CFA**, dont **127 millions de F CFA** en financement intérieur et **7 000 millions de F CFA** en financement extérieur. Cette dotation représente **27,25%** de la dotation totale du Secteur.

Le total du décaissement est de **3 064 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement global de **42,99%** contre **0%** en 2023. Ce montant représente **15,85%** du montant total décaissé pour le Secteur.

L'état d'exécution du BSI 2024 du MRPCN est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 25: Etat d'exécution financière des P/P du MRPCN au titre du BSI 2024**

(Les montants sont en Million de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux (%) de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructure</b>			<b>127</b>	<b>7 000</b>	<b>7 127</b>	<b>0</b>	<b>3 064</b>	<b>3 064</b>	<b>0,00</b>	<b>43,77</b>	<b>42,99</b>				
		Projet Communautaire de Relèvement et de Statbilisation du Sahel (PCRSS)	127	7 000	7 127	0	3 064	3 064	0,00	43,77	42,99	Etat/BM	Prêts et subvention	Cabinet MRPCN	
<b>Total général</b>			<b>127</b>	<b>7 000</b>	<b>7 127</b>	<b>0</b>	<b>3 064</b>	<b>3 064</b>	<b>0,00</b>	<b>43,77</b>	<b>42,99</b>				

**Source :** Loi des finances 2024, DNPD, DNCF, Gestionnaires des P/P

#### 2.5.5.5. Etat d'exécution financière des P/P du BSI 2024 du MTFPDS

Au titre du BSI 2024, les **deux (2)** Projets/Programmes du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue social ont bénéficié d'une dotation globale de **300 millions de F CFA**. Cette dotation représente **1,15%** de la dotation totale du Secteur.

Le total du décaissement est de **149 millions de F CFA**, soit un taux de décaissement global de **49,67%** contre **0,00%** en 2023. Ce montant représente **0,77%** du montant total décaissé pour le secteur.

Le taux de décaissement est de **49,67%** pour le financement intérieur contre **0,00 %** en 2023.

L'état d'exécution du BSI 2024 du MTFPDS est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 26: Etat d'exécution des P/P du MTFPDS au titre du BSI 2024**

(Les montants sont en Millions de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux (%) de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructures</b>			150	0	150	10	0	10	6,67	0,00	6,67				
1	2870	Construct <sup>o</sup> /Rehabilitat <sup>o</sup> Annexes MTFPRE	150	0	150	10	0	10	6,67	0,00	6,67	Etat	BSI	DFM/MTFPDS	
<b>Secteur Ressources Humaines</b>			150	0	150	139	0	139	92,67	0,00	92,67				
2	1960	Programme de Renforcement des Capacité Nationales par la formation	150	0	150	139	0	139	92,67	0,00	92,67	Etat	BSI	DFM/MTFPDS	
<b>Total général</b>			300	0	300	149	0	149	49,67	0,00	49,67				

Source : Loi des finances 2024, DNPD, DNCF, Gestionnaires des P/P

#### 2.5.5.6. Etat d'exécution des P/P du MARCC au titre du BSI 2024

Au titre du BSI 2024, les **deux (2)** Projets/Programmes du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes ont bénéficié d'une dotation globale de **120 millions de F CFA**. Cette dotation représente **0,46%** de la dotation totale du Secteur.

Le total du décaissement est de **119 millions F CFA**, soit un taux de décaissement global de **99,17%**. Ce montant représente **0,62%** du montant total décaissé pour le Secteur.

L'état d'exécution du BSI 2024 du MARCC est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 27: Etat d'exécution financière des P/P du MARCC au titre du BSI 2024**

(Les montants sont en Million de F CFA)

N°	RNP	Intitulé du projet	Dotation budgétaire de 2024			Décaissement en 2024			Taux (%) de décaissement			Source de financement	Origine des financements	Organisme d'exécution	Observations
			Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total				
<b>Secteur Infrastructure</b>			120	0	120	119	0	119	99,17	0,00	99,17				
	3340	Etudes, suivi et construction d'une nouvelle maison du hadj à Bamako	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	Etat	BSI		
	3357	Equipement des Directions régionales du culte	120	0	120	119	0	119	99,17	0,00	99,17	Etat	BSI		
<b>Total général</b>			120	0	120	119	0	119	99,17	0,00	99,17				

Source : Loi des finances 2024, DNPD, DNCF, Gestionnaires des P/P

## **2.6. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL : ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS**

### **2.6.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT:**

#### **2.6.1.1. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MRE**

##### **2.6.1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)**

Le retrait du partenaire technique et financier.

##### **2.6.1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

Le retrait du partenaire technique et financier.

##### **2.6.1.1.3. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION $\mu$**

#### **2.6.1.2. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MATD**

##### **2.6.1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

En plus des subventions de l'Etat, les Collectivités territoriales bénéficient de l'apport financier des Partenaires techniques et financiers. Ce concours financier est substantiel à la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation et se manifeste à travers le financement des projets et programmes sur la base de conventions de financement signées entre les partenaires au développement et l'Etat ou directement avec les Collectivités territoriales. On dénombre notamment :

- le PNUD à travers le Projet d'appui à une gouvernance locale inclusive et décentralisée (PDGLID)
- la Banque Mondiale à travers le Projet de Déploiement des Ressources de l'Etat pour l'amélioration des services et de riposte locale à la Covid-19 (PDREAS)
- l'Union Européenne (UE) à travers le Projet de Renforcement des Capacités des Conseils Régionaux de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti dans le cadre du Développement Economique Régional (DER) ;
- la Coopération technique allemande à travers le Projet Décentralisation et bonne gouvernance (PADRE III) ;
- l'UNICEF à travers le Programme Communes Amies des Enfants (PCEA) ;
- la Coopération suisse à travers Projet d'appui aux Communes urbaines du Mali, PFA et appui aux régions ;
- la Coopération japonaise à travers le Projet de renforcement de capacités de la Direction générale des Collectivités territoriales et des Autorités intérimaires des Régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
- la coopération KfW à travers le PACT VI et le PDREAS.

#### **2.6.1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Frontières, outre le partenariat avec les PTF, il importe de souligner que ce dernier se manifeste au niveau de la coopération administrative frontalière avec les pays voisins.

La coopération administrative frontalière trouve son mode opératoire dans les rencontres périodiques institutionnalisées entre les autorités maliennes en charge des questions de frontière et leurs homologues des pays voisins. A ce titre, le partenariat s'effectue entre le Ministre malien en charges des questions de frontière et ses homologues des pays voisins, les Gouverneurs de région, les Préfets de Cercle, les Sous-Préfets et les Elus avec leurs homologues.

La matérialisation de la frontière étant une activité bilatérale, les travaux de délimitation/démarcation des frontières s'effectuent en partenariat avec les pays limitrophes. Ainsi, les charges y afférentes sont équitablement partagées par les Etats.

Ces travaux peuvent bénéficier de l'accompagnement technique et/ou financier des partenaires. En 2024, l'Etat à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) et les appuis des partenaires techniques et financiers comme la coopération Allemande, la GIZ/PFUA, le projet SKBoWa/PADRE, le PNUD et l'OIM ont contribué à la réussite des activités de développement et d'équipements des zones frontalières et de coopération transfrontalière de la Direction nationale des Frontières

#### **2.6.1.2.3. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le cadre partenarial de la stratégie nationale de l'état civil est constitué du Partenaire Technique et Financier : UNICEF.

#### **2.6.1.3. STRATEGIE DU MSPC**

##### **2.6.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNRRC)**

- Banque mondiale ;

#### **2.6.1.4. POLITIQUE ET STRATEGIE DU MRPCN**

##### **2.6.1.4.1. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

Le retrait du partenaire technique et financier.

##### **2.6.1.4.2. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

- ONU femmes ;
- Banque mondiale ;

## **2.6.1.5. POLITIQUE DU MTFPDS**

### **2.6.1.5.1. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

- le Bureau International du Travail (BIT) ;
- World vision Mali ;
- le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT).

## **2.6.1.5. POLITIQUE DU MARCC**

### **2.6.1.5.1. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

Les PTF qui n'appuient la mise en œuvre de la PNLEVT sont :

- le PNUD
- l'ONUSC : Office des Nations Unies contre la Drogue Crime
- l'ONG THINK PEACE
- la COPEV

### III. EVOLUTION DES INDICATEURS

#### 3.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT

##### 3.1.1. LES INDICATEURS DU MRE

Tableau 28 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRE

#### Programme 1.044: Administration Générale

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat</b>					
<b>1.1. Taux de mise en œuvre du programme annuel d'activités du département</b>	100	70	100	70	58,33
Moyen de Vérification : Rapport annuel du Département					
Précision Méthodologique : (activités réalisées / activités prévues) x 100					
<b>1.2. Taux d'exécution du plan de communication</b>	100	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités, les sketches réalisés, reportages sur le terrain, publicités, etc..					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de communication réalisées / Nombre d'activités de communication programmées) X 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières</b>					
<b>2.1. Taux d'exécution du budget du département</b>	87.25	79.21	100	99	99
Moyen de Vérification : Comptes administratifs					
Précision Méthodologique : (Crédits liquidés / Crédits notifiés) x 100					
<b>2.2. Taux d'exécution du plan de passation des marchés</b>	-	34	25	25	100
Moyen de Vérification : Rapport d'activités					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Précision Méthodologique : nombre de marchés exécutés/nombre de marchés prévus) x 100					
<b>2.3. Nombre d'agents formés</b>	-	30	40	55	137,5
Moyen de Vérification : Rapports de formations					
Précision Méthodologique : Dénombrement					

**Programme : 2.032 Réformes Administratives et Institutionnelles**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Assurer le pilotage de la réforme de l'Etat</b>					
<b>1.1. Taux de réalisation des activités de pilotage de la réforme de l'Etat</b>	100	100	100	100	100
<i>Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI</i>					
<i>Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de pilotage réalisées / Nombre d'activités de pilotage programmées dans l'année) x 100</i>					
<b>1.2. Taux d'exécution des activités de suivi-évaluation de la réforme de l'Etat</b>	100	20	100	0	0
Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de suivi-évaluation réalisées / Nombre d'activités de suivi-évaluation programmées dans l'année) *100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 2 : Créer les conditions d'implantation de la Gestion Axée sur les résultats dans l'administration publique</b>					
<b>2.1. Taux d'exécution des activités de la Politique nationale de Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR)</b>	100	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de réformes réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 3 : Améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens</b>					
<b>3.1. Taux d'exécution des activités du Programme de Développement Institutionnel, 2<sup>ème</sup> génération</b>	-	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de la PDI 2 réalisées / Nombre d'activités de la PDI 2 programmées dans l'année) *100					
<b>3.2. Taux d'exécution des activités de la Politique nationale de Transparence (PN-T)</b>	50	0	100	0	0
Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de la PN-T réalisées / Nombre d'activités de la PN-T programmées dans l'année) *100					
<b>3.3. Taux d'élaboration de projets de texte de réforme</b>	-	-	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapport d'activités du CDI					
Précision Méthodologique : (Nombre de projets de texte élaborés / Nombre de projets de texte programmés dans l'année) *100					

Source : RAP 2024 du MRE 2025

### 3.1.2. LES INDICATEURS DU MATD

Tableau 29 : Présentation des objectifs et indicateurs du MATD

**Programme : 1.014 Administration Générale et Contrôle**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département</b>					
Taux de réalisation des réunions de coordination élargie du cabinet. Moyen de Vérification : Rapports d'activités des services ; PV de réunions et compte rendu de réunions. Précision Méthodologique : (Nombre de réunions tenues/Nombre de réunions programmées) x 100.	100	100	100	100	100.00
Taux d'exécution du plan de travail du gouvernement (PTG) du Moyen de Vérification : Projet de textes Précision Méthodologique : (Nombre de dossiers élaborés/ Nombre de dossiers prévus) x 100	100	10	100	45.46 département.	45.46
Taux de rapatriement volontaire des réfugiés Moyen de Vérification : Rapport annuel commission nationale chargée des réfugiés Précision Méthodologique : (Nombre de réfugiés rapatriés volontaires/effectif recensé ayant opté pour le retour) x 100	38	100	100	100	100
Taux de production de documents statistiques et de planification Moyen de Vérification : Taux de production de documents statistiques et de planification Précision Méthodologique : (Nombre de documents produits/Nombre de documents programmés) x 100 Formule : (Nombre de documents produits/Nombre de documents programmés) x 100	100	100	100	100	100.00
Taux de déconcentration des activités Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département Moyen de Vérification : Rapports annuels d'activités de la CADD Précision Méthodologique : (Nombre d'activités effectivement réalisées/Nombre d'activités programmées) X100	80	0	100	100	100.00

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 2 : Assurer la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département</b>					
Taux de déconcentration du personnel Moyen de Vérification : Rapports annuels d'activités de la DRH Précision Méthodologique : (Effectifs existant dans les circonscriptions administratives / Effectifs prévus par les cadres organiques des circonscriptions administratives) x 100	75	80	100	72	72.00
Taux de satisfaction des besoins en matériels, équipements et Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités de la DFM Précision Méthodologique : (Nombre de besoins satisfaits / Nombre de besoins exprimés) x 100	90	50	100	87	87.00 services
Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités de la DFM, Plan de passation des marchés publics Précision Méthodologique : (Nombre de marchés publics exécutés / Nombre de marchés publics prévus dans le PPM) x 100	90	50	100	87.27	87.27

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées</b>					
Le taux d'exécution du programme annuel de contrôle Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de contrôle exécutées/ Nombre d'activités programmées) x 100	100	80	100	100	100.00
Taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle. Moyen de Vérification : Rapports de mission de suivi de recommandations. Précision Méthodologique : (nombre de recommandations mises en œuvre / nombre total de recommandation formulées) x 100	40	80	100	80	80.00

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 4 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel de la Déconcentration.</b>					
Taux de textes adoptés	70	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités					
Précision Méthodologique : (Nombre de textes adoptés / Nombre de textes proposés) x 100					

**Programme : 2.036 Administration du Territoire**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives</b>					
Taux de circonscriptions fonctionnelles	80	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapports d'activités annuels					
Précision Méthodologique : (Nombre de régions fonctionnelles/nombre total de régions) x100					
Taux du retour de l'administration dans les circonscriptions du Nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets)	60	90	100	99	99.00
Moyen de Vérification : Actes de nomination, Rapport annuel d'activités de la DGAT					
Précision Méthodologique : (Nombre de personnel en poste/Nombre de personnel prévu)x100.					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques</b>					
Taux d'Associations Signataires d'Accord Cadre avec l'Etat (ASACE) ayant déposé un rapport d'activités	50	100	100	75	75.00
Moyen de Vérification : rapports de suivi, Rapport annuel d'activités de la DGAT					
Précision Méthodologique : (Nombre d'ASACE ayant déposé le rapport / nombre d'ASACE existantes) x 100.					
Taux de mise en œuvre du programme de suivi des ASACE	100	100	100	80	80.00
Moyen de Vérification : Rapports de suivi, Rapport annuel d'activités de la DGAT					
Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées/Nombre de missions prévues) x 100.					
Taux de partis politiques ayant déposés un rapport d'activités et un compte financier	-	64	1	100	1.00

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Moyen de Vérification : Rapports d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de rapports reçus / Nombre de rapports attendus) x 100					
Taux de mise en œuvre du programme annuel de suivi des partis politiques	-	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapports d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées / Nombre de missions programmées) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral</b>					
Taux de scrutins validés	0	33	1000		0.00
Moyen de Vérification : rapports généraux sur les élections Précision Méthodologique : (Nombre de scrutins tenus et validés/ Nombre de scrutins prévus) X100					
Taux de participation aux élections	0	32.23	100	0	0.00
Moyen de Vérification : rapports généraux sur les élections Précision Méthodologique : (Nombre de votants/ Nombre d'inscrits) X 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 4 : Renforcer et améliorer le système d'état civil</b>					
Pourcentage centres d'état civil fonctionnels	90	100	100	90	90.00
Moyen de Vérification : Rapports de supervision DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de centres fonctionnels/ nombre de centres créés) X 100					
Pourcentage de personnes disposant d'une carte NINA	-	-	100	45	45.00
Moyen de Vérification : Rapport annuel DNEC Précision Méthodologique : (Nombre disposant d'une carte NINA / Nombre prévisionnel) x 100					
Taux d'enregistrement des naissances	-	-	100	89.5	89.5
Moyen de Vérification : Rapport annuel de la DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de naissances enregistrées / Nombre de naissances attendues) x 100					

**Programme : 2.037 Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		Taux (%)
	2022	2023	Prévu	Réel	
<b>Objectif 1 : Renforcer la coopération transfrontalière</b>					
Taux de réalisation des rencontres périodiques entre Autorités frontalières	80	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : PV des rencontres ou compte rendus de réunion					
Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées / Nombre de rencontres prévues) x 100					
Taux de réalisation des espaces de coopération transfrontalière	30	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Accord de financement GIZ ; Rapport de la rencontre, Documents de programmation					
Précision Méthodologique : (Nombre d'espaces identifiés/ Nombre d'espaces prévus) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		Taux (%)
	2022	2023	Prévu	Réel	
<b>Objectif 2 : Equiper et développer les zones frontalières</b>					
Taux de réalisation des infrastructures	80	85	100	40	40.00
Moyen de Vérification : Contrats de marché, PV de réception ) x 100					
Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées/ Nombre d'infrastructures prévu					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		Taux (%)
	2022	2023	Prévu	Réel	
<b>Objectif 3 : Matérialiser les frontières</b>					
Taux de rencontres de la Commission Technique Mixte de Matérialisation (CTM)	100	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : PV de rencontres, rapports/ comptes rendus					
Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées / Nombre de rencontres prévues) x 100					
Taux de mise en œuvre des missions de reconnaissance technique conjointe	100	100	100	50	50.00
Moyen de Vérification : Rapports de mission / Compte rendus					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues) x 100					
Taux de traités/conventions de délimitation conclus	80	100	00	00	00.00
Moyen de Vérification : Textes de traités ou de conventions signés					
Précision Méthodologique : (Nombre de traités ou de conventions signés / Nombre de traités ou de conventions prévus) x 100					
Taux de kilomètres bornés	-	35	60	0	00.00
Moyen de Vérification : Rapports de mission / Compte rendus					
Précision Méthodologique : (Kilométrage réalisé / Kilométrage prévu) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 4 : Renforcer les capacités en matière de gestion des frontières</b>					
Taux de renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, stratégiques et opérationnelles	0	0	100	50	50.00
Moyen de Vérification : Textes adoptés, Décisions de mise à disposition du personnel, Rapports de mise en place des points focaux, Rapports des sessions de formation					
Précision Méthodologique : (Nombre de textes, décisions et rapports réalisés/ Nombre de textes, décisions et rapports prévus) x 100					
Taux d'équipements réalisés	0 0	100	100	100.00	
Moyen de Vérification : PV de réception établis					
Précision Méthodologique : (Nombre de PV de réception établis/ Nombre de PV de réception prévus) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 5 : Contribuer au renforcement de la sécurisation des zones frontalières</b>					
Taux de rencontres tenues pour la sécurisation des zones frontalières	100	100	100	100	100
Moyen de Vérification : PV de rencontres, rapports/ comptes rendus					
Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées / Nombre de rencontres prévues) x 100					

**Programme : 2.038 Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation Prévu	2024	
	2022	2023		Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités Territoriales</b>					
Pourcentage des projets de décrets élaborés fixant les détails des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux CT Moyen de Vérification : Projets de décrets adoptés en Conseil des ministres Précision Méthodologique : (Nombre de décrets adoptés/ Nombre de projets de décrets programmés) X 100	70	00	100	00	00
Taux d'exécution des concours directs de recrutement dans les secteurs ayant fait l'objet de transferts de compétences et de ressources de l'Etat au CT Moyen de Vérification : Rapports des concours organisés Précision Méthodologique : (Nombre de concours tenus /Nombre de concours prévus) X 100	80	00	100	50	50.00
Taux de mobilisation des ressources du FNACT par les CT Moyen de Vérification : Rapport adopté du FNACT Précision Méthodologique : (Montant total mobilisé par les CT / Montant total notifié aux CT) x 100	-	15	100	15.26	15.26

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation Prévu	2024	
	2022	2023		Réel	Taux (%)
<b>Objectif 2 : Améliorer la mobilisation des ressources endogènes et la prévisibilité des ressources financières des Collectivités Territoriales.</b>					
Pourcentage de contrats plans signés entre l'Etat et les Régions/ District 50 Moyen de Vérification : Documents des contrats plans signés Précision Méthodologique : (Nombre de contrats signés / Nombre de contrats prévus) x 100	00	100		50	50.00
Pourcentage de Collectivités Territoriales dotées en RECODE Moyen de Vérification : Rapport d'activité de la DGCT Précision Méthodologique : (Nombre de CT dotés / Nombre de CT prévues) x 100	30	50	100	50	50.00
Taux de CT appuyées à l'identification et au recouvrement des impôts du ressort des collectivités territoriales Moyen de Vérification : Rapport d'activités de l'ANICT et des ADR approuvés par le Conseil d'Administration Précision Méthodologique : (Nombre de CT appuyées/Nombre de CT prévues) x 100	00	00	100	taxes et 00	00

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de mise en œuvre des projets d'appui aux CT	00	00	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport d'avancement, Rapport d'activités					
Précision Méthodologique : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 3 : Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales</b>					
Pourcentage des élus formés	80	59	100	51	51.00
Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT					
Précision Méthodologique : (Nombre total d'élus formés / Nombre total d'élus prévus pour la formation) x 100					
Pourcentage des agents formés en formation initiale	0	0	100	00	00
Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT					
Pourcentage des agents formés en formation continue	100	56	100	41	41.00
Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT					
Précision Méthodologique : (Nombre total d'agents formés en formation continue / Nombre total d'agents prévus pour la formation continue) x 100					

**Programme : 2.064 Développement Régional et Local**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local</b>					
Taux de CT ayant bénéficié de l'assistance des ADR dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local	75	80	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport d'activités des ADR approuvés par le Conseil d'Administration					
Précision Méthodologique : (Nombre de CT assistées/Nombre de CT prévues à assister) x 100					

Source : RAP 2024 du MATD\_ 2025

### 3.1.3. LES INDICATEURS DU MSPC

**Tableau 30 : Présentation des objectifs et indicateurs du MSPC**

**Programme : 1-10 : Administration Générale**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département</b>					
Taux de réalisation des activités de coordination et de suivi.	100	100	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapport d'activités du Secrétariat General Précision méthodologie :(Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités prévues) x100					
Taux de réalisation des missions d'inspection	100	100	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapport d'activités de l'ISSPC Précision méthodologie :(Nombre de mission réalisées /Nombre de missions prévues) x100					
<b>Objectif n° 2 : Assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département.</b>					
Taux d'exécution du budget annuel.	99.99	99.16	100	99	99.00
Moyen de vérification : Compte administration MSPC Précision méthodologie :(Crédits liquidés /crédits initiaux) x100					
Taux de satisfaction des besoins en matériel spécifiques et opérationnels	99	95	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapport Annuels de la DFM Précision méthodologie :(Besoin en matériels satisfaits /Besoin en matériels exprimés) x100					
Taux de réalisation et de réhabilitation des infrastructures	99.99	100	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapport d'activités de la DFM Précision méthodologie :(Infrastructure réalisées et réhabilitées /infrastructure prévues) x100					
<b>Objectif 3 : Assurer la gestion et le développement des ressources humaines</b>					
Taux de réalisation du programme de recrutement.	100	70	100	80	80.00
Moyen de vérification : Rapport d'activités de la DFM Précision méthodologie : Infrastructure réalisées et réhabilitées /infrastructure prévues) x100					
Taux de réalisation des activités de formation.	60	100	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapport Annuels de la DRH Précision méthodologie :( Nombre de formation effectuées /Nombre de formation prévue) x100					

**Programme : 2-021 : Ordre et Sécurité**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif n° 1 : Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens.</b>					
Taux de réalisation des activités de prévention des infractions	100	98	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapports des services de sécurité (statistiques) Précision méthodologie :(Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités prévues) x100					
Taux de réalisation des activités de Police judiciaire.	98	95	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapports des services de sécurité (statistiques) Précision méthodologie :(Nombre de cas traités/Nombre de saisines) x100					
<b>Objectif n° 2 : lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.</b>					
<b>2.1</b> : Taux de réalisation des activités de prévention des effets néfastes de la drogue	100	85	100	100	100.00
Moyen de vérification : Rapport annuel de l'Office Central des Stupéfiants Précision méthodologie :(Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités prévues) x100					
<b>2.2</b> : Taux de narcotrafiquants identifiés arrêtés	100	100	100	0	100
Moyen de vérification : Rapport annuel de l'Office Central des Stupéfiants Précision méthodologie :(Nombre de cas élucidés/Nombre de cas identifiés) x100					

**Programme : 2-022 : Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectifs 1 : Prévenir le sinistre et réduire ses effets néfastes sur la population.</b>					
Taux de réalisation des activités de prévention des effets néfastes des catastrophes naturelles.	100	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport de la Direction Générale de la Protection Civile Précision Méthodologique : (Activités réalisées /Activités prévues) x 100					
<b>Objectifs 2 : Secourir les victimes</b>					
Taux de secours sollicités réalisés.	100	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport de la Direction Générale de la Protection Civile Précision Méthodologique : (Nombre d'assistances réalisées/ Nombre d'assistances sollicitées) x 100					
Délai théorique moyen d'intervention.	100	-			

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectifs 1 : Prévenir le sinistre et réduire ses effets néfastes sur la population.</b>					
Taux de réalisation des activités de prévention des effets néfastes des catastrophes naturelles.	100	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport de la Direction Générale de la Protection Civile					
Précision Méthodologique : Chronométrage					

Source : RAP 2024 du MSPC\_ 2025

### 3.1.4. LES INDICATEURS DU MRPCN

**Tableau 31 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRPCN**

#### ■ Programme : 1-016 Administration Générale

Indicateurs et cibles de performance	Reference		Evaluation 2020		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Objectif :1 Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique Nationale de réconciliation					
Pourcentage des rencontres Thématiques tenues	126	130	100	140	140
Moyens de vérification : Comptes rendus de réunions, rapport annuel MRN et les revues sectorielles de la CPS.					
Précisions méthodologiques : (nombre de rencontres thématiques tenues / nombre total de rencontres Thématiques sollicitées) x 100					
Taux d'adoption des textes et documents de références	131	166	100	120	120
Moyens de vérification : Rapports d'activités					
Précisions méthodologiques : (nombre de textes et documents de référence adoptés /nombre total de textes et Documents de référence prévus,) x 100					
Taux de mise en œuvre des Partenariats stratégiques conclus Autour de la réconciliation	50	150	100	66	66
Moyens de vérification : Accords de partenariat/ MRN et les conventions de financement.					
Précisions méthodologiques : Taux (%) = (nombre de partenariats stratégiques exécutés / nombre total de Partenariats stratégiques conclus) x 100					
Objectif 2 : Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation					
Taux d'opérationnalisation des structures au niveau national et régional	100	100	100	100	100
Moyens de vérification : Comptes rendus de réunions, procès-verbaux et textes de création					

Précisions méthodologiques : (nombre de structures opérationnelles /nombre total de structures créés) x100					
Taux de réalisation des activités de formation du personnel du département et des acteurs de la réconciliation	78	120	100	175	175
Moyens de vérification : rapport annuel MRN précisions méthodologiques : (nombre de formations réalisées /nombre total d'activités de formations Programmées) x100					

Indicateurs et cibles de performance	Reference			Evaluation 2020	
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Objectif : 3 Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département					
Taux d'exécution du budget	100	92	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Moyens de vérification : compte administratif, situations d'exécution périodique Précisions méthodologiques : (montant des crédits liquidés / dotation budgétaire) x 100					
Taux de satisfaction des besoins en Personnel des structures	94.7	40	100	60	60
Moyens de vérification : fichier du personnel Précisions méthodologiques : (effectif reçu / besoin exprimé) x 100					
Taux d'acquisition en matériels et équipements des structures	100	100	100	100	100
Moyens de vérification : documents de la comptabilité matières Précisions méthodologiques : (nombre de matériels et équipements acquis/ nombre total des besoins en Matériels) x 100					

Source : RAP 2024 du MRPCN, 2025

### 3.1.5. LES INDICATEURS DU MTFPDS

**Tableau 32 : Présentation des objectifs et indicateurs du MTFPDS**

**Programme 1.012 : Administration générale**

Programme 1.012 Administration générale		Références		Evaluation 2024		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2022	2023	Prévu	Réel	Taux en %
OBJECTIF1:Prés erver et consolider la paix sociale	Indicateur N°1.1. Pourcentage des préavis de grève gérés	84	64	100	50	50
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre de préavis de grève levés/nombre de préavis de grève reçus) x 100					
	Indicateur N°1.2. Taux de mise en œuvre des points d'accords conclus avec les syndicats	50	31,94	100	54	54
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre de points exécutés/nombre de points d'accords conclus) x 100					
	Indicateur N°1.3. Taux d'exécution des activités genres du département	50	00	100	00	00
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre d'activités réalisées /nombre d'activités prévues) x 100					
	Indicateur N°1.4. Taux d'exécution des activités d'élaboration du plan de déconcentration	0	20	100	20	20
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues) x 100					
	Indicateur N°1.5.Pourcentage d'agents formés par le programme de renforcement des capacités par la formation	-	0	100	75	75
Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre d'agents formés/nombre d'agents programmés) x 100						
OBJECTIF2 : Promouvoir le dialogue social	Indicateur N°2.1 Disponibilité du document de politique nationale de dialogue social	-	0	1	00	00
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : Dénombrement.					
	Indicateur N°2.2 Taux d'exécution des activités de renforcement des capacités par la formation en dialogue social	0	0	100	25	25

Programme 1.012 Administration générale		Références		Evaluation 2024		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2022	2023	Prévu	Réel	Taux en %
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologique de calcul : (Nombre de formations en dialogue social réalisées/nombre formations prévues) x 100					
	Indicateur N°2.3 Pourcentage des personnes formées en dialogue social	-	-	100	25	25
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologique de calcul : (Nombre de personnes formées en dialogue social /nombre de personnes prévues) x 100					
	Indicateur N°2.4. Taux de centrales syndicales ayant atteint le seuil de représentativité	0	0	100	00	00
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre de votants par centrale syndicale/nombre d'inscrits) x 100					
OBJECTIF 3 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières	Indicateur N°3.1. Taux d'exécution du budget	0	89,8	100	96,05	96,05
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul :(Crédits liquidés/dotations) x 100					
	Indicateur N°3.2. Taux d'exécution du plan de passation des Marchés	00	64,52	100	75,76	75,76%
	Moyen de vérification : rapport annuel du département Méthodologie de calcul : (Nombre de marchés passés / Nombre de marchés prévus) x 100					

**Programme 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat**

Programme 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat		Références		Evaluation 2024		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2022	2023	Prévu	Réel	Taux en %
Objectif N°1 : Moderniser la gestion des ressources humaines de l'Etat	Indicateur N°1.1Disponibilité du Statut Général des fonctionnaires et son décret d'application	0	0	2	00	00
	Précisions méthodologiques : Dénombrement Moyen de vérification : Rapport annuel de la DNFPP					
	Indicateur N°1.2.Disponibilité du plan de carrière des agents de l'état	0	0	01	00	00
	Précisions méthodologiques : Dénombrement Moyen de vérification : Rapport d'activités DNFPP					
	Indicateur 1.3 : Proportion de dossiers personnels numériquement archivés	0	100	100	00	00
	Précisions méthodologiques : (nombre de fiches actualisées au BCS/total des fiches actualisées) x100 Moyen de vérification : Fichier solde (BCS) et le fichier administratif(DNFPP)					

Programme 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat		Références		Evaluation 2024		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2022	2023	Prévu	Réel	Taux en %
	Indicateur 1.4. Proportion de données harmonisées entre le fichier solde (BCS) et le fichier Administratif (DNFPP)	0	0	100	100	100
Objectif N°2: Renforcer la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat	Indicateur 2.1 : Taux d'exécution des besoins de formation des agents de l'Etat	11,37	100	100	100	100
	Précisions méthodologiques : (Nombre d'agents mis en congé de formation/ Nombre total de demandes) X100 Moyen de vérification : Rapport d'activités DNFPP					
	Indicateur 2.2 : Disponibilité du document de politique nationale de la Fonction publique	00	00	01	00	00
	Précisions méthodologiques : Dénombrement Moyen de vérification : Rapport d'activité DNFPP					
Objectif N°3 : Pourvoir à la vacance d'emploi en personnel fonctionnaire et contractuel de l'Etat	Indicateur N°3.1. Taux de satisfaction des besoins en recrutement au compte des services publics	100	100	100	100	100
	Précisions méthodologiques : (Nombre d'agents recrutés/ Nombre de besoins exprimés) X100. Moyen de vérification : Arrêtés d'intégration					
	Indicateur 3.2 : Pourcentage de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap recrutés	0	0	15	00	00
	Précisions méthodologiques : (Nombre de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap recrutés/ Nombre total d'agents de l'Etat recrutés) x100 Moyen de vérification : Arrêté d'intégration					
Objectif N°4 : Assurer l'équité genre dans la fonction publique	Indicateur N°4.1. Pourcentage de femmes catégories « A » dans la Fonction Publique d'Etat	7,68	19,79	30	34,98	20,25
	Précisions méthodologiques : (Nombre de femmes de catégorie A répertoriées/ Nombre total d'agents de l'Etat de Catégorie A) x 100 Moyen de vérification : Base de données DNFPP.					
	Indicateur N°4.2. Pourcentage de femme occupant des postes de responsabilité dans l'administration publique	24,19	0	30	0	0
	Précisions méthodologiques : (Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans l'administration publique / Total des postes de responsabilités dans l'administration publique occupées) x 100 Moyen de vérification : Rapport d'activité DNFPP					

**Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail**

Programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail		Références		Evaluation 2024		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2022	2023	Prévu	Réel	Taux en %
OBJECTIF N°1 : Renforcer le dialogue social	Indicateur N°1.1. Pourcentage des conflits de travail gérés	100	58	100	20	20
	Précisions méthodologiques : (Nombre de conflits ayant reçu une issue favorable/Nombre de conflits soumis aux Services du Travail) X 100 Moyens de vérification : Rapport Annuels d'activités des Directions Régionales du Travail (DRT) et de la Direction Nationale du Travail (DNT), Préavis de grève déposés					
	Indicateur N°1.2. Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissement relus et adoptés	100	76	100	83	83
	Précisions méthodologiques : (Nombre de Conventions et Accords relus et adoptés/Total des conventions et accords soumis) X 100 Moyens de vérification : Procès-verbaux de négociation des conventions collectives, notes techniques des Accords d'Etablissements, Copies des Conventions et Accords signés.					
	Indicateur N°1.3. Taux de progression des usagers assistés et conseillés	16	3	18	-13	-72,22
	Précisions méthodologiques : [(Nombre d'usagers assistés et conseillés de l'année N/Nombre d'usagers assistés et conseillés de l'année N-1) -1] X 100 Moyens de vérification : Rapports annuels des DRT et de la DNT, copies des avis techniques					
OBJECTIF N°2 : S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail	Indicateur N°2.1. Taux de progression des établissements contrôlés	11	9	12	7	58,33
	Précisions méthodologiques : [(Nombre d'Etablissements contrôlés de l'année N/Nombre d'Etablissements contrôlés de l'année N-1) -1] X 100 Moyens de vérification : Rapports d'inspection des DRT et de la DNT					
	Indicateur N°2.2. Taux de progression des contrats de travail visés	14	1	15	-13	-86,66
	Précisions méthodologiques : [(Nombre de contrats de travail visés de l'année N/Nombre de contrats de travail visés de l'année N-1) -1] X 100 Moyens de vérification : Rapports annuels des DRT et de la DNT, copies des contrats de travail visés					
	Indicateur N°2.3. Pourcentage d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés (dont femmes)	55,00 (40,00)	27 (40)	60	0	0
Précisions méthodologiques : (Nombre d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés/Nombre total d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail) X 100 Moyens de vérification : Rapports de formation, Rapports annuels d'Activités de la DNT						
OBJECTIF N°3 : Promouvoir les	Indicateur N°3.1. Nombre d'enfants victimes des pires formes de travail identifiés	-	-	350	36	10,2

Programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail		Références		Evaluation 2024		
actions de lutte contre le travail des enfants	Précisions méthodologiques : Dénombrement Moyens de vérification : Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités					
	Indicateur N°3.2. Pourcentage des filles victimes des pires formes de travail des enfants identifiées	-	-	60	7	11,66
	Précisions méthodologiques : (Nombre d'enfants filles victimes des pires formes de travail identifiés / Nombre total d'enfants identifiés) x 100 Moyens de vérification : Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités					
	Indicateur N°3.3. Taux de retrait des enfants victimes des pires formes de travail des enfants	-	-	100	-	-
	Précisions méthodologiques : (Nombre d'enfants retirés/Nombre total d'enfants identifiés) x 100 Moyens de vérification : Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités					

Source : RAP 2024 du MTFPDS\_ 2025

### 3.1.6. LES INDICATEURS DU MARCC

**Tableau 33 : Présentation des objectifs et indicateurs du MARCC**

#### ■ Programme : 1.015 : Administration Générale

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Mettre en synergie les actions des structures du département</b>					
Taux de réalisation des activités du département	100	90	100	90	90.00
Moyen de Vérification : Rapport d'activités, PV de réunions Précision Méthodologique : (Nombre de réunions tenues / Nombre de réunions programmées) x 100					
Taux d'exécution d'appui aux associations religieuses	72	80	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapport annuel Précision Méthodologique : Nombre d'activités de prévention réalisées/nombre d'activités de prévention programmées*100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 2 : Assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département</b>					
Taux d'exécution du budget	98.68	93	100	99	99.00
Moyen de Vérification : Compte administratif Précision Méthodologique : (Total crédits liquidés/Total crédits notifiés) x 100					
Taux de réalisation du plan de renforcement des capacités	29.75	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : rapport de formation Précision Méthodologique : (Nombre de personnes formés / Nombre prévu) x 100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité des jeunes à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme</b>					
Taux de mise en œuvre de la campagne de prévention contre l'EVT	-	-	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (Nombre de groupes sensibilisés / Nombre de groupes ciblés) x 100					
Taux de mise en œuvre du plan d'assistance aux groupes vulnérables	-	-	100	90	90.00
Moyen de Vérification : Rapports d'activités, rapports de mission Précision Méthodologique : (Nombre de personnes appuyées / Nombre de personnes identifiées) x 100					

### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>Objectif 1 : Faciliter le bon accomplissement du culte</b>					
Taux de satisfaction des pèlerins des prestations fournies	95	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Sondage auprès des pèlerins Précision Méthodologique : (Nombre de pèlerins satisfait/Nombre de pèlerins sondés) *100					
Taux d'appuis aux activités religieuses	0	100	100	100	100
Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités programmées) *100					

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2024		
--------------------------------------	------------	--	-----------------	--	--

	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Objectif 2 : Renforcer le dialogue inter et intra religieux					
Taux d'exécution du programme de concertation/d'échanges inter/intra religieux	25	100	100	100	100.00
Moyen de Vérification : rapport d'activités Prévision Méthodologique : (nombre de rencontres tenues/nombre de rencontres programmés) *100					
Taux de gestion des litiges/conflits confessionnels	85	80	100	100	100.00
Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nombre de litiges géré/nombre de litiges rapportés) *100					
Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2024		
	2022	2023	Prévu	Réel	Taux (%)
Objectif 3 : Encadrer le verbe et l'action religieux					
Taux de suivi des associations religieuses	40	100	100	30	30.00
Moyen de vérification : rapports d'activités, certificat Précision méthodologique : nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités programmées*100					

Source : RAP 2024 du MARCC\_ 2025

## IV. DIFFICULTES/CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

### 4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES PAR DEPARTEMENT

Les difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies se résument ainsi :

#### 4.1.1. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MRE :

##### 4.1.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

- **Difficultés/contraintes :**
  - l'insuffisance dans le financement de la politique ;
  - la non opérationnalisation du Comité directeur de la PN GAR.
- **Perspectives 2025-2027 :**
  - faire adopter et mettre en œuvre le nouveau plan d'action 2024-2027 de la PN-GAR ;
  - mobiliser les ressources pour le financement effectif des activités du nouveau plan d'action 2024-2027.

##### 4.1.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)

- **Difficultés/contraintes :**
  - le manque de financement pour évaluer le plan d'action 2025-2028.
- **Perspectives 2025-2027 :**
  - mobiliser les ressources pour le financement de la politique ;
  - évaluer le plan d'actions 2015-2018 ;
  - élaborer le nouveau plan d'actions pour la période 2025-2028 ;
  - disséminer le plan d'action 2025-2028 de la PNT;
  - mettre en œuvre le plan d'actions 2025-2028 de la PNT.

##### 4.1.1.3. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- **Difficultés/contraintes :**
  - le manque de financement.
- **Perspectives 2025-2027 :**
  - poursuivre la mise en œuvre du d'actions 2025-2028 de la PNT
  - évaluer le plan d'actions 2015-2018 ;
  - élaborer le nouveau plan d'actions pour la période 2025-2028 ;
  - disséminer le plan d'action 2025-2028 de la PNT;
  - mettre en œuvre le plan d'actions 2025-2028 de la PNT.

## **4.1.2. POLITIQUES ET STRATEGIE DU MATD :**

### **4.1.2.1. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

#### **• Difficultés/contraintes :**

La mise en œuvre des activités a été impactée par des difficultés parmi lesquelles on peut citer :

- les contraintes financières entravant l'exécution des activités planifiées ;
- l'ouverture partielle des crédits et le gel des ressources dans le budget de l'Etat.
- les problèmes de prise en charge effective par les collectivités territoriales de la gestion des services publics délégués ou transférés ;
- la faiblesse de ressources internes et de transferts de ressources (humaines, patrimoniales et financières) ;
- l'insuffisance des moyens de fonctionnement des CADD (modicité des moyens matériels, humains et financiers, instabilité des ressources financières et humaines) ;
- la lenteur dans l'élaboration des textes fixant les détails des compétences transférées aux CT par certains départements ministériels ;
- la faible participation des membres statutaires aux réunions de la commission interministérielle de Pilotage des transferts de compétences ;
- la lenteur dans le transfert des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la faiblesse de l'effectif du personnel altère la performance du CFCT dans l'exécution des activités planifiées ;
- l'insuffisance de ressources financières pour réaliser les activités de la formation du CFCT ;
- la faible mobilisation des ressources propres des CT ;
- le paiement irrégulier des salaires des agents des CT.
- le retard dans l'approbation du budget de l'ANICT ;
- le non-respect des délais de mobilisation des ressources par rapport au planning ;
- la suspension de l'appui de certains partenaires technique et financier ;
- l'ouverture partielle ou gel des crédits ;
- l'absence de partenaires techniques et financiers pour appuyer la DNFPCCT ;
- la non fonctionnalité des organes consultatifs de gestion de la fonction publique des Collectivités territoriales ;
- la non acquisition d'un logiciel adéquat de gestion des fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
- le manque de coordination des actions menées par les différents acteurs impliqués dans le processus de recrutement des fonctionnaires des Collectivités territoriales (MATD, MEN et MEF) .

#### **• Perspectives 2025-2027 :**

En termes de perspectives et dans le domaine de la décentralisation, nous pouvons retenir les actions ci-après :

- disséminer les nouveaux textes relatifs à la réorganisation administrative et territoriale, volet Décentralisation ;
- réaliser l'évaluation du Plan d'actions 2017-2021 du DCPND et proposer un nouveau projet ;

- organiser des ateliers de partage d'expériences du DER ;
- promouvoir et suivre la tenue effective des sessions annuelles de restitutions publiques pour sensibiliser et informer les citoyens sur la gestion efficiente des ressources transférées ;
- déployer et tester dans les cercles et régions, la nouvelle version web de la base OISE suite à sa refonte ;
- former les administrateurs et gestionnaires de la base OISE.
- consolider les partenariats existants ou enclenchés notamment avec le PDREAS, la CT Région de Sikasso, le CFD, l'IAM, l'ENA, l'USSGB, l'AGEFAU, l'OCLEI, etc. ;
- renforcer la qualité de l'offre de formation et le suivi de la performance des collectivités territoriales formées ;
- mettre en œuvre les formations en ligne au niveau du CFCT ;
- améliorer la capacité d'autofinancement du CFCT.
- mettre en œuvre les activités du PTBA 2025 ;
- mettre en œuvre le nouveau plan stratégique ;
- organiser le concours direct de recrutement de sept cents (700) enseignants dans la fonction publique des Collectivités territoriales ;
- Intégrer deux cents (200) enseignants contractuels dans la Fonction publique des Collectivités territoriales ;
- suivre la validation du projet de décret d'application du statut des fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
- suivre la validation des projets des décrets portant statuts particuliers des fonctionnaires des Collectivités territoriales des cadres de l'Administration générale, des finances locales et techniques ;
- Suivre la validation du projet d'arrêté déterminant les modalités des primes et indemnités allouées aux fonctionnaires des Collectivités territoriales du cadre de l'Administration générale ;
- suivre la validation des textes d'opérationnalisation des organes statutaires de gestion de la Fonction publique des Collectivités territoriales (Conseil supérieur et Commissions administratives paritaires de la Fonction publique des Collectivités territoriales).

#### **4.1.2.2. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

- **Difficultés/contraintes :**

- l'insécurité prévalant dans les zones frontalières du Mali ;
- l'insuffisance de certaines commodités dans les locaux abritant la DNF ;
- l'insuffisance de financement adéquat pour la mise en œuvre diligente de la PNF ;
- la non adoption des textes de création révisés de la DNF et de la Commission nationale des Frontières (CNF) ;
- l'insuffisance de moyens financiers pour l'évaluation du Plan d'Actions 2018-2022 de la Politique Nationale des Frontières (PNF).

- **Perspectives 2025-2027 :**

- évaluer la mise en œuvre du Plan d'Actions 2018-2022 ;
- élaborer le deuxième Plan d'Actions (2025-2029) ;

- revoir à la hausse le budget alloué au développement des zones frontalières ;
- relire le décret de création de la Commission nationale des Frontières ;
- adopter les textes de création relus de la DNF ;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs sur le plan institutionnel, stratégique et opérationnel ;
- réaliser la deuxième phase de la mise en place du canevas de base de la frontière Mali-Guinée ;
- adopter la stratégie de sécurisation des zones frontalières et son plan d'actions par le Gouvernement ;
- borner la partie fluviale de la frontière entre le Mali et le Sénégal ;
- élaborer le dossier technique final d'abornement de la frontière Mali-Sénégal ;
- tenir la mission conjointe de reconnaissance technique de la frontière Mali-Côte d'Ivoire ;
- tenir la rencontre de la Commission Technique Mixte de matérialisation de la frontière Mali-Côte à Abidjan pour la restitution de la mission conjointe de reconnaissance technique ;
- valider, signer et ratifier le Traité de délimitation/démarcation et de bornage de la frontière Mali-Guinée.

#### **4.1.2.3. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

- **Difficultés/contraintes :**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil est butée à des obstacles se rapportant à

- l'insécurité dans les régions du nord et certaines régions du centre du pays ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la gestion de l'état civil ;
- l'insuffisance des ressources financières pour accompagner la mise en œuvre des activités de la stratégie ;
- le manque de plan d'action (le plan d'action pour la période 2018-2022 est arrivée à terme).

- **Perspectives 2025-2027 :**

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie nationale de l'état civil ;
- Proposition, validation et mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions de la stratégie nationale de l'état civil ;
- rechercher le financement pour la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale de l'état civil.

### **4.1.3. STRATEGIE DU MSPC :**

#### **4.1.3.1. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC)**

- **Difficultés/contraintes :**

- le manque de formations spécifiques (la médecine de catastrophe pour les médecins et la formation des infirmiers en anesthésie-réanimation, du personnel spécifique en statistique, au système de formation géographiques,.....) ;
- l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dans le cadre du maillage territorial en infrastructures et en personnels ;
- le manque d'infrastructure adéquate pour l'école nationale de la protection civile ;
- le manque d'infrastructure pour les nouveaux services rattachés et les unités opérationnelles dans certaines localités du territoire ;

- **Perspectives 2025-2027 :**

Pour combler l'attente de la population en matière de secours de proximité il faut :

- organiser des sessions de formations spécifiques dans le domaine de la médecine de catastrophe pour les médecins et la formation des infirmiers en anesthésie-réanimation, les statistiques, système de formation géographiques,.....) ;
- relire la Loi de programmation sécuritaire pour soutenir le maillage territorial en infrastructures et en personnels ;
- adopter les arrêtés d'organisation des nouveaux services rattachés de la DGPC (Service de Santé et du Secours médical, Service national d'instruction et d'intervention et le service social) ;
- poursuivre la construction de la nouvelle école nationale de la protection civile ;
- poursuivre la construction et l'équipement au profit des nouvelles directions régionales, du service social et du Service National d'Instruction et d'Intervention, du centre de secours fluvial de Bamako ;
- élaborer le nouveau Plan d'action (2025-2030) de la stratégie nationale pour gestion des risques de catastrophes;
- mettre à jour le Schéma National d'Analyse pour la couverture des risques des cinq années à venir.

#### **4.1.4. POLITIQUE ET STRATEGIE DU MRPCN :**

##### **4.1.4.1. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960 (PNRFV)**

- **Difficultés/contraintes :**

- le retard accusé dans la nomination du régisseur d'avances quand bien même que la régie ait été créée ;
- la non-exécution de certains marchés du fait du manque de prestataires ;
- le commencement tardif des activités cumulées à l'arrêt des engagements budgétaires ;
- l'insuffisance des ressources par rapport à certains projets.

- **Perspectives 2025-2027 :**

- poursuivre la formation des cadres de l'AGRV ;
- mettre en œuvre le plan de communication ;
- poursuivre le développement définitif du système d'information ;
- élaborer le plan comptable pour l'AGRV ;
- finaliser le manuel de procédures administratives, comptables, financières et opérationnelles ;
- poursuivre les procédures de réparation des préjudices ;
- organiser les missions à l'intérieur du pays ;
- rechercher le financement additionnel des activités du plan d'action de la Politique Nationale de Réparation.

##### **4.1.4.2. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

- **Difficultés/contraintes :**

- l'insécurité dans certaines zones d'intervention ;
- limitation des ressources et la complexité des dynamiques locales continuent de poser des défis.

- **Perspectives 2025-2027 :**

- rétablir la confiance entre l'État et les citoyens ;
- promouvoir la justice et la réconciliation ;
- renforcer la capacité des communautés à gérer leurs propres affaires dans un cadre de développement durable ;
- renforcer la cohésion sociale en impliquant directement les populations dans la prise de décisions qui affectent leur avenir ;
- prendre en compte la réparation en faveur des victimes, la préservation de la mémoire collective et la garantie de non-répétition des crises.

#### **4.1.5. POLITIQUE DU MTFPDS :**

##### **4.1.5.1. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

- **Difficultés/contraintes :**

- la difficulté de mobilisation des acteurs concernés pour la relecture des conventions collectives de travail;
- la difficulté de localisation des sièges de certains syndicats d'employeurs et de travailleurs ;
- l'absence de matériels roulants (véhicules et motos) pour les visites d'entreprises et les activités d'identification, de retrait des enfants victimes des pires formes de travail des enfants ;
- l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'absence de ligne budgétaire pour la gestion des conflits collectifs de travail et les visites d'entreprise dans les régions ;
- la difficulté de collecte des données relatives à la lutte contre le travail des enfants auprès de certains acteurs ;
- la lenteur dans l'adoption officielle de certains documents comme le PANETEM pour orienter la lutte contre le travail des enfants ;
- la difficulté d'asseoir le leadership du département dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants sur le terrain ;
- l'absence de ligne budgétaire pour les activités de retrait.

- **Perspectives 2025-2027 :**

- ériger la DNT en DGT conformément aux recommandations de la Conférence sociale pour permettre à la DNT de mieux assurer ses missions ;
- réviser le Code du Travail qui contribuera certainement à la flexibilité du marché du travail ;
- adopter le projet d'arrêté sur le permis de travail pour les travailleurs étrangers ;
- adopter l'arrêté d'application du Code du Travail modifié en 2017 ;
- adopter le nouveau Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD 2024-2028) ;
- opérationnaliser le Conseil national du Dialogue Social (CNDS);
- relire le Décret sur le service minimum en cas de grève dans les services publics et loi 87-47 du 10 août 1987 sur la grève dans les services publics ;
- adopter les projets de décrets sur les services essentiels et le service minimum dans le secteur privé ;
- tenir les élections professionnelles ;
- dynamiser les Comités d'Hygiène et de Sécurité des entreprises ;
- poursuivre les visites d'entreprises par les inspections du travail ;
- adopter la politique nationale de sécurité et santé au travail (PNSST) ;
- poursuivre la relecture des conventions collectives de branches ;
- faire l'évaluation générale des services du travail ;

- renforcer les capacités opérationnelles des services du travail ;
- faire adopter et mettre en œuvre le nouveau PANETEM II (2024-2028) ;
- créer une ligne budgétaire dédiée aux activités de retrait des enfants dans le pire forme de travail des enfants.

#### **4.1.6. POLITIQUE DU MARCC :**

##### **4.1.6.1. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

- **Difficultés/contraintes :**

- les difficultés de mobilisation de ressources auprès de certains partenaires qui intervenaient déjà dans le financement du plan d'action.

- **Perspectives 2025-2027 :**

- poursuivre la mise en œuvre du nouveau plan d'action de la PNLEVT ;
- poursuivre les activités de mobilisation des Ressources pour le financement effectif des activités du nouveau Plan d'action.

## 4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT

Parmi les multiples difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre de l'atteinte des objectifs, on peut citer entre autres :

### 4.2.1. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MRE :

- **Difficultés et contraintes :**

- **Programme : 1.044: Administration Générale**

- **Action 1 : Pilotage et coordination de la politique de réforme de l'Etat :**

- la non appropriation des rôles et responsabilité de chaque acteur dans le cadre de la réforme budgétaire ;

- **Action 2 : Gestion efficace financière et matérielle :**

- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- l'insuffisance de bureaux pour le personnel de la DFM/MRE;
- la révision récurrente des plans de passation des marchés liée aux nouvelles allocations budgétaires.

- **Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

Le programme « Reformes administratives et institutionnelles » est déjà traité dans les Politiques Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) et de transparence (PNT).

- **Perspectives 2025-2027:**

- **Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle**

- **Action 1 : Pilotage et coordination de la politique de réforme de l'Etat :**

- renforcer les capacités des agents du département en matière de gestion budgétaire en mode programme ;
- poursuivre le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat, de son Plan d'Actions et du Plan d'Actions prioritaire du Gouvernement de Transition, en rapport avec le Comité Indépendant de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre des Recommandations des Assises Nationales de la Refondation (CINSERE-ANR) ;
- poursuivre le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) et son Plan d'Actions ;
- poursuivre la mise en œuvre du Programme national d'Education aux Valeurs (PNEV) et son Plan d'Actions ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet de Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) ;
- élaborer et mettre en œuvre les plans médias pour toutes les activités majeures.

- **Action 2 : Gestion efficace financière et matérielle :**

- mettre à disposition les ressources humaines qualifiées ;
- renforcer les capacités du personnel du département ;
- évaluer les besoins budgétaires du département ;
- poursuivre l'équipement des structures du département en moyens logistiques ;
- rénover le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI).

## ■ Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles

Le programme « Reformes administratives et institutionnelles » est déjà traité dans les Politiques Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) et de transparence (PNT).

### 4.2.2. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MATD :

#### 4.2.2.1. Difficultés et contraintes du MATD :

##### ■ Programme I : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;

##### ● Action 1 : Coordination et pilotage de la politique du département

- l'insuffisance du personnel en charge des missions de contrôle ;
- l'insuffisance de bureaux de travail (l'inspection de l'intérieur est en location de bail);
- l'insuffisance de moyen logistique (automobile) pour les missions d'inspection ;
- l'insuffisance de ressources matérielles (automobile, matériels informatiques etv matériels de bureau) pour la CNCR.

##### ● Action 2 : Gestions financière et matérielle et humaine

- l'insuffisance qualitative du capital humain ;
- l'insuffisance des moyens matériels (moyens de locomotion, matériels informatiques et de matériels de bureau) ;
- l'inexistence de ligne budgétaire pour les formations ;
- le manque de local propre et approprié pour la conservation des dossiers individuels du personnel ;
- le manque de Document de Politique de Gestion des Ressources Humaines (DPGRH) du secteur de l'Administration générale ;
- le retard dans l'exécution des actions programmées dans le domaine des constructions (exécution du BSI).

##### ● Action 3 : Planification, Programmation et Suivi-évaluation

- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées à la CPS ;
- le retard dans la transmission des données à la CPS par certaines structures du secteur et la non maîtrise des techniques de remplissage des fiches de collecte et données par certains points focaux ;
- le manque d'appui des PTF pour financer les activités de la CPS.

##### ● Action 4 : Processus de décentralisation et de déconcentration

Courant 2024, aucune difficulté majeure n'a été enregistrée.

##### ■ Programme II : 2.036 Administration du Territoire ;

##### ● Action 1 : Coordination et gestion de l'Administration du territoire

- l'inexistence de Politique Nationale de l'Administration du Territoire ;
- la mobilité des cadres de la DGAT pour faible motivation ;
- l'insuffisance du personnel en rapport avec le cadre organique de la Direction ;
- l'insuffisance des moyens logistiques de la DGAT;
- l'inexistence d'archives classées et exploitables au niveau central et dans les Circonscriptions administratives,

- l'insuffisance et la vétusté des bâtiments, malgré quelques efforts déployés dans ce sens récemment ;
- l'absence de formation continue au profit des agents,
- la vétusté de l'outil de travail ;
- l'absence d'un mécanisme moderne de suivi des associations, fondations et partis politiques.

- **Action 2 : Conduite et pilotage de l'état civil**

Les difficultés rencontrées courant 2024 sont déjà traitées dans la Stratégie nationale de l'Etat civil.

- **Programme III : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » est déjà traité dans la Politique nationale des Frontières.

- **Programme IV : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

- **Programme V : 2.064 Développement Régional et Local**

- **Action 1 : Assistance aux Collectivités Locales**

Courant 2024, aucune difficulté majeure n'a été enregistrée.

#### 4.2.2.2. Perspectives 2025-2027 :

- **Programme I : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;**

- **Action 1 : Coordination et pilotage de la politique du département**

- renforcer les liens avec les partenaires actuels (GIZ et AEDD) et créer de nouveaux partenariats ;
- rehausser les crédits alloués aux missions de contrôle ;
- renforcer le parc automobile afin d'accroître la performance des missions sur terrain.
- poursuivre les opérations d'enregistrement des réfugiés dans les localités accessibles ;
- informer et sensibiliser les fonctionnaires des services de l'administration, de sécurité, des institutions financières sur les droits des réfugiés et leurs documents d'identification ;
- poursuivre les campagnes de sensibilisation sur le rapatriement volontaire pour informer les réfugiés de manière adéquate sur la situation dans leur pays d'origine ;
- promouvoir des initiatives visant à établir des relations de partenariat avec des institutions humanitaires, des ONGs Nationales et Internationales pour une meilleure prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile au Mali ;

- **Action 2 : Gestions financière et matérielle et humaine**

- élaborer des modules de formations à l'intention des agents en vue de renforcer leurs capacités ;
- élaborer et valider les fiches de poste en vue d'actualiser les cadres organiques des services centraux et des circonscriptions administratives ;

- relire tous les cadres organiques de plus de cinq (5) ans ;
- élaborer le Document de Politique de Gestion des Ressources Humaines (DPGRH) du secteur de l'Administration générale ;
- **Action 3 : Planification, Programmation et Suivi-évaluation**
  - poursuivre l'amélioration de la production des statistiques du secteur, à travers la production de l'annuaire statistique ;
  - améliorer la conduite du processus et de la qualité des informations du suivi-évaluation des politiques, des stratégies et des projets/programmes ;
  - renforcer les capacités des agents de la CPS et des services techniques du secteur par la formation ;
  - améliorer la qualité des appuis techniques de la CPS aux bénéficiaires des structures du secteur, dans le cadre de l'élaboration des outils de planification, de suivi-évaluation et de programmation budgétaire ;
  - poursuivre les activités de mobilisation de financements des partenaires techniques et financiers ;
  - renforcer la collaboration entre la CPS et les acteurs impliqués.
- **Programme II : 2.036 Administration du Territoire ;**
- **Action 1 : Coordination et gestion de l'Administration du territoire**
  - finaliser le processus d'adoption de la Politique Nationale de l'Administration du Territoire ;
  - créer les conditions attractives pour retenir les cadres de la DGAT ;
  - relire et élaborer les textes essentiels de l'Administration du Territoire ;
  - poursuivre et renforcer le programme de réhabilitation des infrastructures de la tutelle ;
  - mettre en œuvre un programme d'archivage au niveau central et dans les circonscriptions ;
  - mettre en place un système de communication préfectorale ;
  - renforcer les capacités de la DGAT et les Circonscriptions administratives ;
  - mettre en place un mécanisme moderne de suivi des associations, fondations et partis politiques.
- **Action 2 : Conduite et pilotage de l'état civil**

Les perspectives sont déjà traitées dans la Stratégie nationale de l'Etat civil.

■ **Programme III : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » est déjà traité dans la Politique nationale des Frontières.

■ **Programme IV : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

## ■ Programme V : 2.064 Développement Régional et Local

### ● Action 1 : Assistance aux Collectivités Locales

- renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local ;
- renforcer les capacités des ADR.

## 4.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC :

### 4.2.3.1. Difficultés et contraintes du MSPC :

#### ■ Programme : 1.010 Administration Générale :

##### ● Action1 : Coordination et pilotage de la politique du département

##### ● Action 2 : Gestion des ressources financières et matérielles :

##### ● Action 3 : Gestion des ressources humaines :

- l'absence de réseau internet haut débit pour l'harmonisation des fichiers solde et personnel ;
- l'insuffisance de moyens roulants pour assurer certaines activités du service ;
- le manque de logiciels RH adaptés aux besoins ;
- le vétusté du bâtiment et installations du service.

#### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

##### ● Action1 : Protection des personnes et de leurs biens :

- la dégradation du contexte sécuritaire qui a fortement réduit la mobilité des hommes pour des opérations sur le terrain ;
- l'absence d'un siège pour les antennes régionales, du District de Bamako (rive gauche et droite) et du CAAT ;

##### ● Action 2 : Lutte contre les stupéfiants :

- l'insuffisance au niveau du cadre opérationnel (coordination), législatif et réglementaire (textes) et sur le plan des infrastructures et équipements ;
- l'absence de fonds de Communication et de Renseignements pour la prise en charge des informateurs ;
- l'absence des ressources financières pour prendre en charge la rémunération des informateurs ;
- l'absence de véhicule équipé de matériels spécifiques (de norme standard) d'analyses narcotiques ;
- l'absence de politique nationale de lutte contre les drogues ;
- l'absence d'unité canine spécialisée dans la recherche de drogues ;
- la difficulté pour l'OCS de recourir à l'interception légale des lignes téléphoniques conformément à l'article 120 de la loi 01-078 dans le cadre de ses enquêtes ;
- l'absence de scanners mobiles pour les antennes dans les régions frontalières ;
- l'absence de Body scans à l'aéroport international Modibo KEITA de Sénou.

##### ● Action 3 : Spécialisation des agents de la Sécurité :

#### 4.2.3.2. Perspectives 2025-2027 :

##### ■ Programme : 1.010 Administration Générale :

- **Action 1 : Coordination et pilotage de la politique du département**
  - organiser les réunions de coordination du département;
  - organiser les missions d'inspection des services de sécurité et de la protection civile.
- **Action 2 : Gestion des ressources financières et matérielles :**
  - élaborer les documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance;
  - élaborer et valider le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2023 du département.
- **Action 3 : Gestion des ressources humaines :**
  - développer et héberger le site web de la DRH ;
  - poursuivre la digitalisation des processus Ressources Humaines ;
  - former le personnel à l'utilisation optimale de l'outil de collaboration afin d'améliorer l'efficacité et la productivité ;
  - mettre en place un système de badge électronique sécurisé (2ème Phase) pour le personnel et les visiteurs ;
  - mettre en place un réseau Intranet (Wifi et LAN) professionnel et sécurisé ;
  - continuer à renforcer les relations de travail avec les directions et services pour une meilleure planification des activités (mutations, formations, avancements... etc.) ;
  - poursuivre les sessions de formation sur les travaux d'avancement dans les régions ;
  - installer l'interconnexion avec les autres structures (Département, DGPN, DGPC... ) ;
  - poursuivre les activités de formation et de recrutement avec les services de la Police Nationale et de la Protection civile ;
  - élaborer des manuels de procédures RH.

##### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

- **Action 1 : Protection des personnes et de leurs biens :**
  - construire un siège pour les antennes régionales, du District de Bamako (rive gauche et droite) et du CAAT.
- **Action 2 : Lutte contre les stupéfiants :**
  - doter l'OCS d'une unité canine spécialisée dans la recherche des produits stupéfiants;
  - donner les moyens (techniques) à l'Office Central de recourir à l'utilisation de l'interception téléphonique ;
  - étoffer les effectifs de l'OCS en vue de renforcer les capacités opérationnelles ;
  - améliorer la collaboration et la coordination des actions de lutte contre la drogue de tous les services qui sont impliqués ;
  - faire adopter le document d'orientation stratégique en vue de mieux faire face au phénomène de drogues au Mali ;
  - contribuer à la réduction de la demande (consommation des drogues) en promouvant la création de centres spécialisés de prise en charge des addictions (alcool, drogue, tabac et autres... ) ;
  - continuer à renforcer la coopération sous régionale à travers des échanges d'information avec les services homologues des pays limitrophes.
- **Action 3 : Spécialisation des agents de la Sécurité :**

#### **4.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN :**

##### **4.2.4.1. Difficultés et contraintes du MRPCN :**

###### **■ Programme : 1.016 Administration Générale**

###### **● Coordination et Pilotage de la Politique nationale de réconciliation**

- la volatilité de la situation sécuritaire ;
- les difficultés de coordination et de suivi dans la mise en œuvre des actions de développement.

###### **● Gestion financière et matérielle**

- l'insuffisance du personnel ;
- l'insuffisance des sessions de renforcement des capacités à l'extérieur du pays ;
- le faible niveau d'accompagnement des partenaires ;
- l'insuffisance des ressources financières.

###### **● Renforcement des actions de développement dans les régions du nord**

**Objectif n°2 :** renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation ;

- l'insuffisance du personnel ;
- l'insuffisance des sessions de renforcement des capacités à l'extérieur du pays ;
- le faible niveau d'accompagnement des partenaires ;
- l'insuffisance des ressources financières.

##### **4.2.4.2. Perspectives 2025-2026 :**

###### **■ Programme : 1.016 Administration Générale**

###### **● Coordination et Pilotage de la Politique nationale de réconciliation**

- poursuivre les efforts de mobilisation des ressources financières pour soutenir les activités du département au regard du rôle inlassable qu'il joue dans la partition de l'action gouvernementale ;
- renouer plus de partenariats afin d'assurer la prise en charge des actions inscrites dans la stratégie Nationale de la Réconciliation et son plan d'action, selon les domaines d'intervention des potentiels partenaires.

###### **● Gestion financière et matérielle**

- poursuivre le renforcement des capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation ;

###### **● Renforcement des actions de développement dans les régions du nord**

- mettre à la disposition du département du personnel conformément aux expressions formulées.

#### **4.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS :**

##### **4.2.5.1. Difficultés et contraintes du MTFPDS :**

###### **■ Programme : 1.012 Administration Générale**

###### **● Action 1 : Conduite et pilotage de la politique du travail et du dialogue social**

- l'absence de Document de Politique nationale dans les domaines de la Fonction publique et du Dialogue social ;

- la non identification des syndicats les plus représentatifs, lié à la non-tenue des élections professionnelles ;
- la non opérationnalisation du Conseil national du Dialogue social ;
- le retard accusé dans l'exécution de certains points d'accord, surtout à incidence financière, de plusieurs procès-verbaux de conciliation signés entre le Gouvernement et les partenaires sociaux ;
- l'absence de structures techniques et pérennes chargées du Dialogue social.
- le problème de la représentativité des organisations syndicales, lié au non tenu des élections professionnelles.
- **Action 2 : Gestion des ressources financières et matérielles**
  - l'absence de salle d'archive et de magasin ;
  - l'insuffisance de matériels roulants ;
  - l'insuffisance du personnel qualifié ;
  - la non-validation du manuel de procédures administratives financières et comptables ;
- **Action 3 : Processus de décentralisation et de déconcentration**
  - le manque de plan de déconcentration des services du département.

#### ■ **Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État**

##### ● **Action 1 : Gestion des Carrières et Modernisation de l'Administration**

- la vétusté du réseau électrique et du groupe électrogène ;
- le manque d'interconnexion et d'interfaçage ;
- la faiblesse de l'interconnexion et l'absence d'interfaçage ;
- l'absence de plans nationaux de formation et de recrutement ;
- l'insuffisance de ressources humaines et financières ;
- l'insuffisance de matériels roulants (véhicules et motos) ;
- l'absence du document de politique nationale de la fonction publique.

#### **.Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail**

Les objectifs de ce programme sont déjà traités à travers la Politique nationale du travail.

#### **4.2.5.2. Perspectives 2025-2027 :**

#### ■ **Programme : 1.012 Administration Générale**

##### ● **Action 1 : Conduite et pilotage de la politique du travail et du dialogue social**

- élaborer les documents de Politiques nationales de la Fonction publique et du Dialogue social ;
- organiser les élections professionnelles ;
- opérationnaliser le Conseil national du dialogue social ;
- renforcer la capacité des acteurs à appréhender les questions essentielles en matière de négociation et de gestion des conflits ;
- organiser les sessions de formation des cadres du département sur le processus de décentralisation/déconcentration, des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;

- organiser les visites de terrain pour échanger avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales dans certaines régions ;
- poursuivre la mise de pacte de stabilité sociale et de croissance et son plan d'action pour la période 2023-2027 ;
- créer une structure chargée du dialogue social.
- **Action 2 : Gestion des ressources financières et matérielles**
  - construire la salle d'archive et de magasin ;
  - valider le manuel de procédures administratives financières et comptables ;
  - réhabiliter la salle de conférence du cabinet du MTFPDS ;
  - renforcer les capacités des agents de la DFM/MTFPDS ;
  - renforcer le parc automobile du département.
- **Action 3 : Processus de décentralisation et de déconcentration**
  - poursuivre les activités d'élaboration du plan de déconcentration des services du département ;
  - disséminer les textes de base de la décentralisation.

#### ■ **Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État**

- **Action 1 : Gestion des Carrières et Modernisation de l'Administration**
  - installer un poste électrique autonome et acheter un groupe électrogène ;
  - mettre à niveau l'interconnexion et réaliser l'interfaçage de la DNFPP ;
  - financer l'élaboration des plans nationaux de formation et de recrutement ;
  - doter la DNFPP de plus de ressources humaines et financières ;
  - doter la DNFPP en matériels roulants (véhicules et motos) ;
  - élaborer le document de politique nationale de la fonction publique.

### 4.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC

#### 4.2.6.1. Difficultés et contraintes du MARCC :

##### ■ **Programme : 1.015 Administration Générale**

- **Action n°1 : Coordination et pilotage de la politique du département**
  - la difficulté de traduire sur un plan technique la dimension spirituelle du Département ;
  - forte réticence de la communauté religieuse face à la régulation de l'Etat en matière de religion et de culte ;
- **Action n°2 : Gestion des ressources matérielles et financières**
  - l'insuffisance des ressources humaines.
- **Action n°3 : Prévention de l'extrémisme violent**

Au compte de cette action, les difficultés sont déjà traitées dans la PNLEVT.

##### ■ **Programme : 2.039 Religion et Culte**

- **Action n°1 : gestion des pèlerinages**
  - le manque de cadre juridique adapté (en cours d'élaboration);
  - l'absence de partenaire stratégique ;
  - l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ;
  - le manque de formation continue pour le renforcement des capacités des agents ;

- le manque de suivi des directions régionales.
- **Action n°2 : Elaboration et pilotage de la politique des Affaires religieuses et du Culte**
- le manque de document de politique ou de stratégie nationale des Affaires religieuses et du culte ;
- la faible implication de la Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte dans l'organisation du Hadj et dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- l'étroitesse des locaux de la Maison du Hadj et des sites d'accueil des pèlerins à Minah Arafat et Muzdalifah

#### 4.2.6.2. Perspectives 2025-2027 :

##### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

- **Action n°1 : Coordination et pilotage de la politique du département**
- restaurer la confiance pleine et entière entre l'Etat et le monde religieux ;
- apporter une réponse appropriée à l'extrémisme violent religieux et au radicalisme ;
- continuer et maintenir l'entente entre les différentes confessions religieuses ;
- **Action n°2 : Gestion des ressources matérielles et financières**
- mettre à disposition les ressources humaines qualifiées ;
- poursuivre l'équipement des Directions Régionales des Affaires Religieuses et du Culte;
- renforcer les capacités du personnel du département.
- **Action n°3 : Prévention de l'extrémisme violent**

Au compte de cette action, les perspectives sont déjà traitées dans la PNLEVT.

##### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

- **Action n°1 : gestion des pèlerinages**
- favoriser l'émergence du cadre de concertation inter et intra religieux ;
- former les leaders religieux sur le mariage religieux et sur les techniques de consolidation de l'unité nationale ;
- renforcer le dialogue inter religieux et la bonne entente ;
- former les leaders religieux sur les techniques de consolidation de l'unité nationale ;
- inventorier les écoles de formation religieuse ;
- améliorer la coordination et l'encadrement des organisations religieuse ;
- restaurer la confiance pleine et entière entre l'Etat et les acteurs religieux,
- octroyer à la maison du hadj une parcelle de terrain dans la zone aéroportuaire pour la construction d'un siège plus adapté à ses besoins de service public et aux attentes des usagers.
- **Action n°2 : Elaboration et pilotage de la politique des Affaires religieuses et du Culte**
- élaborer le document de la Politique nationale des Affaires religieuses et du Culte et son plan d'action;
- élaborer la politique nationale de coutumes,
- recenser et créer une base de données sur les édifices de culte ;
- opérationnaliser le mariage religieux ;
- former les agents de la Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte et des

directions sur la gestion administrative, la déontologie, la programmation budgétaire, l'organisation et l'encadrement du Hadj ;

- inventorier les associations, missions et congrégations confessionnelles ;
- inventorier les édifices de culte ;
- régler la construction des édifices de culte ;
- adopter les textes relatifs à l'exercice de la liberté religieuse.

## V. RECOMMANDATIONS :

### 5.1. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2025

A l'issue de l'atelier de validation du rapport provisoire de la 14<sup>ème</sup> revue sectorielle, les recommandations ci-après ont été adoptées :

**Tableau 34: Recommandation de la 14<sup>ème</sup> revue sectorielle**

N°	Recommandations	Responsable	Structures impliquées	Observations
1	Mettre à disposition à temps les rapports d'activités et les Rapports Annuels de Performance	Les structures du secteur	Les structures du secteur	
2	Poursuivre le renforcement de capacités des points focaux du secteur	CPS/SATFPSI	Les structures du secteur	